
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

21 OCTOBRE 2004

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES
DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2004⁽¹⁾

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DES
AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU SPORT
PAR **M. ROBERT MEUREAU.**

(1) Voir Doc. n°25 (SE 2004) n°1 à 6.

TABLE DES MATIÈRES

1	EXPOSE DE M. DAERDEN, VICE-PRESIDENT ET MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES	4
1.1	Equilibre général du budget	4
1.2	Les recettes	5
1.3	Les dépenses	5
1.3.1	Les services généraux	5
1.3.2	Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	5
1.3.3	Education, recherche et formation	5
1.3.4	Dette publique	6
1.3.5	Dotation RW COCOF	6
1.4	Conclusion	6
2	EXPOSE DU REPRESENTANT DE LA COUR DES COMPTES	6
3	REPONSE DU MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES A LA COUR DES COMPTES	9
3.1	LES REMARQUES CONCERNANT LES RECETTES	9
3.2	LES REMARQUES CONCERNANT LES DEPENSES	9
4	DISCUSSION GENERALE ET EXAMEN DES ARTICLES ET DES TABLEAUX	10
5	AVIS DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE 49, § 5 DU REGLEMENT (ANNEXE II)	12
6	AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 49, § 5 DU REGLEMENT (ANNEXE III)	12
7	AVIS DE LA COMMISSION DE LA SANTE, DES MATIERES SOCIALES ET DE L'AIDE A LA JEUNESSE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 49, § 5 DU REGLEMENT (ANNEXE IV)	12
8	AVIS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DE L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE A LA PRESSE ET DU CINEMA CONFORMEMENT A L'ARTICLE 49, § 5 DU REGLEMENT (ANNEXE V)	12
9	VOTES	12
	TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION	14
	ANNEXE I : RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES	297
	ANNEXE II - AVIS COMMISSION EDUCATION	319
	ANNEXE III - AVIS COMMISSION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	321

ANNEXE IV - AVIS COMMISSION DE LA SANTÉ	323
---	-----

ANNEXE V - AVIS COMMISSION CULTURE	325
------------------------------------	-----

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport a examiné au cours de sa réunion du 19 octobre 2004⁽¹⁾ les Projets de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 et l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004.

Au cours de sa réunion du 19 octobre 2004, la commission a décidé, à l'unanimité des membres présents, de présenter un rapport commun relatif à ces deux points.

1 EXPOSE DE M. DAERDEN, VICE-PRESIDENT ET MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES

Mon exposé se déroulera en trois étapes :

- Dans un premier temps, j'aborderai l'équilibre général du budget.
- J'évoquerai par la suite l'évolution des recettes institutionnelles de la Communauté française.
- En troisième lieu, je me livrerai à une analyse détaillée des dépenses mettant en lumière les variations pour chaque secteur de notre Institution.

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Wacquier (Président),

M. Bayenet , M. de Clippele, Mme Colicis , M. Daerden , M. Devin , M. Diallo , M. Ficherouille , M. Galand, Mme Lissens , M. Meureau (Rapporteur), M. Senesael , M. Thissen, M. Tillieux.

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Milcamps, membre du Parlement

M. Daerden, Vice-président et Ministre du Budget et des Finances

M. Moens, Directeur de cabinet du ministre Daerden

M. Simon, Directeur de cabinet adjoint au cabinet du ministre Daerden

M. Di Nunzio, conseiller au cabinet du ministre Daerden

M. Reip, attaché au cabinet du ministre Daerden

M. Van Driessche, collaborateur au cabinet du ministre Daerden

M. Voisin, représentant la Cour des Comptes

M. Tilly, représentant la Cour des Comptes

M. Stampart, expert du groupe PS

M. Sohy, expert du groupe MR

Mme Louant, experte du groupe cdH

M. Balcaen, expert du groupe Ecolo

1.1 Equilibre général du budget

(En milliers d'€)	
Recettes	6.732.290
Recettes affectées	-121.318
Recettes non-affectées	6.610.972
Dépenses	7.102.819
Crédits variables	-121.318
Amortissements	-277.635
Dépenses hors crédits variables et amortissements	6.703.866
Solde net à financer	-92.894
Corrections de passage du solde budgétaire au solde de financement (SEC 95)	
Sous-utilisation des crédits	48.000
Périmètre de consolidation	14.420

(En milliers d'€)		
Correction "amortissement"		8.517
Solde de financement		-21.957
(SEC 95)		

Comme vous pouvez le voir, le solde de financement s'établit à -21.957 milliers d'€, comme le stipule l'accord de coopération qui a fixé l'objectif budgétaire à -21,9 millions d'€ en Communauté française pour l'année 2004.

Le budget ajusté 2004 témoigne donc, comme je l'ai dit plus haut, de la volonté du Gouvernement de s'inscrire strictement dans le respect des accords pris.

Pour réaliser cet objectif, le Gouvernement a dû trouver un montant de **30,7 millions d'€** lors des travaux budgétaires de l'ajustement.

Cet effort supplémentaire s'explique par l'évolution des recettes et l'augmentation de certaines dépenses, comme nous allons le constater à la lumière de l'analyse du budget des voies et moyens et du budget général des dépenses.

1.2 Les recettes

Le Budget des voies et moyens de la communauté française s'élève à **6,61 milliards d'€** hors recettes affectées et amortissement de la dette. (En milliers d'€)

En ce qui concerne les dotations institutionnelles IPP et TVA, celles-ci sont globalement influencées par l'inflation mais aussi par la croissance pour la part IPP.

La diminution constatée provient essentiellement d'une révision à la baisse des paramètres de la croissance en 2003 (1,2% au lieu des 2% en 2003).

L'augmentation des recettes diverses provient essentiellement d'une récupération des crédits au niveau des Organismes d'intérêt public.

1.3 Les dépenses

J'en viens maintenant à l'analyse du budget général des dépenses.

(en milliers d'€)

Le budget général des dépenses s'élève à 6,7 milliards d'€ hors amortissement de la dette et crédits variables.

Sans empiéter sur le travail des commissions spécialisées, je vais dans les grandes lignes expli-

quer les variations pour chaque secteur de la Communauté française.

1.3.1 Les services généraux

Une hausse des crédits alloués à la provision de l'indexation a été enregistrée (6,1 millions d'€).

On notera également que des dépenses supplémentaires ont été enregistrées notamment au niveau de la dotation du Parlement de la Communauté française (400.000 €) et des crédits alloués aux Services du Gouvernement pour financer les indemnités de préavis du personnel des anciens Cabinets ministériels (700.000 €).

Une des pistes adoptées pour compenser ce surplus de dépense a consisté en une diminution des crédits octroyés à l'ETNIC (Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication) et ce, conformément aux prévisions de consommation budgétaire (-2,1 millions d'€).

1.3.2 Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport

Un montant de 2,1 millions d'€ a été alloué à la RTBF dans le cadre du contrat de gestion. La recapitalisation du Centre du cinéma et de l'audiovisuel a également été réalisée pour un montant d'1 million d'€.

Dans le secteur de la santé, 500 m€ ont été consacrés au programme de vaccination.

Les salaires et frais de fonctionnement dans le secteur de l'Aide à la jeunesse ont été indexés (504 m€).

Les augmentations ont été rendues possibles grâce notamment à certaines réorientations de crédits réparties dans le secteur de la Santé ou de la Culture.

1.3.3 Education, recherche et formation

Les allocations de fonctionnement des universités ont été adaptées en fonction de la variation réelle de l'index santé (2,5 millions d'€). En matière d'enseignement obligatoire, les moyens de fonctionnement des établissements scolaires ont été indexés (1,8 million d'€).

Des dépenses supplémentaires concernent le paiement du solde des allocations globales dû aux Hautes Ecoles pour 2003 et la mise à leur disposition de moyens supplémentaires (5 millions

	Initial 2004	Initial ajusté	Différence
TVA	4.541.614	4.550.475	8.861
IPP	1.682.275	1.660.930	-21.345
Etudiants étrangers	60.261	60.261	0
RRTV	261.216	261.423	207
Recettes diverses	67.130	77.883	10.753
Recettes totales	6.612.496	6.610.972	-1.524

	Initial 2004	Ajusté 2004	Différence
Services généraux	340.465	345.583	5.118
Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	754.466	756.115	1.649
Education, recherche et formation	5.109.539	5.118.312	8.773
Dettes publiques	150.074	133.824	-16.250
Dotation RW & COCOF	350.846	350.032	-814
TOTAL	6.705.390	6.703.866	-1.524

d'€). En matière d'enseignement obligatoire, l'impact de la hausse de la population scolaire a été pris en compte sur les moyens de fonctionnement des écoles (3,5 millions d'€).

La hausse de la fréquentation moyenne dans l'enseignement maternel a également été prise en considération (1,6 million d'€).

Afin de financer ces dépenses supplémentaires, une diminution a entre autres été appliquée au niveau de la dotation de l'Institut de formation en cours de carrière (1,5 million d'€).

Des crédits facultatifs ont également été réorientés.

1.3.4 Dette publique

Une réduction des charges d'intérêts de la dette a pu être opérée pour un montant de **16,2 millions d'€**. Celle-ci prend sa source dans la diminution des taux, mais également dans le rating AA1/P1 obtenu par la Communauté française auprès de l'agence internationale MOODY'S. En effet, cette cotation qui témoigne de la volonté de désendettement de l'institution, se traduit par une diminution du coût de financement des emprunts, a fortiori dans le cadre des accords du Lambert, lesquels permettent dorénavant de prospecter les marchés étrangers afin de financer la Communauté.

1.3.5 Dotation RW & COCOF

Les dotations RW/COCOF ont été corrigées suite à l'adaptation des paramètres (814 m€).

1.4 Conclusion

A travers cet exercice budgétaire parfaitement maîtrisé, le Gouvernement réaffirme la volonté de la Communauté française d'atteindre l'équilibre budgétaire de manière structurelle et de diminuer progressivement son taux d'endettement de 44 % à 36 % au cours de la période 2006-2010, conformément aux recommandations du Conseil supérieur des finances.

De plus, l'exercice budgétaire a été réalisé sans remettre en cause les engagements pris au niveau des fonctionnaires et des citoyens.

La nouvelle législature est placée sous le signe de la continuité, concrétisée par une gestion budgétaire rigoureuse, pour que les finances demeurent saines.

Le budget ajusté 2004 constitue une base solide pour l'avenir de la Communauté française.

Les travaux budgétaires 2005, actuellement en cours d'élaboration, s'inscrivent tout naturellement dans le même état d'esprit.

2 EXPOSE DU REPRESENTANT DE LA COUR DES COMPTES

Introduction

Dans le cadre de sa mission d'information en matière budgétaire, la Cour des comptes a transmis au Parlement de la Communauté française un rapport relatif au projet de premier ajustement du budget de l'année 2004.

Projet d'ajustement du budget des voies et moyens

Concernant le projet d'ajustement du budget des voies et moyens, la Cour a relevé que la stabilité globale des prévisions de recettes qui atteignent globalement à 6.732,3 millions EUR. Cette stabilité globale est le résultat de l'évolution divergente des principaux types de recettes : les transferts en provenance d'autres pouvoirs diminuent de 12,3 millions EUR (conformément aux estimations reprises dans le budget des voies et moyens ajustés de l'Etat fédéral) alors que les recettes diverses progressent de 10,8 millions EUR et les recettes affectées de 0,8 million EUR.

Les principales remarques formulées par la Cour au sujet des prévisions de recettes sont les suivantes :

- Les recettes en capital augmentent de 10,8 millions EUR en raison de la récupération prévue des excédents budgétaires pour l'année 2003 de l'ETNIC et de l'IFC ;
- Les recettes en capital mises à part, les prévisions initiales en matière de recettes diverses n'ont pas été modifiées dans le cadre du présent projet d'ajustement. Comme au cours des dernières années, la Cour doit donc relever la surestimation des prévisions (65,9 millions EUR) inscrites en matière de recettes diverses. Le montant des réalisations opérées en 2003 et des recettes perçues au 30 septembre 2004 confirme le bien-fondé de ce constat ;
- Le projet d'ajustement ne modifie que légèrement les prévisions de recettes affectées, seules celles relatives aux remboursements de prêts et d'allocations d'études étant ajustées. La Cour souligne qu'à l'instar des années précédentes, l'augmentation des prévisions de recettes n'est pas fondée sur le montant des perceptions effectivement opérées depuis le début de l'année 2004, mais découle automatiquement de l'ajustement des dépenses auxquelles elles sont affectées. Les perceptions en matière de recettes affectées ne devant pas atteindre les prévisions inscrites au budget ajusté (121,3 millions EUR au total), le présent ajustement s'inscrit donc dans la pratique habituelle du Gouvernement de la Communauté française, qui consiste à équilibrer, dans un but de neutralité budgétaire, les prévisions de recettes et de dépenses des fonds organiques.

Pour conclure son examen du projet d'ajustement du budget des voies et moyens, la Cour souligne que, sur la base des valeurs des paramètres macroéconomiques pour l'année 2004 fi-

gurant dans le dernier budget économique publié par le Bureau du Plan, à savoir 2,2 % de croissance du R.N.B. et 2,1 % d'inflation, la Communauté française pourrait prétendre à une part attribuée d'I.P.P. et de T.V.A. supérieure de 39,5 millions EUR aux sommes versées par l'Etat fédéral pour cette même année.

Projet d'ajustement du budget general des dépenses

Le projet d'ajustement du budget général des dépenses laissent les moyens d'action et de paiement quasi inchangés par rapport aux crédits initiaux.

Crédits non dissociés

Au niveau des crédits non dissociés, les mouvements les plus significatifs sont liés aux dépenses d'Enseignement qui progressent de 7,0 millions EUR et aux dépenses des Services généraux qui se réduisent de 7,3 millions EUR.

L'augmentation des crédits du chapitre consacré à l'Enseignement touche tout spécialement les crédits de la DO 51 consacrée à l'enseignement préscolaire et primaire : + 16,5 millions EUR.

A la DO 40 de ce même chapitre, la Cour souligne la réduction de 1,5 million EUR de la dotation à l'IFC qui passe à 2,6 millions EUR. Cette réduction pose en effet un double problème au plan juridique :

- D'une part, étant donné que l'article 21 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière fixe la clé de répartition entre les différents types de formation des crédits y affectés, la diminution de la dotation à l'IFC aurait dû s'accompagner d'une diminution proportionnelle des montants consacrés aux autres types de formation, ce qui n'est pas le cas ;
- D'autre part, l'article 51 du contrat de gestion de l'IFC limitant à 10 % maximum la part de la dotation affectée aux frais de gestion et de secrétariat, la réduction de sa dotation ne lui permettra pas de respecter ce plafond, qui est d'ailleurs déjà dépassé.

La baisse des crédits non dissociés du chapitre 1 – Services généraux résulte principalement de la réduction de 12,4 millions EUR des crédits inscrits à l'allocation de base 11.01.05.02 destinés à financer l'augmentation salariale du secteur non-marchand. Elle est partiellement compensée par l'inscription à l'allocation de base 11.01.03.02

d'un montant de 6,1 millions EUR pour faire face aux effets d'une augmentation de l'index.

Au niveau de la division 11 du chapitre consacré aux services généraux, la Cour relève que le montant de la dotation au Fonds Ecureuil pour l'année 2004, régie par les dispositions de l'article 18 de son décret organique du 20 juin 2002, aurait dû être adapté en fonction de l'évolution des recettes institutionnelles transférées, et être fixé au minimum à 14,8 millions EUR.

Crédits dissociés

Concernant les crédits dissociés, la légère diminution globale des crédits d'engagement résulte de compensations entre diverses variations au sein du programme 2 de la DO 15 – *Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport*. Ainsi, l'allocation de base 15.63.41.23 bénéficie de crédits supplémentaires (à concurrence de 1,4 million EUR) en vue de l'exécution de projets prévus dans les contrats « culture » et pour l'achèvement de travaux cofinancés par le FEDER, dont le Musée des Beaux-Arts de Mons, alors que les crédits d'engagement de l'allocation de base 15.72.41.23, qui se rapporte principalement à des travaux d'aménagements intérieurs au Théâtre National et au Botanique ainsi qu'à la phase V des travaux de rénovation du Château de Seneffe, ont été majorés de 0,9 million EUR.

La réduction globale de 2,9 millions EUR des crédits d'ordonnancement découle essentiellement de celle enregistrée au programme 01 de la DO 44 au niveau du fonctionnement des bâtiments scolaires.

Dépassements de crédits légaux

Enfin, au regard des données enregistrées à la Cour en date du 15 octobre 2004, les réductions de crédits opérées par le projet d'ajustement du budget entraînent un dépassement des crédits légaux à concurrence de 224,0 milliers EUR au niveau du programme 6 de la DO 50 – *Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française*.

Projet d'ajustement des budgets des services à gestion séparée et des organismes d'intérêt public

Pour ce qui concerne les services à gestion séparée et les organismes d'intérêt public de catégorie A, la Cour souligne que les projets d'ajustement de leurs budgets ne lui ont pas été transmis par le Gouvernement, et ce en contravention avec les dispositions de l'article 1er des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat et de l'article 3 de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public.

Les effets de l'ajustement sur les soldes budgétaires

Le solde budgétaire net et le solde de financement qui se dégagent du projet d'ajustement du budget pour l'année 2004, demeurent inchangés par rapport au budget initial. Ils s'établissent respectivement aux montants négatifs de 92,9 et 22,0 millions EUR.

Tel que présenté par le Gouvernement, le solde de financement s'inscrit donc dans le respect de la norme de déficit maximal (fixée à 22,0 millions EUR pour l'année budgétaire 2004).

Les corrections appliquées par le Gouvernement pour déterminer le solde de financement appellent toutefois quelques commentaires :

- La prévision, relative au taux de sous-utilisation des crédits, demeure fixée à 48,0 millions EUR. Cette prévision semble réaliste puisque la sous-utilisation des crédits pour l'exercice 2003, calculée par la Cour s'élevait à 69,2 millions EUR.
- Lors de l'établissement du budget initial 2004, le Gouvernement avait calculé le solde de financement sur la base d'un postulat d'équilibre budgétaire des organismes et institutions à consolider, à l'exception du Fonds Ecureuil et du Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement. La consolidation du solde budgétaire de ces deux organismes avec celui des services d'administration générale de la Communauté avait permis d'appliquer au solde net à financer une correction positive de 14,4 millions EUR. En l'absence de modification du montant des dotations initiales, le Gouvernement a maintenu la même correction au budget ajusté. La Cour estime cependant que le Gouvernement aurait dû procéder à une nouvelle correction négative de 10,8 millions EUR. Ce montant représente l'excédent budgétaire global pour l'année 2003 de l'ETNIC et de l'IFC, que ceux-ci devront reverser à la Communauté. En effet, la non-consommation intégrale des moyens, qui leur avaient été transférés par la Communauté en 2003, a déjà influencé positivement le solde de financement de cet exercice. Ces mêmes moyens ne peuvent dès lors une nouvelle fois influencer favorablement sur ledit solde, ce qui est le cas dans le présent projet puisque ces remboursements attendus sont inscrits au budget des voies et moyens de la Communauté française, sans l'être au budget des dépenses des organismes.

— Le montant global présumé des charges d'amortissement découlant des opérations de leasing financier a été porté de 8,5 à 8,6 millions EUR à l'occasion du présent ajustement. En conséquence, la correction pour amortissement, appliquée au solde net à financer, aurait dû s'élever à ce montant ajusté.

Cela étant, la Cour rappelle qu'elle n'est pas en mesure, à partir de l'estimation des recettes et des dépenses, telle que présentée dans le projet d'ajustement, de déterminer précisément le solde de financement. Celui-ci ne peut en effet se déduire que du regroupement économique des opérations.

De plus, pour permettre à la Cour de vérifier les calculs opérés par le Gouvernement en matière de respect des normes budgétaires, il conviendrait également que celui-ci lui transmette les projets de budget des autres organismes d'intérêt public et de la RTBF, étant donné qu'ils appartiennent au périmètre de consolidation.

3 REPONSE DU MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES A LA COUR DES COMPTES

Tout d'abord, permettez-moi de vous faire remarquer que pour la première fois depuis de longues années, le Gouvernement n'a pas eu recours au procédé de la délibération budgétaire afin d'anticiper les débats parlementaires.

Ce procédé était largement critiqué par la Cour vu le manque de motivation de l'urgence invoquée au sens de l'article 44 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Il a donc été abandonné pour faire place à des débats sur l'ajustement budgétaire distincts de ceux portant sur le budget de l'année suivante.

Je pense que les débats parlementaires en gagneront en clarté et en profondeur.

3.1 LES REMARQUES CONCERNANT LES RECETTES

Recettes diverses

En qui concerne les recettes diverses, je ne peux bien évidemment que constater comme la Cour qu'il y a probablement une surestimation des prévisions en la matière.

Néanmoins, les corrections SEC 95 apportées à nos budgets comportent, en sous-utilisation des crédits, un montant de 48 millions d'euros qui intègrent non seulement la sous-utilisation des

crédits en dépenses mais aussi la surestimation probable des recettes.

Il s'agit donc d'un montant « net » qui ne devrait pas, selon nos dernières estimations, différer fondamentalement du montant obtenu en 2002 et en 2003.

Le chiffre est d'ailleurs jugé réaliste par la Cour dans son rapport.

Par ailleurs, je constate, comme la Cour, une amélioration dans la perception de ce type de recettes au 30 septembre 2004 par rapport à la perception de l'exercice 2003 à la même époque.

Dotation aux étudiants étrangers

La Cour signale une discordance entre le montant inscrit dans le budget des voies et moyens de la Communauté française et au budget fédéral.

Il est vrai que nous aurions pu majorer l'indexation de 60 m€ portant de fait le montant de 60.261 m€ à 60.321 m€ en se basant sur un taux d'inflation de 1,5 % plutôt que sur le taux initialement requis de 1,4 %.

Un montant de 60 m€ non prévu au budget arrivera donc sur le compte de la Communauté française, ce qui, dans le cadre de la surestimation des recettes diverses, comme le signale la Cour par ailleurs, devrait quelque peu améliorer notre situation de trésorerie.

3.2 LES REMARQUES CONCERNANT LES DEPENSES

Récupération OIP

Concernant la récupération sur les OIP, la Cour estime que cette récupération devrait entraîner une correction SEC 95 au niveau de la norme de financement par analogie aux corrections apportées lors de la dotation au Fonds Ecureuil.

Il est vrai que la dotation au Fonds Ecureuil fait l'objet d'une correction équivalente en SEC 95 dans notre budget. Des corrections SEC 95 interviennent également pour les amortissements de la dette ou pour la sous-utilisation des crédits en dépenses.

Néanmoins, vous aurez constaté qu'aucune correction SEC 95 n'a jamais été apportée aux dotations des autres OIP dont font partie l'ETNIC et l'IFC, ni dans les budgets, ni au niveau des comptes, ni dans les différents documents les analysant. Cela provient du fait que contrairement au Fonds Ecureuil, les dotations de ces OIP servent à être dépensées par lesdits OIP et non pas à être

thésaurisées comme c'est le cas au niveau du Fonds Ecureuil.

En conséquence, aucune correction SEC 95 n'a été apportée aux variations enregistrées en 2004.

En ce qui concerne l'IFC, pourquoi la dotation 2004 a-t-elle été diminuée de 1500 m€ ?

Comme il est prévu à l'article 3 de l'arrêté royal portant règlement général du budget et de la comptabilité des organismes d'intérêt public visés par la loi du 16 mars 1954, pour les contrats ou les marchés qui excèdent le terme budgétaire, il faut prévoir au sein du budget des OIP des crédits dissociés.

A charge des crédits d'engagements seront imputées les sommes qui sont engagées du chef d'obligations nées ou contractées au cours de l'année budgétaire.

A charge des crédits de liquidation seront imputées les sommes qui sont liquidées au cours de l'année budgétaire du chef de droits constatés découlant des obligations préalablement engagées.

L'IFC est principalement concerné par cette disposition puisque non seulement les crédits 2004 permettent l'organisation de programmes de formation relatifs à l'année scolaire 2004-2005 (formations chevauchant 2 exercices budgétaires distincts) mais les formations obligatoires du secondaire peuvent également être organisées sur 3 années.

La dotation 2004 a donc été adaptée, comme le préconise par ailleurs le Collège des Commissaires du Gouvernement, aux crédits de liquidation nécessaires en 2004.

Cette modification de la dotation de l'IFC diminue-t-elle les crédits affectés à la formation en cours de carrière ?

Non. En effet, l'IFC conserve la totalité de ses crédits d'engagement. La répartition des crédits demeure donc inchangée. La part des frais de fonctionnement est donc également respectée.

Fonds Ecureuil

La Cour dans son rapport sur le budget initial 2004 à la page 33 signalait que le montant minimal de la dotation au Fonds Ecureuil sur base des recettes du budget 2004 initial devait s'élever à 14,2 millions d'euros.

Dans le cadre de cet ajustement, vous avez constaté comme moi que nos recettes institutionnelles diminuent. Nous avons choisi de maintenir cette dotation, comme le permet l'article 18 du

décret portant création du Fonds Ecureuil, alors que celle-ci aurait pu diminuer.

Il est donc impossible que cette dotation augmente de 14,2 millions à 14,8 millions d'euros comme le signale la Cour.

La discordance provient du fait que le décret portant création du Fonds Ecureuil ne prend pas en compte la dotation compensatoire de la radio TV redevance.

4 DISCUSSION GENERALE ET EXAMEN DES ARTICLES ET DES TABLEAUX

M. Senesael relève que, selon le ministre Daerden, un montant supplémentaire de 8.773.000 € est prévu pour le secteur de l'éducation dont 5.000.000 € à destination des hautes écoles. Il souhaite savoir de quelle manière ces montants seront affectés et s'il est envisageable de les augmenter.

D'autre part, le ministre a évoqué la gestion rigoureuse du budget et il faut s'en féliciter. Cependant, constatant une diminution de la dotation de la Région wallonne et de la Cocof d'un montant de 814.000 €, il souhaite savoir si cette diminution fait suite aux accords conclus au niveau du pouvoir fédéral.

Enfin, M. Senesael signale que selon la Cour des Comptes la Communauté peut prétendre à une part attribuée de l'IPP et de la TVA s'élevant à un montant de 6.524,4 millions d'euros pour l'année 2004 excédant de 39,5 millions d'euros ceux qui seront versés par l'Etat fédéral pour cette même année 2004.

M. Senesael demande si dans l'établissement de ces chiffres l'on a pris en considération la réforme fiscale voulue au niveau fédéral, réforme qui générera des diminutions importantes des recettes fiscales. Les communes notamment en seront affectées et il souhaite savoir s'il en ira de même pour la Communauté française.

M. Thissen constate que globalement l'on considère que les recettes sont en diminution. Il se demande dès lors pourquoi les 39,5 millions d'euros qui auraient pu être versés par l'Etat fédéral comme l'a souligné la Cour des Comptes - et ainsi que l'a rappelé M. Senesael dans son intervention - ne seront pas versés.

Par ailleurs, il relève que si l'on prend en compte la diminution des recettes, l'inflation qui est un peu plus haute que prévue et une augmentation des dépenses, on aboutit à un montant d'environ 22 millions d'euros. Il se réjouit naturellement

qu'on ait trouvé la compensation à ces montants au niveau des OIP et grâce à une gestion plus rigoureuse. Il pense toutefois que l'idéal eut été que cette épargne puisse être consacrée à renforcer des actions existantes. Il souhaite également savoir si pour le budget 2004 l'on a dépensé plus que ce que l'on pouvait raisonnablement ou si on a dû faire face à des dépenses tout à fait imprévisibles.

Enfin, en ce qui concerne les hautes écoles, il est prévu de leur affecter un montant supplémentaire de 5 millions d'euros. Il relève cependant que ce montant de 5 millions d'euros n'est pas constitué de montants nouveaux ou d'aides nouvelles mais en réalité est constitué de créances antérieures qui seront honorées. Il en conclut qu'il ne s'agit pas dès lors de moyens supplémentaires octroyés aux hautes écoles.

A propos de la remarque formulée par la Cour des Comptes à la page 8 de son rapport, le ministre Daerden souligne que selon la Cour l'on s'est trompé de 60.000 euros. Il estime que sur un budget global de ± 7 milliards d'euros, cela représente fort peu de chose.

En ce qui concerne la dotation de la Région wallonne et de la Cocof, le ministre Daerden précise que la correction provient de l'évolution classique des paramètres. Cela n'a rien à voir avec le débat portant sur un montant de 20 millions en relation avec les pécules de vacances. Il ne s'agit ici que d'une correction mécanique classique, correction qui a d'ailleurs également lieu à la Région wallonne.

Quant aux augmentations de dépenses évoquées par M. Thissen, le ministre Daerden répond qu'elles proviennent de l'application de l'index; l'impact du saut d'index est évidemment important eu égard au grand nombre de personnes occupées par la Communauté. Pour répondre à cette problématique, il a fallu deux types de mesures à savoir d'une part, une intervention au niveau des organismes d'intérêt public, intervention qui ne remettait toutefois aucune politique en cause, et également une intervention massive au niveau de la gestion de la dette.

Abordant la question des hautes écoles, le ministre Daerden précise que le montant évoqué de 5 millions est constitué de 2,7 millions d'arriérés et de 2,4 millions de fin de carrière. Il s'agit effectivement d'un montant de 5 millions supplémentaires mais le ministre convient que l'octroi d'arriérés ne peut être comparé à une augmentation nouvelle ou à l'injection de moyens nouveaux. Le débat sur le financement des hautes écoles est posé et c'est un débat difficile. Le Ministre pense cependant qu'il faut nuancer le problème suivant le type de for-

mation dispensée.

C'est pourquoi il s'inscrit dans la position du Gouvernement de la Communauté française de faire un audit de situation auquel on associera toutes les parties concernées afin de garantir la meilleure objectivité. En attendant le résultat de cet audit, le ministre Daerden continue à préparer le budget 2005 et verra comment l'on pourra répondre aux éléments formulés par l'audit. Il rappelle aux membres de la Commission que pour arriver à cela il faut être unis face au pouvoir fédéral pour refuser que la Communauté fasse un apport additionnel de 60 millions d'euros par rapport à la norme. Agir autrement ne pourrait que conduire à une véritable régression pour nos politiques en Communauté.

M. Senesael remercie le ministre Daerden pour ses explications et les précisions apportées. Il pense également que l'on doit se maintenir au respect de la norme mais il exprime le souhait que l'on veuille également à prendre en considération dans l'élaboration du budget 2005 les revendications des hautes écoles.

Revenant à la problématique des cotisations ONSS sur les pécules de vacances, M. Thissen regrette qu'on ait accepté de les payer ce qui entraînera une perte de moyens pour la Communauté. Il souhaite savoir quel est le mécanisme qui va être utilisé pour ce paiement. Sera-ce un mécanisme de type « One shot » ou bien va-t-on activer le mécanisme dit du « Curseur » auquel cas on risque d'arriver à ce que la Région bruxelloise doive payer également alors que ses moyens sont très limités. Il souhaite avoir des précisions du Ministre à cet égard.

Le ministre Daerden pense qu'il est difficile de refuser de payer des cotisations de sécurité sociale sur les pécules de vacances qui ont été octroyés. Le montant en question se situe aux environs de 20 millions d'euros, dont 17,5 environ pour la Communauté française vu le nombre de personnes qu'elle occupe. Il a en ce domaine demandé la solidarité entre les diverses entités, idée qui a été assez bien accueillie. Toutefois, pour l'instant, aucune décision n'a encore été prise.

A titre personnel, le Ministre défend la théorie du curseur parce qu'elle exprime le plus correctement la solidarité. Il signale toutefois qu'actuellement il n'y a pas d'unanimité sur la thèse qu'il défend.

Revenant à la question du saut d'index évoqué par le ministre Daerden, M. Thissen considère que ces sauts d'index peuvent avoir une incidence importante mais pense cependant qu'en ce domaine,

il doit être possible de prévoir les augmentations d'index qui sont à échéance plus ou moins rapprochée et inéluctable. Il est évident que si l'on doit prévoir des recettes, il faut également pouvoir prévoir des dépenses.

Le ministre Daerden répond qu'il a pris pour référence les chiffres du Bureau du plan qui ne prévoyaient pas de saut d'index. Il rappelle à cet égard que le contrôle budgétaire est prévu pour corriger les prévisions et les adapter à la réalité.

5 AVIS DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE 49, § 5 DU REGLEMENT (ANNEXE II)

Par 11 voix et 6 abstentions, la commission de l'Education recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport de l'amendement n° 1 au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 – partim pour les matières relevant de ses compétences tel qu'amendé.

Par 11 voix et 6 abstentions, la commission de l'Education recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

6 AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 49, § 5 DU REGLEMENT (ANNEXE III)

Par 9 voix contre 1 et 4 abstentions, la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

7 AVIS DE LA COMMISSION DE LA SANTE, DES MATIERES SOCIALES ET DE L'AIDE A LA JEUNESSE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 49, § 5 DU REGLEMENT (ANNEXE IV)

Par 10 voix contre 1 et 3 abstentions, la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

8 AVIS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DE L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE A LA PRESSE ET DU CINEMA CONFORMEMENT A L'ARTICLE 49, § 5 DU REGLEMENT (ANNEXE V)

Par 8 voix et 5 abstentions, la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

9 VOTES

- Les articles, les tableaux et le projet de décret contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année 2004 sont adoptés par 10 voix et 4 abstentions ;
- L'amendement n° 1 au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2004, tel qu'amendé, est adopté par 10 voix contre 1 et 5 abstentions ;
- Les articles, les tableaux et Le Projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2004, tel qu'amendé, sont adoptés par 10 voix contre 1 et 5 abstentions ;

— A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
Robert MEUREAU

Le Président,
Pierre WACQUIER

TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

Article 1^{er}

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 2004 sont ajustés et ventilés en allocations de base conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret à concurrence de :

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'AJUSTEMENT*(en milliers d'euros)*

	Crédits alloués pour 2004	Ajustement				
		Redistribu- tions	Crédits supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits adaptés pour 2004	Crédits années antérieures
CHAPITRE I Services généraux						
Crédits non dissociés	339.957	- 12.405	13.370	- 8.252	332.670	0
Crédits dissociés d'engagement	508	0	0	0	508	0
Crédits dissociés d'ordonnement	508	0	0	0	508	0
Crédits variables	27.956	0	0	0	27.956	0
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport						
Crédits non dissociés	735.185	12.405	5.975	- 3.694	749.871	248
Crédits dissociés d'engagement	20.574	0	2.302	- 2.533	20.343	0
Crédits dissociés d'ordonnement	19.281	0	1.244	- 2.124	18.401	0
Crédits variables	33.306	0	0	0	33.306	0
CHAPITRE III Education, Recherche, Formation						
Crédits non dissociés	5.099.712	0	40.907	- 33.938	5.106.681	3.808
Crédits dissociés d'engagement	10.015	0	0	0	10.015	0
Crédits dissociés d'ordonnement	9.827	0	0	- 2.004	7.823	0
Crédits variables	59.237	0	824	- 5	60.056	0
CHAPITRE IV Dettes publiques de la Communauté française						
Crédits non dissociés	427.709	0	210	- 16.460	411.459	0
CHAPITRE V Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française						
Crédits non dissociés	350.846	0	0	- 814	350.032	0
Total Général						
Crédits non dissociés	6.953.409	0	60.236	- 62.932	6.950.713	4.056
Crédits dissociés d'engagement	31.097	0	2.302	- 2.533	30.866	0
Crédits dissociés d'ordonnement	29.616	0	1.244	- 4.128	26.732	0
Crédits variables	120.499	0	824	- 5	121.318	0

Article 2

Sont approuvés pour l'ajustement budgétaire 2004 et annexés au présent décret, les budgets ajustés des services à gestion séparée suivants :

- l'école publique d'administration
- le Centre du Cinéma et de l'audiovisuel.

LISTE DES PROGRAMMES

En milliers d'euros

Libellé

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 01
DOTATION AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
PROGRAMME 1 - Dotation

Cnd 22.083 0 400 0 22.483 0

Totaux pour la division organique 01

Cnd 22.083 0 400 0 22.483 0

DIVISION ORGANIQUE 02
DÉPENSES DE CABINET DE LA MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, CHARGÉE DE L'ÉDUCATION, DE L'AUDIOVISUEL, DE
L'AIDE À LA JEUNESSE, DE L'ENFANCE ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

PROGRAMME 0 - Substantance

Cnd 0 0 0 0 0 0

Totaux pour la division organique 02

Cnd 0 0 0 0 0 0

DIVISION ORGANIQUE 03
DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU SPORT ET DES RELATIONS INTERNATIONALES
PROGRAMME 0 - Substantance

Cnd 0 0 0 0 0 0

Totaux pour la division organique 03

Cnd 0 0 0 0 0 0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 04						
DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION						
PROGRAMME 0 - Substance	Cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 04	Cnd	0	0	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 05						
DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE						
PROGRAMME 0 - Substance	Cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 05	Cnd	0	0	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 06						
CABINETS MINISTÉRIELS						
PROGRAMME 0 - Gouvernement de la Communauté française	Cnd	0	6.708	51	-182	6.577
PROGRAMME 1 - Cabinet du Ministre-Président chargé des Relations Internationales	Cnd	4.496	-1.870	0	0	2.626

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 2 - Cabinet du Ministre de la Culture, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports	Cnd	2.829	-1.123	0	0	1.706
						0
PROGRAMME 3 - Cabinet du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des missions confiées à l'O.N.E.	Cnd	3.153	-1.255	0	0	1.898
						0
PROGRAMME 4 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial	Cnd	2.330	-843	0	0	1.487
						0
PROGRAMME 5 - Cabinet du Ministre du Budget	Cnd	1.310	-735	0	0	575
						0
PROGRAMME 6 - Cabinet du Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel	Cnd	2.085	-766	0	0	1.319
						0
PROGRAMME 7 - Cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale et de la recherche scientifique	Cnd	2.760	-1.246	0	0	1.514
						0
PROGRAMME 8 - Cabinet de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé	Cnd	1.785	-617	0	0	1.168
						0

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	<i>Cnd</i>	3.406	531	833	-130	4.640	0
Totaux pour la division organique 06	<i>Cnd</i>	24.154	-1.216	884	-312	23.510	0
DIVISION ORGANIQUE 10							
SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES							
NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES							
PROGRAMME 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	375	0	0	0	375	0
PROGRAMME 1 - Médiateur de la Communauté française	<i>Cnd</i>	1.200	0	0	0	1.200	0
PROGRAMME 2 - Institut de Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	<i>Cnd</i>	82	0	0	0	82	0
PROGRAMME 3 - Corps interministériel des commissaires du Gouvernement	<i>Cnd</i>	853	0	20	-150	723	0
PROGRAMME 4 - Services d'appui des Cabinets ministériels	<i>Cnd</i>	2.648	1.216	904	-205	4.563	0
Fonds Loterie nationale	<i>Cv</i>	23.718	0	0	0	23.718	0
		23.718	0	0	0	23.718	0

En milliers d'euros

Libellé

PROGRAMME 5 - Cellule permanente d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

Cnd 0 0 86 0 86 0

Totaux pour la division organique 10

Cnd 5.158 1.216 1.010 -355 7.029 0
Cv 23.718 0 0 0 23.718 0

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
PROGRAMME 0 - Subsistance

Cnd 213.198 -12.405 11.061 -4.413 207.441 0
Cv 4.097 0 0 0 4.097 0
400 0 0 0 400 0

Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française

2.110 0 0 0 2.110 0

Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi

1.587 0 0 0 1.587 0

Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi

0 0 0 0 0 0

Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Education, Recherche et Formation)

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 1 - Secrétariat général	<i>Cnd</i>	1.580	0	0	1.567	0
	<i>Cv</i>	141	0	0	141	0
<i>Fonds des actions communautaires</i>		141	0	0	141	0
PROGRAMME 2 - Formation - Recrutement - Sélection	<i>Cnd</i>	1.894	0	0	1.671	0
PROGRAMME 3 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Wallonie-Bruxelles	<i>Cnd</i>	2.383	0	0	2.233	0
Totaux pour la division organique 11	<i>Cnd</i>	219.055	-12.405	11.061	-4.799	212.912
	<i>Cv</i>	4.238	0	0	0	4.238
DIVISION ORGANIQUE 12 INFORMATIQUE	<i>Cnd</i>	21.571	0	0	-2.157	19.414
PROGRAMME 1 - Informatique et bureautique						0
Totaux pour la division organique 12	<i>Cnd</i>	21.571	0	0	-2.157	19.414
DIVISION ORGANIQUE 13 GESTION DES IMMEUBLES						0

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 0 - Subsistance							
<i>Cnd</i>	5	0	0	0	5	0	
PROGRAMME 1 - Immeubles de la Communauté française							
<i>Cnd</i>	14.901	0	15	-629	14.287	0	
<i>Cde</i>	508	0	0	0	508	0	
<i>Cdo</i>	508	0	0	0	508	0	
Totaux pour la division organique 13							
<i>Cnd</i>	14.906	0	15	-629	14.292	0	
<i>Cde</i>	508	0	0	0	508	0	
<i>Cdo</i>	508	0	0	0	508	0	
DIVISION ORGANIQUE 14							
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN							
PROGRAMME 1 - Relations internationales							
<i>Cnd</i>	32.643	0	0	0	32.643	0	
<i>Cy</i>	0	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0	0	0	
<i>Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la</i>							
<i>Présidence belge de l'Union européenne</i>							
PROGRAMME 2 - Actions du Fonds social européen							
<i>Cnd</i>	50	0	0	0	50	0	
<i>Cde</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Cdo</i>	0	0	0	0	0	0	

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement						
<i>Cnd</i>	337	0	0	0	337	0
Totaux pour la division organique 14						
<i>Cnd</i>	33.030	0	0	0	33.030	0
<i>Cde</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Cdo</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Cv</i>	0	0	0	0	0	0
Totaux pour le chapitre I						
<i>Cnd</i>	339.957	-12.405	13.370	-8.252	332.670	0
<i>Cde</i>	508	0	0	0	508	0
<i>Cdo</i>	508	0	0	0	508	0
<i>Cv</i>	27.956	0	0	0	27.956	0
CHAPITRE II						
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT						
DIVISION ORGANIQUE 15						
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT						
PROGRAMME 0 - Substance						
<i>Cnd</i>	5	0	0	0	5	0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la Santé et des Affaires sociales						
<i>Cnd</i>	98	0	0	-25	73	0
<i>Cde</i>	3.595	0	25	0	3.620	0
<i>Cdo</i>	3.595	0	25	0	3.620	0
PROGRAMME 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture						
<i>Cnd</i>	4.113	0	99	-55	4.157	0
<i>Cde</i>	11.858	0	2.277	-2.533	11.602	0
<i>Cdo</i>	10.565	0	1.219	-2.124	9.660	0
<i>Cv</i>	2.335	0	0	0	2.335	0
	2.335	0	0	0	2.335	0
<i>Fonds des infrastructures culturelles</i>						
PROGRAMME 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport						
<i>Cnd</i>	451	0	0	0	451	0
<i>Cde</i>	5.121	0	0	0	5.121	0
<i>Cdo</i>	5.121	0	0	0	5.121	0
Totaux pour la division organique 15						
<i>Cnd</i>	4.667	0	99	-80	4.686	0
<i>Cde</i>	20.574	0	2.302	-2.533	20.343	0
<i>Cdo</i>	19.281	0	1.244	-2.124	18.401	0
<i>Cv</i>	2.335	0	0	0	2.335	0
DIVISION ORGANIQUE 16 SANTÉ						

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplém.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 0 - Substance	Cnd	72	0	2	0	74	0
PROGRAMME 1 - Interventions diverses	Cnd	187	0	0	-23	164	0
PROGRAMME 2 - Médecine préventive	Cnd	15.831	0	649	-672	15.808	58
PROGRAMME 3 - Promotion de la Santé à l'Ecole	Cnd	14.525	199	48	0	14.772	0
Totaux pour la division organique 16							
DIVISION ORGANIQUE 17	Cnd	30.615	199	699	-695	30.818	58
AIDE À LA JEUNESSE	Cnd	4.677	0	853	-24	5.506	0
PROGRAMME 0 - Substance	Cnd	168.156	12.096	58	-22	180.288	46
PROGRAMME 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	Cv	3.838	0	0	0	3.838	0
Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse.							
		3.838	0	0	0	3.838	0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour la division organique 17						
Cnd	172.833	12.096	911	-46	185.794	46
Cv	3.838	0	0	0	3.838	0
DIVISION ORGANIQUE 18						
AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE						
PROGRAMME 1 - Aide aux détenus						
Cnd	1.491	110	0	-109	1.492	0
Totaux pour la division organique 18						
Cnd	1.491	110	0	-109	1.492	0
DIVISION ORGANIQUE 19						
ENFANCE						
PROGRAMME 1 - Office de la Naissance et de l'Enfance						
Cnd	139.492	0	201	0	139.693	0
Cv	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
Fonds de subventionnement aux centres de						
PROGRAMME 2 - Politique et accueil de l'enfance						
Cnd	720	0	0	-5	715	5
Totaux pour la division organique 19						
Cnd	140.212	0	201	-5	140.408	5
Cv	0	0	0	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 20						
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE						

Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	En milliers d'euros		
					Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 0 - Subsistance							
<i>Cnd</i>	2.280	0	0	-44	2.236	0	
<i>Cv</i>	11.093	0	0	0	11.093	0	
Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Culture).	10.000	0	0	0	10.000	0	
Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne.	780	0	0	0	780	0	
Fonds d'exploitation du Centre de Formation socio-culturelle de Rossignol.	313	0	0	0	313	0	
Fonds d'exploitation du Centre de formation socio-culturelle de Séroule.	0	0	0	0	0	0	
PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses							
<i>Cnd</i>	8.062	0	0	-478	7.584	0	
<i>Cv</i>	312	0	0	0	312	0	
Fonds pour la formation socio-culturelle.	62	0	0	0	62	0	
Fonds de rempli des indemnités pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants.	250	0	0	0	250	0	
Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du FIPI.	0	0	0	0	0	0	
PROGRAMME 2 - Centres culturels							
<i>Cnd</i>	16.910	0	0	-161	16.749	0	
PROGRAMME 3 - Commission Communautaire française							
<i>Cnd</i>	9.162	0	0	0	9.162	0	

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour la division organique 20							
	<i>Cnd</i>	36.414	0	0	-683	35.731	0
	<i>Cy</i>	11.405	0	0	0	11.405	0
DIVISION ORGANIQUE 21							
ARTS DE LA SCÈNE							
PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses							
	<i>Cnd</i>	4.490	0	0	-20	4.470	0
PROGRAMME 2 - Théâtre							
	<i>Cnd</i>	29.414	0	98	-111	29.401	0
PROGRAMME 3 - Musique							
	<i>Cnd</i>	26.766	0	0	-127	26.639	0
PROGRAMME 4 - Art de la danse							
	<i>Cnd</i>	5.168	0	0	0	5.168	0
PROGRAMME 5 - Services extérieurs de promotion internationale							
	<i>Cnd</i>	107	0	0	0	107	0
PROGRAMME 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue							
	<i>Cnd</i>	535	0	0	0	535	0
Totaux pour la division organique 21							
	<i>Cnd</i>	66.480	0	98	-258	66.320	0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 22						
LIVRE						
PROGRAMME 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	82	0	0	0	82
PROGRAMME 1 - Lecture publique	<i>Cnd</i>	10.825	0	0	-20	10.805
<i>Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de Lecture publique de la Communauté française.</i>	<i>Cv</i>	46	0	0	0	46
		46	0	0	0	46
PROGRAMME 2 - Lettres françaises et promotion du livre	<i>Cnd</i>	4.495	0	0	-88	4.407
<i>Fonds de l'édition du livre.</i>	<i>Cv</i>	192	0	0	0	192
		146	0	0	0	146
		46	0	0	0	46
<i>Fonds d'aide à la diffusion.</i>						
PROGRAMME 3 - Langues régionales endogènes	<i>Cnd</i>	125	0	0	0	125
PROGRAMME 4 - Langue française	<i>Cnd</i>	244	0	0	0	244

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 5 - Informatique						
<i>Cnd</i>	361	0	0	-40	321	0
Totaux pour la division organique 22						
<i>Cnd</i>	16.132	0	0	-148	15.984	0
<i>Cv</i>	238	0	0	0	238	0
DIVISION ORGANIQUE 23						
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE						
PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses						
<i>Cnd</i>	12	0	0	0	12	0
PROGRAMME 2 - Jeunesse						
<i>Cnd</i>	14.737	0	74	-60	14.751	0
PROGRAMME 3 - Education permanente						
<i>Cnd</i>	21.009	0	0	-34	20.975	0
PROGRAMME 4 - Activités socio-culturelles						
<i>Cnd</i>	1.106	0	20	0	1.126	0
Totaux pour la division organique 23						
<i>Cnd</i>	36.864	0	94	-94	36.864	0
DIVISION ORGANIQUE 24						
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES						

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 0 - Musée royal de Mariemont - Substance	Cnd	996	0	0	-85	911	0
PROGRAMME 1 - Dépenses et subventions diverses	Cnd	10.075	0	43	-300	9.818	0
Totaux pour la division organique 24	Cnd	11.071	0	43	-385	10.729	0
DIVISION ORGANIQUE 25 AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA							
PROGRAMME 0 - Substance	Cnd	30	0	0	0	30	0
PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses	Cnd	1.440	0	0	-40	1.400	0
Fonds de la création cinématographique et audiovisuelle	Cv	0	0	0	0	0	0
Fonds d'aide à la création d'œuvres multimédias		0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 2 - Cinéma et vidéo	Cnd	15.693	0	1.000	0	16.693	0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 3 - Radio et télévision						
	Cnd	182.041	0	2.198	0	184.239
	Cv	190	0	0	0	190
		190	0	0	0	190
Fonds d'aide à la création radiophonique.						
PROGRAMME 4 - Presse						
	Cnd	1.314	0	0	0	1.314
	Cv	4.214	0	0	0	4.214
		4.214	0	0	0	4.214
Fonds de développement de la presse écrite.						
Totaux pour la division organique 25						
	Cnd	200.518	0	3.198	-40	203.676
	Cv	4.404	0	0	0	4.404
DIVISION ORGANIQUE 26						
SPORT						
PROGRAMME 0 - Subsistance						
	Cnd	1.550	0	50	0	1.600
	Cv	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Sport).						
PROGRAMME 1 - Education physique et sport						
	Cnd	1.655	0	532	0	2.187
	Cv	11.086	0	0	0	11.086
		5.300	0	0	0	5.300
Fonds des sports - Rémunérations.						
Fonds des sports - Activités.		5.786	0	0	0	5.786

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 2 - Recherches et développement	<i>Cnd</i>	1.024	0	0	-7	1.017
						29
PROGRAMME 3 - Subventions diverses	<i>Cnd</i>	12.659	0	0	-1.144	11.515
						110
PROGRAMME 4 - Services sportifs extérieurs	<i>Cnd</i>	1.000	0	50	0	1.050
						0
Totaux pour la division organique 26	<i>Cnd</i>	17.888	0	632	-1.151	17.369
	<i>Cv</i>	11.086	0	0	0	11.086
						139
						0
Totaux pour le chapitre II	<i>Cnd</i>	735.185	12.405	5.975	-3.694	749.871
	<i>Cde</i>	20.574	0	2.302	-2.533	20.343
	<i>Cdo</i>	19.281	0	1.244	-2.124	18.401
	<i>Cv</i>	33.306	0	0	0	33.306
						248
						0
						0
						0
CHAPITRE III						
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION						
DIVISION ORGANIQUE 40						
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS						
PROGRAMME 0 - Substance administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	149	0	0	0	149
						0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 1 - Substance administration - Personnel de l'Enseignement						
<i>Cnd</i>	1.554	0	31	-584	1.001	0
<i>Cv</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie.</i>	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 2 - Provisions pour charges diverses						
<i>Cnd</i>	11.829	0	0	0	11.829	0
PROGRAMME 3 - Affaires pédagogiques - inspection - dépenses de personnel et de fonctionnement						
<i>Cnd</i>	31	0	0	0	31	0
PROGRAMME 4 - Recherches en éducation, pilotage interréseaux - Activités pédagogiques interréseaux - Orientation - Divers						
<i>Cnd</i>	8.040	0	175	-2.177	6.038	0
<i>Cv</i>	70	0	0	0	70	0
<i>Fondations, donations, legs et prix.</i>	70	0	0	0	70	0
PROGRAMME 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers						
<i>Cnd</i>	192	0	0	0	192	0
PROGRAMME 6 - Enseignement supérieur - Recherche scientifique - Administration						
<i>Cnd</i>	0	0	25	0	25	0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 7 - Collaboration aux institutions internationales - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement	Cnd	312	0	75	0	387
						0
PROGRAMME 8 - Actions fonds social européen - initiatives diverses de la région wallonne et de la région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	Cv	8.347	0	0	0	8.347
Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen		0	0	0	0	0
Fonds d'intervention du Fonds social européen.		5.000	0	0	0	5.000
Enseignement de promotion sociale.						
Fonds d'intervention du Fonds social européen.		3.347	0	0	0	3.347
Enseignement à horaire réduit.						
PROGRAMME 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	Cnd	3.330	0	0	0	3.330
	Cv	5.483	0	0	0	5.483
Fonds pour le programme de transition professionnelle		5.483	0	0	0	5.483
Totaux pour la division organique 40	Cnd	25.437	0	306	-2.761	22.982
	Cv	13.900	0	0	0	13.900
DIVISION ORGANIQUE 41						
INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT						
PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE INSPECTION - DEPENSES DE PERSONNEL	Cnd	12.719	0	357	-309	12.767
						0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 2 - SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT						
<i>Cnd</i>	1.542	0	192	0	1.734	0
Totaux pour la division organique 41						
<i>Cnd</i>	14.261	0	549	-309	14.501	0
DIVISION ORGANIQUE 44 BÂTIMENTS SCOLAIRES						
PROGRAMME 0 - Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de Garantie						
<i>Cnd</i>	70.502	0	8	0	70.510	0
<i>Cde</i>	10.015	0	0	0	10.015	0
<i>Cdo</i>	9.827	0	0	-2.004	7.823	0
Totaux pour la division organique 44						
<i>Cnd</i>	70.502	0	8	0	70.510	0
<i>Cde</i>	10.015	0	0	0	10.015	0
<i>Cdo</i>	9.827	0	0	-2.004	7.823	0
DIVISION ORGANIQUE 45 RECHERCHE SCIENTIFIQUE						
PROGRAMME 0 - Subsistance administration						
<i>Cnd</i>	119	0	0	0	119	0
PROGRAMME 1 - Subventions ASBL ou assimilés						
<i>Cnd</i>	633	0	0	0	633	0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 2 - Subventions diverses	<i>Cnd</i>	2.036	0	0	2.036	0
PROGRAMME 3 - Recherche scientifique	<i>Cnd</i>	91.783	0	50	-330	91.503
3						
Totaux pour la division organique 45	<i>Cnd</i>	94.571	0	50	-330	94.291
3						
DIVISION ORGANIQUE 46						
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE						
PROGRAMME 0 - Substante administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	234	0	0	234	0
PROGRAMME 1 - Substante Administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i>	615	0	10	-59	566
PROGRAMME 2 - Subventions diverses	<i>Cnd</i>	314	0	0	314	0
Totaux pour la division organique 46	<i>Cnd</i>	1.163	0	10	-59	1.114
0						
DIVISION ORGANIQUE 47						
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES						

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	303	0	0	-20	283
						0
PROGRAMME 1 - Allocations et prêts	<i>Cnd</i>	34.505	0	0	-824	33.681
	<i>Cv</i>	896	0	824	-5	1.715
		400	0	824	0	1.224
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983).</i>						
		496	0	0	-5	491
<i>Fonds des prêts d'études.</i>						
Totaux pour la division organique 47	<i>Cnd</i>	34.808	0	0	-844	33.964
	<i>Cv</i>	896	0	824	-5	1.715
						0
DIVISION ORGANIQUE 48						
CENTRES PMS						
PROGRAMME 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	17	0	0	0	17
						0
PROGRAMME 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i>	17	0	0	0	17
						0
PROGRAMME 2 - Subsistance inspection	<i>Cnd</i>	0	0	0	0	0
						0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 3 - Subsistance inspection	<i>Cnd</i>	0	0	0	0	0
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des Centres P.M.S.	<i>Cnd</i>	60.155	0	423	-112	60.466
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des Centres PMS	<i>Cnd</i>	6.627	0	32	0	6.659
Totaux pour la division organique 48	<i>Cnd</i>	66.816	0	455	-112	67.159
DIVISION ORGANIQUE 50						
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE						
PROGRAMME 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	273	0	0	0	273
PROGRAMME 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i>	3.372	0	186	-607	2.951
PROGRAMME 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i>	2.511	0	0	-250	2.261
						0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	Cnd	1.733	0	233	0	1.966
PROGRAMME 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	Cnd	2.839	0	0	0	2.839
PROGRAMME 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	Cnd	3.127	0	0	-42	3.085
PROGRAMME 7 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	Cnd	33	0	10	0	43
PROGRAMME 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	Cnd	885	0	0	0	885
Totaux pour la division organique 50	Cnd	14.773	0	429	-899	14.303
DIVISION ORGANIQUE 51						
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE						
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - Enseignement et recherche	Cnd	31	0	15	0	46

(43)

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 1 - Subsistance administration du personnel de l'enseignement	<i>Cnd</i>	32	0	0	0	32
						0
PROGRAMME 2 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	0	0	0	0	0
						0
PROGRAMME 3 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	0	0	0	0	62
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	<i>Cnd</i>	358.637	0	9.074	-1.518	366.193
						0
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles maternelles	<i>Cnd</i>	33.468	0	1.412	0	34.880
						3
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	<i>Cnd</i>	820.302	0	12.835	-3.636	829.501
						0
PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles primaires	<i>Cnd</i>	101.178	0	2	-883	100.297
						6

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses						
	Cnd	1.304	0	0	-254	1.050
	Cv	22.039	0	0	0	22.039
		22.039	0	0	0	22.039
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental.						
PROGRAMME 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite						
	Cnd	20.603	0	0	-460	20.143
						0
Totaux pour la division organique 51						
	Cnd	1.335.555	0	23.338	-6.751	1.352.142
	Cv	22.039	0	0	0	22.039
						71
						0
DIVISION ORGANIQUE 52						
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE						
PROGRAMME 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche						
	Cnd	604	0	130	0	734
						21
PROGRAMME 2 - Subsistance Inspection						
	Cnd	0	0	0	0	0
						0
PROGRAMME 3 - Subsistance Inspection						
	Cnd	0	0	0	0	0
						0
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement de plein exercice						
	Cnd	1.739.051	0	0	-12.646	1.726.405
						0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'Enseignement de plein exercice	<i>Cnd</i>	226.381	0	5.660	-21	232.020
						0
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles à horaire réduit	<i>Cnd</i>	34.306	0	96	-848	33.554
						0
PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles à horaire réduit	<i>Cnd</i>	1.795	0	80	-1	1.874
						0
PROGRAMME 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi						
	<i>Cv</i>	7.328	0	0	0	7.328
		7.328	0	0	0	7.328
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire.</i>						0
PROGRAMME 9 - Discriminations positives - Divers	<i>Cnd</i>	16.521	0	46	-117	16.450
	<i>Cv</i>	5.993	0	0	0	5.993
		0	0	0	0	0
<i>Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration.</i>						0
<i>Fonds relatif aux interventions des Régions</i>		464	0	0	0	464
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>		5.529	0	0	0	5.529
						0
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>		0	0	0	0	0

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplé-ment.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour la division organique 52							
	Cnd	2.018.658	0	6.012	-13.633	2.011.037	21
	Cv	13.321	0	0	0	13.321	0
DIVISION ORGANIQUE 53							
ENSEIGNEMENT SPÉCIAL							
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche							
	Cnd	43	0	2	0	45	0
PROGRAMME 2 - Subsistance Inspection							
	Cnd	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 3 - Subsistance Inspection							
	Cnd	0	0	0	0	0	16
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement spécial							
	Cnd	308.183	0	793	-4.799	304.177	0
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécial							
	Cnd	29.512	0	762	-5	30.269	6
PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi							
	Cv	2.115	0	0	0	2.115	0
		2.115	0	0	0	2.115	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial.							

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 7 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles	Cnd	167	0	0	0	0
PROGRAMME 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	Cnd	102	0	40	0	0
Totaux pour la division organique 53						
DIVISION ORGANIQUE 54	Cnd	338.007	0	1.597	-4.804	334.800
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE	Cv	2.115	0	0	0	2.115
PROGRAMME 0 - Contrôle des Universités	Cnd	1.030	0	0	-1	1.029
PROGRAMME 1 - Universités de la Communauté	Cnd	156.659	0	494	0	157.153
PROGRAMME 2 - Universités libres	Cnd	338.407	0	1.116	0	339.523
PROGRAMME 3 - Subventions diverses	Cnd	241	0	0	0	241

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 4 - Enseignement universitaire							
	<i>Cnd</i> 2.241	0	0	-765	1.476	0	
Totaux pour la division organique 54							
	<i>Cnd</i> 498.578	0	1.610	-766	499.422	904	
DIVISION ORGANIQUE 55							
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES							
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche							
	<i>Cnd</i> 129	0	0	-1	128	1	
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement							
	<i>Cnd</i> 32	0	0	0	32	0	
PROGRAMME 2 - Subsistance Inspection							
	<i>Cnd</i> 0	0	0	0	0	0	
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des Hautes Écoles (Hors Dotations)							
	<i>Cnd</i> 13.031	0	98	-190	12.939	0	
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des Hautes Écoles							
	<i>Cnd</i> 298.464	0	1.122	-6	299.580	2.719	
<i>Cv</i>	0	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0	0	0	
<i>Fonds relatif aux interventions des régions</i>							

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 6 - Fonctionnement des Écoles d'Architecture						
<i>Cnd</i>	12.896	0	43	-302	12.637	0
PROGRAMME 7 - Enseignement supérieur Hors Université						
<i>Cnd</i>	7.522	0	0	-61	7.461	0
PROGRAMME 8 - Hautes Écoles et Enseignement Supérieur Hors Université						
<i>Cnd</i>	3.875	0	9	-40	3.844	0
PROGRAMME 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi						
<i>Cv</i>	1.812	0	0	0	1.812	0
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur hors université.</i>	1.812	0	0	0	1.812	0
<i>Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Fonds relatif aux interventions de l'Etat fédéral</i>	0	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 55						
<i>Cnd</i>	335.949	0	1.272	-600	336.621	2.720
<i>Cv</i>	1.812	0	0	0	1.812	0
DIVISION ORGANIQUE 56						
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE						
PROGRAMME 0 - Substantance administration - Enseignement et Recherche						
<i>Cnd</i>	280	0	0	-85	195	0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement						
<i>Cnd</i>	4	0	0	0	4	0
PROGRAMME 2 - Subsistance Inspection						
<i>Cnd</i>	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 3 - Subsistance Inspection						
<i>Cnd</i>	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des Écoles de Promotion sociale						
<i>Cnd</i>	115.644	0	3.570	0	119.214	0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des Écoles de Promotion sociale						
Cnd	4.851	0	67	0	4.918	0
Cv	4.016	0	0	0	4.016	0
Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.	1.223	0	0	0	1.223	0
Cnd	1.352	0	0	0	1.352	0
Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale officiels subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.	1.341	0	0	0	1.341	0
Cv	1.014	0	0	0	1.014	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale.	1.014	0	0	0	1.014	0
PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi						
Cnd	100	0	0	0	100	0
Fonds pour l'équipement des écoles de Promotion sociale	100	0	0	0	100	0
Cv	1.014	0	0	0	1.014	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale.	1.014	0	0	0	1.014	0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	Cnd	1.080	0	0	0	1.080
						0
PROGRAMME 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale	Cnd	754	0	40	-691	103
						54
Totaux pour la division organique 56						
DIVISION ORGANIQUE 57						
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	Cnd	122.613	0	3.677	-776	125.514
	Cv	5.030	0	0	0	5.030
						0
	Cnd	59	0	0	-3	56
						3
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	Cnd	40	0	0	0	40
						0
PROGRAMME 2 - Initiatives et subventions diverses	Cnd	511	0	20	0	531
						0
PROGRAMME 3 - Dépenses de Personnel des Établissements d'Enseignement Supérieur	Cnd	46.690	0	1.250	-153	47.787
						0

(53)

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 4 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement Supérieur	<i>Cnd</i> 4.903	0	17	-20	4.900	0
PROGRAMME 5 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	<i>Cnd</i> 1.656	0	0	-79	1.577	0
PROGRAMME 6 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	<i>Cnd</i> 0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 7 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	<i>Cnd</i> 68.563	0	144	-702	68.005	0
PROGRAMME 8 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	<i>Cnd</i> 2.402	0	7	-12	2.397	0
PROGRAMME 9 - Equipements	<i>Cnd</i> 250	0	0	0	250	0
Totaux pour la division organique 57	<i>Cnd</i> 125.074	0	1.438	-969	125.543	3
DIVISION ORGANIQUE 58						
ENSEIGNEMENT À DISTANCE						

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 0 - Subsistance - Enseignement et Recherche						
<i>Cnd</i>	2.635	0	156	-325	2.466	0
PROGRAMME 1 - Subsistance Inspection						
<i>Cnd</i>	312	0	0	0	312	0
PROGRAMME 3 - Réalisation d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance						
<i>Cv</i>	124	0	0	0	124	0
<i>Fonds pour des programmes d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance</i>	124	0	0	0	124	0
Totaux pour la division organique 58						
<i>Cnd</i>	2.947	0	156	-325	2.778	0
<i>Cv</i>	124	0	0	0	124	0
Totaux pour le chapitre III						
<i>Cnd</i>	5.099.712	0	40.907	-33.938	5.106.681	3.808
<i>Cde</i>	10.015	0	0	0	10.015	0
<i>Cdo</i>	9.827	0	0	-2.004	7.823	0
<i>Cv</i>	59.237	0	824	-5	60.056	0

CHAPITRE IV DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 0 - Subsistance Administration						
	<i>Cnd</i>	472	0	210	0	682
						0
PROGRAMME 1 - Service de la dette directe						
	<i>Cnd</i>	386.450	0	0	-11.320	375.130
						0
Totaux pour la division organique 85						
	<i>Cnd</i>	386.922	0	210	-11.320	375.812
						0
DIVISION ORGANIQUE 86						
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES						
PROGRAMME 1 - Service de la dette indirecte						
	<i>Cnd</i>	24.297	0	0	-4.930	19.367
						0
Totaux pour la division organique 86						
	<i>Cnd</i>	24.297	0	0	-4.930	19.367
						0
DIVISION ORGANIQUE 87						
DETTE LIÉE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE						
PROGRAMME 1 - Service de la dette indirecte						
	<i>Cnd</i>	16.490	0	0	-210	16.280
						0
Totaux pour la division organique 87						
	<i>Cnd</i>	16.490	0	0	-210	16.280
						0
Totaux pour le chapitre IV						
	<i>Cnd</i>	427.709	0	210	-16.460	411.459
						0

Libellé	En milliers d'euros					
	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
CHAPITRE V						
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE						
DIVISION ORGANIQUE 90						
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE						
PROGRAMME 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française						
<i>Cnd</i>	350.846	0	0	-814	350.032	0
Totaux pour la division organique 90						
<i>Cnd</i>	350.846	0	0	-814	350.032	0
Totaux pour le chapitre V						
<i>Cnd</i>	350.846	0	0	-814	350.032	0
Total général						
<i>Cnd</i>	6.953.409	0	60.462	-63.158	6.950.713	4.056
<i>Cde</i>	31.097	0	2.302	-2.533	30.866	0
<i>Cdo</i>	29.616	0	1.244	-4.128	26.732	0
<i>Cv</i>	120.499	0	824	-5	121.318	0

(57)

TABLEAU BUDGÉTAIRE

NOTICE EXPLICATIVE

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1 ^{er} ajust.	En milliers d'euros	
														Crédits ann.	suppl. ant.

MI = Ministre ordonnateur	01	Marie Arena : Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale													
	02	Marie-Dominique Simonet : Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales													
	03	Michel Daerden : Vice-Président, Ministre du Budget et des Finances													
	04	Claude Eerdekens : Ministre de la Fonction publique et des Sports													
	05	Fadila Laanan : Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse													
	06	Catherine Fonck : Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé													
	12	Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 02													
	13	Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 03													
	14	Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 04													
	15	Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 05													
	52	Compétence exercée conjointement par les Ministres 05 et 02													
	00	Allocations de base non dévolues													

Ad = Code Administration	1 : Secrétariat général
	2 : Enseignement et Recherche
	3 : Personnels de l'Enseignement
	4 : Culture et Informatique
	5 : Aide à la Jeunesse, Sport et Santé
	6 : Infrastructures
	7 : Services d'Appui aux Cabinets Ministériels
	8 : Cellule permanente d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

DO = Division organique	
AB = Allocation de base	
PA = Programme – Activité	
CD = Check digit	
Cé = Codes économiques	
Cr = Nature des crédits : Cnd : crédits non dissociés; Cde : crédits d'engagement; Cdo : crédits d'ordonnancement; Cv : crédits variables	

N.B. : L'expression numérique reprise dans la colonne « Redistributions » représente une valeur contractée entre d'une part les différentes redistributions intervenues pour une même AB et d'autre part, la répartition d'une provision visant à couvrir l'augmentation des charges salariales dans le secteurs non marchand.

CHAPITRE I

SERVICES GÉNÉRAUX

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 01															
DOTATION AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
PROGRAMME 1															
DOTATION															
11 - Charges diverses															
01	0	01	01.31	11	29	01	Cnd	Dotation au Parlement de la Communauté française	22.083	-	400	-	22.483	-	
Totaux pour l'activité 11									Cnd	22.083	0	400	0	22.483	0
Totaux pour le programme 1									Cnd	22.083	0	400	0	22.483	0
Totaux pour la division organique 01									Cnd	22.083	0	400	0	22.483	0

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis- tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	En milliers d'euros		
													Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
								DIVISION ORGANIQUE 02							
								DÉPENSES DE CABINET DE LA							
								MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT DE LA							
								COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, CHARGÉE DE							
								L'ÉDUCATION, DE L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE À LA							
								JEUNESSE, DE L'ENFANCE ET DE LA PROMOTION							
								DE LA SANTÉ							
								PROGRAMME 0							
								SUBSTANCE							
								01 - Personnel							
00	0	02	11.01	01	46	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation de la	-	-	-	-	-	-	-
						1112		Ministre-Présidente							
						112									
						1131									
00	0	02	11.02	01	49	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet et	-	-	-	-	-	-	-
						1112		allocations diverses							
						112									
						1131									
								Totaux pour l'activité 01	0	0	0	0	0	0	0
								<i>Cnd</i>							
								02 - Biens et services							
00	0	02	12.07	02	74	1211	Cnd	Frais de premier établissement et de réappropriation du	-	-	-	-	-	-	-
								Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des							
								locaux, frais de déménagement, etc...)							
00	0	02	12.19	02	13	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux pour l'activité 02	0	0	0	0	0	0	0
								<i>Cnd</i>							
								03 - Installations - Loyers							

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
00	0	02	12.06	03	72	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-	
						1213									
Totaux pour l'activité 03									Cnd	0	0	0	0	0	0
04 - Équipement															
00	0	02	74.01	04	34	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	-	-	-	-	-	-	
						741									
00	0	02	74.02	04	37	7422	Cnd	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 04									Cnd	0	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 0									Cnd	0	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 02									Cnd	0	0	0	0	0	0

(63)

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 03														
DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DE														
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE														
SCIENTIFIQUE, DU SPORT ET DES RELATIONS														
INTERNATIONALES														
PROGRAMME 0														
SUBSTANCE														
01 - Personnel														
00	0	03	11.01	01	73	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-
						1112								
						112								
						1131								
03	0	03	11.02	01	76	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	-	-	-	-	-	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 01									Cnd	0	0	0	0	0
02 - Biens et services														
00	0	03	12.07	02	04	1211	Cnd	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc...)	-	-	-	-	-	-
00	0	03	12.19	02	40	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 02									Cnd	0	0	0	0	0
03 - Installations - Loyers														
00	0	03	12.06	03	02	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-
						1213								

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros						
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 03									Cnd	0	0	0	0	0	0
04 - Équipement															
00	0	03	74.01	04	61	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	-	-	-	-	-	-	-
						741									
00	0	03	74.02	04	64	7422	Cnd	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	-	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 04									Cnd	0	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 0									Cnd	0	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 03									Cnd	0	0	0	0	0	0

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 04														
DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE														
PROGRAMME 0														
SUBSTANCE														
01 - Personnel														
00	0	04	11.01	01	03	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-
						1112								
						112								
						1131								
00	0	04	11.02	01	06	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	-	-	-	-	-	-
						1112								
						112								
						1131								
00	0	04	11.03	01	09	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet, y compris les créances années antérieures	-	-	-	-	-	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 01									Cnd	0	0	0	0	0
02 - Biens et services														
00	0	04	12.07	02	31	1211	Cnd	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc...)	-	-	-	-	-	-
00	0	04	12.19	02	67	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	-	-	-	-	-	-
00	0	04	12.20	02	70	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris les créances années antérieures	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 02									Cnd	0	0	0	0	0
03 - Installations - Loyers														

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
00	0	04	12.06	03	29	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-
00	0	04	12.07	03	32	1212	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du Cabinet, y compris les créances années antérieures	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 03									Cnd	0	0	0	0	0
04 - Équipement														
00	0	04	74.01	04	88	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	-	-	-	-	-	-
						741								
00	0	04	74.02	04	91	7422	Cnd	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 04														
									Cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 0														
									Cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 04														
									Cnd	0	0	0	0	0

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
DIVISION ORGANIQUE 05																
DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
01 - Personnel																
00	0	05	11.01	01	30	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-		
						1112										
						112										
						1131										
00	0	05	11.02	01	33	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	-	-	-	-	-	-		
						1112										
						112										
						1131										
Totaux pour l'activité 01									Cnd	0	0	0	0	0		
02 - Biens et services																
00	0	05	12.07	02	58	1211	Cnd	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc...)	-	-	-	-	-	-		
00	0	05	12.19	02	94	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 02									Cnd	0	0	0	0	0		
03 - Installations - Loyers																
00	0	05	12.06	03	56	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-		
						1213										
Totaux pour l'activité 03									Cnd	0	0	0	0	0		

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04 - Équipement														
00	0	05	74.01	04	18	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	-	-	-	-	-	-
								741						
00	0	05	74.02	04	21	7422	Cnd	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 04														
									Cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 0														
									Cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 05														
									Cnd	0	0	0	0	0

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
02	0	06	12.06	02	82	1212	Cnd	Indemnités de logement (nouveau)	-	4	-	-	4	-	
						1213									
02	0	06	12.07	02	85	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation (nouveau)	-	12	-	-	12	-	
02	0	06	12.19	02	24	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)	-	243	-	-	243	-	
02	0	06	74.01	02	43	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)	-	27	-	-	27	-	
						741									
Totaux pour l'activité 02									Cnd	0	1.229	0	0	1.229	0
03 - Cabinet du Ministre du Budget															
03	0	06	11.01	03	59	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre (nouveau)	-	-	-	-	-	-	
						1112									
						112									
						1131									
03	0	06	11.02	03	62	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)	-	594	-	-	594	-	
						1112									
						112									
						1131									
03	0	06	12.06	03	83	1212	Cnd	Indemnités de logement (nouveau)	-	-	-	-	-	-	
						1213									
03	0	06	12.07	03	86	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation (nouveau)	-	13	-	-	13	-	
03	0	06	12.19	03	25	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)	-	215	-	-	215	-	
03	0	06	74.01	03	44	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)	-	60	-	-	60	-	
						741									
Totaux pour l'activité 03									Cnd	0	882	0	0	882	0
04 - Cabinet du Ministre de la Fonction publique et du Sport															
04	0	06	11.01	04	60	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre (nouveau)	-	40	-	-	40	-	
						1112									
						112									
						1131									

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
04	0	06	11.02	04	63	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)	-	542	-	-42	500	-		
						1112										
						112										
						1131										
04	0	06	12.06	04	84	1212	Cnd	Indemnités de logement (nouveau)	-	4	-	-	4	-		
						1213										
04	0	06	12.07	04	87	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation (nouveau)	-	13	-	-	13	-		
04	0	06	12.19	04	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)	-	99	-	-9	90	-		
04	0	06	74.01	04	45	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)	-	55	51	-	106	-		
						741										
Totaux pour l'activité 04									Cnd	0	753	51	-51	753	0	
05 - Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse																
05	0	06	11.01	05	61	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre (nouveau)	-	40	-	-	40	-		
						1112										
						112										
						1131										
05	0	06	11.02	05	64	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)	-	588	-	-	588	-		
						1112										
						112										
						1131										
05	0	06	12.06	05	85	1212	Cnd	Indemnités de logement (nouveau)	-	4	-	-	4	-		
						1213										
05	0	06	12.07	05	88	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation (nouveau)	-	13	-	-	13	-		
05	0	06	12.19	05	27	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)	-	146	-	-8	138	-		
05	0	06	74.01	05	46	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)	-	100	-	-	100	-		
						741										
Totaux pour l'activité 05									Cnd	0	891	0	-8	883	0	

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
06 - Cabinet de la Ministre de la Santé, de l'Aide à la jeunesse et de l'Enfance															
06	0	06	11.01	06	62	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre (nouveau)	-	40	-	-	40	-	
						1112									
						112									
						1131									
06	0	06	11.02	06	65	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)	-	653	-	-	653	-	
						1112									
						112									
						1131									
06	0	06	12.06	06	86	1212	Cnd	Indemnités de logement (nouveau)	-	4	-	-	4	-	
						1213									
06	0	06	12.07	06	89	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation (nouveau)	-	12	-	-	12	-	
06	0	06	12.19	06	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)	-	175	-	-	175	-	
06	0	06	74.01	06	47	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)	-	20	-	-	20	-	
						741									
Totaux pour l'activité 06									Cnd	0	904	0	904	0	
Totaux pour le programme 0									Cnd	0	6.708	51	-182	0	
PROGRAMME 1															
CABINET DU MINISTRE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES															
11 - Personnel															
01	0	06	11.01	11	67	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	101	-38	-	-	63	-	
						1112									
						112									
						1131									

(73)

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	0	06	11.02	11	70	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet et allocations diverses	3.519	-1.417	-	-	2.102	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 11									Cnd	3.620	-1.455	0	0	2.165	0
12 - Biens et services															
01	0	06	12.04	12	86	1211	Cnd	Charges liées au siège du gouvernement de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	12.19	12	34	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	735	-333	-	-	402	-	-
Totaux pour l'activité 12									Cnd	735	-333	0	0	402	0
13 - Installations - loyers															
01	0	06	12.06	13	93	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-	-
						1213									
Totaux pour l'activité 13									Cnd	0	0	0	0	0	0
14 - Équipement															
01	0	06	74.01	14	55	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	141	-82	-	-	59	-	-
						741									
01	0	06	74.02	14	58	7422	Cnd	Frais de premier établissement du Cabinet	-	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 14									Cnd	141	-82	0	0	59	0
Totaux pour le programme 1									Cnd	4.496	-1.870	0	0	2.626	0

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 2														
CABINET DU MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA														
FONCTION PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET DES														
SPORTS														
21 - Personnel														
01	0	06	11.01	21	77	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	107	-44	-	-	63	-
						1112								
						112								
						1131								
01	0	06	11.02	21	80	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet	1.800	-447	-	-	1.353	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 21									Cnd					
									1.907	-491	0	0	1.416	0
22 - Biens et services														
01	0	06	12.19	22	44	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	822	-562	-	-	260	-
Totaux pour l'activité 22									Cnd					
									822	-562	0	0	260	0
23 - Installations - loyers														
01	0	06	12.06	23	06	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du	-	-	-	-	-	-
						1213		Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives						
								ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie						
								des Bâtiments)						
Totaux pour l'activité 23									Cnd					
									0	0	0	0	0	0
24 - Équipement														
01	0	06	74.01	24	65	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	100	-70	-	-	30	-
						741								
01	0	06	74.02	24	68	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 24															
									Cnd	100	-70	0	0	30	0
Totaux pour le programme 2															
									Cnd	2.829	-1.123	0	0	1.706	0
PROGRAMME 3															
CABINET DU MINISTRE DE L'ENFANCE, CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, DE L'ACCUEIL ET DES MISSIONS CONFIEES À L'O.N.E.															
31 - Personnel															
01	0	06	11.01	31	87	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	101	-38	-	-	63	-	-
						1112									
						112									
						1131									
01	0	06	11.02	31	90	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.323	-806	-	-	1.517	-	-
						1112									
						112									
						1131									
01	0	06	11.03	31	93	112	Cnd	Provision pour cotisation de la pension du Ministre (y compris années antérieures)	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	11.04	31	96	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 31															
									Cnd	2.424	-844	0	0	1.580	0
32 - Biens et services															
01	0	06	12.19	32	54	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	456	-166	-	-	290	-	-
Totaux pour l'activité 32															
									Cnd	456	-166	0	0	290	0

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
33 - Installations - loyers																
01	0	06	12.06	33	16	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet, en ce compris les charges liées à leur		54	-39	-	-	15	-	
Totaux pour l'activité 33										Cnd	54	-39	0	0	15	0
34 - Équipement																
01	0	06	12.06	34	17	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers et charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments y compris des dépenses relatives aux années antérieures)		-	-	-	-	-	-	
01	0	06	74.01	34	75	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet		219	-206	-	-	13	-	
Totaux pour l'activité 34										Cnd	219	-206	0	0	13	0
Totaux pour le programme 3										Cnd	3.153	-1.255	0	0	1.898	0
PROGRAMME 4																
CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL																
41 - Personnel																
01	0	06	11.01	41	97	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre		97	-36	-	-	61	-	
01	0	06	11.02	41	03	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet		1.713	-655	-	-	1.058	-	

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 41															
									Cnd	1.810	-691	0	0	1.119	0
42 - Biens et services															
01	0	06	12.19	42	64	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	433	-68	-	-	-	365	-
Totaux pour l'activité 42															
									Cnd	433	-68	0	0	365	0
43 - Installations - loyers															
01	0	06	12.06	43	26	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 43															
									Cnd	0	0	0	0	0	0
44 - Équipement															
01	0	06	74.01	44	85	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	87	-84	-	-	-	3	-
									741						
01	0	06	74.02	44	88	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 44															
									Cnd	87	-84	0	0	3	0
Totaux pour le programme 4															
									Cnd	2.330	-843	0	0	1.487	0
PROGRAMME 5															
CABINET DU MINISTRE DU BUDGET															
51 - Personnel															
01	0	06	11.01	51	10	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-
									1112						
									112						
									1131						

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
01	0	06	11.02	51	13	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	1.060	-586	-	-	474	-		
						1112										
						112										
						1131										
Totaux pour l'activité 51									Cnd	1.060	-586	0	0	474	0	
52 - Biens et services																
01	0	06	12.07	52	38	1211	Cnd	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet du Ministre du Budget (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc.)	-	-	-	-	-	-		
01	0	06	12.19	52	74	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	200	-104	-	-	96	-		
Totaux pour l'activité 52									Cnd	200	-104	0	0	96	0	
53 - Installations - loyers																
01	0	06	12.06	53	36	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-		
						1213										
Totaux pour l'activité 53									Cnd	0	0	0	0	0	0	
54 - Équipement																
01	0	06	74.01	54	95	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	50	-45	-	-	5	-		
						741										
01	0	06	74.02	54	01	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 54									Cnd	50	-45	0	0	5	0	
Totaux pour le programme 5									Cnd	1.310	-735	0	0	575	0	

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
PROGRAMME 6																
CABINET DU MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL																
61 - Personnel																
01	0	06	11.01	61	20	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	13	-	-	13	-		
						1112										
						112										
						1131										
01	0	06	11.02	61	23	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	1.624	-665	-	-	959	-		
						1112										
						112										
						1131										
Totaux pour l'activité 61										Cnd	1.624	-652	0	0	972	0
62 - Biens et services																
01	0	06	12.19	62	84	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	436	-109	-	-	327	-		
Totaux pour l'activité 62										Cnd	436	-109	0	0	327	0
63 - Installations - loyers																
01	0	06	12.06	63	46	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-		
						1213										
Totaux pour l'activité 63										Cnd	0	0	0	0	0	0
64 - Équipement																
01	0	06	74.01	64	08	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	25	-5	-	-	20	-		
						741										
01	0	06	74.02	64	11	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-		

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 64															
									Cnd	25	-5	0	0	20	0
Totaux pour le programme 6															
									Cnd	2.085	-766	0	0	1.319	0
PROGRAMME 7															
CABINET DE LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE															
71 - Personnel															
01	0	06	11.01	71	30	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	97	-36	-	-	61	-	-
						1112									
						112									
						1131									
01	0	06	11.02	71	33	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	1.998	-772	-	-	1.226	-	-
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 71															
									Cnd	2.095	-808	0	0	1.287	0
72 - Biens et services															
01	0	06	12.07	72	58	1211	Cnd	Frais de première installation	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	12.19	72	94	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	430	-213	-	-	217	-	-
Totaux pour l'activité 72															
									Cnd	430	-213	0	0	217	0
73 - Installations - loyers															
01	0	06	12.06	73	56	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	135	-135	-	-	-	-	-
						1213									

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 73										Cnd	135	-135	0	0	0
74 - Équipement															
01	0	06	74.01	74	18	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	100	-90	-	-	10	-	
						741									
01	0	06	74.02	74	21	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 74										Cnd	100	-90	0	10	0
Totaux pour le programme 7										Cnd	2.760	-1.246	0	1.514	0
PROGRAMME 8															
CABINET DE LA MINISTRE DE L'AIDE À LA JEUNESSE ET DE LA SANTÉ															
81 - Personnel															
01	0	06	11.01	81	40	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	97	-36	-	-	61	-	
						1112									
						112									
						1131									
01	0	06	11.02	81	43	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	1.376	-439	-	-	937	-	
						1112									
						112									
						1131									
01	0	06	11.03	81	46	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 81										Cnd	1.473	-475	0	998	0
82 - Biens et services															

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	0	06	12.19	82	07	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	250	-100	-	-	150	-	
01	0	06	12.20	82	10	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 82									Cnd	250	-100	0	0	150	0
83 - Installations - loyers															
01	0	06	12.06	83	66	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-	
01	0	06	12.07	83	69	1211	Cnd	Frais de première installation	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 83									Cnd	0	0	0	0	0	0
84 - Équipement															
01	0	06	74.01	84	28	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	62	-42	-	-	20	-	
						741									
01	0	06	74.02	84	31	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 84									Cnd	62	-42	0	0	20	0
Totaux pour le programme 8									Cnd	1.785	-617	0	0	1.168	0
PROGRAMME 9															
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
91 - Loyers - Frais de fonctionnement															
01	7	06	01.01	91	57	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel des cabinets	80	-	-	-	80	-	
						1211									

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	7	06	11.02	91	53	1111	Cnd	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	200	-	393	-	593	-	
						1112									
						112									
						1131									
01	7	06	12.01	91	59	1211	Cnd	Charges liées aux Cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française (bâtiments en location)	55	152	88	-	295	-	
01	7	06	12.02	91	62	1211	Cnd	Charges liées aux Cabinets dissous	100	-	202	-	302	-	
01	7	06	12.04	91	68	1211	Cnd	Charges liées au siège du Gouvernement de la Communauté française	821	-	50	-	871	-	
01	7	06	12.06	91	74	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services des Cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française	1.950	189	-	-130	2.009	-	
						1213									
01	7	06	12.07	91	77	1211	Cnd	Travaux relatifs au siège du Gouvernement de la Communauté française (nouveau)	200	-	100	-	300	-	
Totaux pour l'activité 91										3.406	341	833	-130	4.450	0
92 - Dépenses en relation avec le Secrétariat du Gouvernement										Cnd					
01	7	06	11.04	92	60	1111	Cnd	Traitement du personnel du Secrétariat du Gouvernement (nouveau)	-	115	-	-	115	-	
						1112									
						112									
						1131									
01	7	06	12.01	92	60	1211	Cnd	Charges liées au Secrétariat du Gouvernement (nouveau)	-	15	-	-	15	-	
01	7	06	74.01	92	36	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales (nouveau)	-	60	-	-	60	-	
						741									
Totaux pour l'activité 92										0	190	0	0	190	0
Totaux pour le programme 9										Cnd					
										3.406	531	833	-130	4.640	0

En milliers d'euros														
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
									24.154	-1.216	884	-312	23.510	0
								Totaux pour la division organique 06	Cnd					

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 10															
SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA															
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON															
RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES															
PROGRAMME 0															
SUBSTANCE															
01 - Loyers															
01	7	10	12.06	01	92	1212	Cnd	Loyers et charges locatives	375	-	-	-	375	-	
										1213					
Totaux pour l'activité 01															
										Cnd	0	0	0	375	0
Totaux pour le programme 0															
										Cnd	0	0	0	375	0
PROGRAMME 1															
MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
11 - Fonctionnement															
01	7	10	01.01	11	85	01	Cnd	Dotation au service du médiateur	1.200	-	-	-	1.200	-	
Totaux pour l'activité 11															
										Cnd	0	0	0	1.200	0
Totaux pour le programme 1															
										Cnd	0	0	0	1.200	0
PROGRAMME 2															
INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES															
CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET															
MOYENNES ENTREPRISES															
21 - Fonctionnement															
01	7	10	01.01	21	95	01	Cnd	Dotation à l'Institut de Formation permanente pour les	82	-	-	-	82	-	
										1211					
Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises															

											En milliers d'euros			
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour l'activité 21														
									Cnd	82	0	0	82	0
Totaux pour le programme 2														
									Cnd	82	0	0	82	0
PROGRAMME 3														
CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT														
31 - Frais de fonctionnement des Commissaires														
01	7	10	01.01	31	08	01	Cnd	Provision pour la création du Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement	-	-	-	-	-	-
01	7	10	11.04	31	10	1111	Cnd	Rémunération du personnel autre que statutaire (nouveau)	730	-	-	-130	600	-
						1112								
						112								
						1131								
01	7	10	12.01	31	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	93	-	20	-	113	-
01	7	10	74.01	31	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	30	-	-	-20	10	-
Totaux pour l'activité 31														
									Cnd	853	0	20	-150	723
Totaux pour le programme 3														
									Cnd	853	0	20	-150	723
PROGRAMME 4														
SERVICES D'APPUI DES CABINETS MINISTÉRIELS														
41 - Frais de fonctionnement														
04	7	10	11.01	41	11	1111	Cnd	Traitements et indemnités des agents du SACM	1.305	110	-	-	1.415	-
						1112								
						112								
						1131								

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
04	7	10	11.02	41	14	1111	Cnd	Traitements des articles 26 (agents mis à disposition des Ministres sortants de charge) (nouveau)	495	157	150	-	802	-	
						1112									
						112									
						1131									
01	7	10	11.03	41	17	1112	Cnd	Charges du personnel liées aux cabinets dissous (nouveau)	-	1.004	724	-	1.728	-	
						112									
						1131									
01	7	10	12.01	41	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	115	-	20	-	135	-	
04	7	10	12.02	41	23	1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages des services (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements) (nouveau)	20	-	5	-	25	-	
01	7	10	12.08	41	41	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	238	-	-	-	238	-	
01	7	10	12.27	41	01	1211	Cnd	Dépenses en relation avec le développement de projets relatifs à la société de la connaissance et au suivi et à l'évaluation des effets des politiques publiques	385	-55	-	-140	190	-	
01	7	10	74.01	41	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	5	-	30	-	
Totaux pour l'activité 41															
Cnd									2.583	1.216	904	-140	4.563	0	
42 - Loterie Nationale															
01	7	10	01.01	42	19	01	Cv	Credit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.718	-	-	-	23.718	-	
Totaux pour l'activité 42															
Cv									23.718	0	0	0	23.718	0	
43 - Autonomie des personnes du 3ème âge															
01	7	10	01.01	43	20	01	Cnd	Réponse francophone coordonnée aux problèmes de la perte d'autonomie des personnes âgées	65	-	-	-65	-	-	

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 43									Cnd	65	0	0	-65	0	0	
Totaux pour le programme 4									Cnd	2.648	1.216	904	-205	4.563	0	
									Cv	23.718	0	0	0	23.718	0	
PROGRAMME 5																
CELLULE PERMANENTE D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS																
51 - Dépenses de personnel																
13	8	10	11.01	51	21	1112	Cnd	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement (nouveau)	-	-	-	-	-	-		
						112										
						1131										
13	8	10	11.02	51	24	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel (nouveau)	-	-	15	-	15	-		
						1112										
						112										
						1131										
13	8	10	11.04	51	30	1112	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel (nouveau)	-	-	1	-	1	-		
						112										
						1131										
Totaux pour l'activité 51									Cnd	0	0	16	0	16	0	
52 - Frais de fonctionnement																
13	8	10	12.04	52	40	1211	Cnd	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie (nouveau)	-	-	-	-	-	-		
13	8	10	12.05	52	43	1211	Cnd	Cotisation au MEDEX et à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone (nouveau)	-	-	-	-	-	-		

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
13	8	10	12.06	52	46	1212	Cnd	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités, impôts grevant le bâtiment occupé par le CePAC (nouveau)	-	-	-	-	-	-	
13	8	10	12.07	52	49	1211	Cnd	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...) (nouveau)	-	-	5	-	5	-	
13	8	10	12.08	52	52	1211	Cnd	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 juillet 2004 relatif aux cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets ministériels, des Cellules du Gouvernement de la Communauté française et du CePAC (nouveau)	-	-	-	-	-	-	
13	8	10	12.19	52	85	1211	Cnd	Frais de fonctionnement (nouveau)	-	-	10	-	10	-	
13	8	10	74.01	52	07	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique (nouveau)	-	-	55	-	55	-	
Totaux pour l'activité 52									Cnd	0	0	70	0	70	0
Totaux pour le programme 5									Cnd	0	0	86	0	86	0
Totaux pour la division organique 10									Cnd	5.158	1.216	1.010	-355	7.029	0
									Cv	23.718	0	0	0	23.718	0

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 11														
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL														
PROGRAMME 0														
SUBSTANCE														
01 - Dépenses de personnel														
04	1	11	01.01	01	05	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	61	-7	-	-	54	-
04	1	11	11.03	01	04	1111	Cnd	Personnel statutaire	91.448	7	3.463	-	94.918	-
						1112								
						112								
						1131								
						1133								
04	1	11	11.04	01	07	1111	Cnd	Personnel autre que statutaire	53.053	-	-	-4.201	48.852	-
						1112								
						112								
						1131								
04	1	11	11.05	01	10	1132	Cnd	Indemnités de préavis						
04	1	11	11.06	01	13	1111	Cv	Credit variable destiné à la rémunération des agents contractuels subventionnés du Ministère de la	550	-	-	-	550	-
						1112		Communauté française (B)	400	-	-	-	400	-
						112								
						1131								
01	1	11	11.07	01	16	1111	Cv	Credit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi (B)	2.110	-	-	-	2.110	-
						1112								
						112								
						1131								
01	1	11	11.08	01	19	1111	Cv	Credit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi (B)	1.587	-	-	-	1.587	-
						1112								
						112								
						1131								
04	1	11	11.09	01	22	1111	Cv	Credit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Education, Recherche et Formation) (B)	-	-	-	-	-	-
						1112								
						112								
						1131								

								En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	1	11	11.10	01	25	1111	Cnd	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	2.900	-	-	-	2.900	-
						1112								
						112								
						1131								
						1133								
01	1	11	33.50	01	52	33	Cnd	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures)	67	-	-	-	67	-
Totaux pour l'activité 01									Cnd					
									148.079	0	3.463	-4.201	147.341	0
									4.097	0	0	0	4.097	0
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions									Cv					
04	1	11	01.01	02	06	112	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une coïtisation de responsabilité en matière de pensions	228	-	-	-	228	-
03	1	11	01.03	02	12	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-	6.100	-	6.100	-
04	1	11	01.04	02	15	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel	-	-	-	-	-	-
03	1	11	01.05	02	18	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	30.245	-12.405	-	-82	17.758	-
03	1	11	11.31	02	89	112	Cnd	Provision litige contentieux ONSS						
04	1	11	12.01	02	08	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	817	-	-	-	817	-
									231	-	-	-	231	-

							En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	1	11	12.02	02	11	1211 Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	9.485	-	-	-	9.485	-
04	1	11	12.03	02	14	1211 Cnd	Dépenses de consommation énergétique	1.099	-	-	-	1.099	-
04	1	11	12.05	02	20	1112 Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	3.595	-	1.060	-	4.655	-
04	1	11	12.07	02	26	1211 Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	1.089	-	-	-	1.089	-
04	7	11	12.08	02	29	1211 Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-
04	1	11	12.09	02	32	1211 Cnd	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	42	-	-	-	42	-
04	1	11	12.10	02	35	1211 Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjours des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers, y compris créances années antérieures.	-	-	-	-	-	-
04	1	11	12.22	02	71	1211 Cnd	Paiement de primes d'assurance	223	-	-	-	223	-
04	1	11	74.01	02	81	7422 Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	540	-	-	-	540	-
04	1	11	74.02	02	84	7422 Cnd	Dépenses relative aux personnes handicapées	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 02							Cnd	47.594	-12.405	7.160	-82	42.267	0

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique														
04	1	11	12.01	03	09	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	649	-	250	-	899	-
04	1	11	12.02	03	12	1211	Cnd	Responsabilité civile objective	37	-	-	-	37	-
04	1	11	12.10	03	36	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services et de remboursement de frais (y compris créances années antérieures)	-	-	-	-	-	-
04	1	11	34.01	03	13	3441	Cnd	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	214	-	-	-130	84	-
04	1	11	34.02	03	16	3441	Cnd	Indemnité à des tiers	-	-	-	-	-	-
04	1	11	34.03	03	19	3441	Cnd	Indemnités à des tiers - crédits pour années antérieures	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 03									900	0	250	-130	1.020	0
									Cnd					
04 - Affaires budgétaires et trésorerie														
03	1	11	12.01	04	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	74	-	-	-	74	-
03	1	11	74.01	04	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	25	-
Totaux pour l'activité 04									99	0	0	0	99	0
									Cnd					
05 - Action sociale														
04	1	11	12.01	05	11	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-
04	1	11	33.01	05	06	33	Cnd	Subventions à l'A.S.B.L. Service social	473	-	-	-	473	-
04	1	11	33.10	05	33	33	Cnd	Subventions à l'ASBL Service social - crédits pour années antérieures	-	-	-	-	-	-
04	1	11	74.01	05	84	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 05																
Cnd																
06 - Médecine du travail																
04	1	11	01.02	06	13	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	139	-	-	-	139	-		
						1211										
						7422										
04	1	11	01.03	06	16	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail (nouveau)	-	-	101	-	101	-		
04	1	11	12.34	06	14	1211	Cnd	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.448	-	84	-	1.532	-		
04	1	11	12.35	06	17	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à la Médecine du travail du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 06																
Cnd																
07 - Organismes chargés de la perception de la R.R.T.V.																
00	1	11	41.40	07	03	414	Cnd	Dotation aux organismes paracommunautaires chargés de la perception de la R.R.T.V.	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 07																
Cnd																
08 - Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecureuil																
03	1	11	12.01	08	14	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-		
03	1	11	41.41	08	07	414	Cnd	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française	204	-	-	-	204	-		
03	1	11	41.42	08	10	414	Cnd	Dotation au Fonds Ecureuil	14.216	-	-	-	14.216	-		
03	1	11	41.43	08	13	414	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	46	-	3	-	49	-		

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 08										Cnd					
09 - Pertes résultant des déficits des comptes des services d'administration générale										14.466	0	3	0	14.469	0
00	1	11	34.41	09	42	3441	Cnd	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 09										Cnd					
Totaux pour le programme 0															
										213.198	-12.405	11.061	-4.413	207.441	0
										4.097	0	0	0	4.097	0
PROGRAMME 1															
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL															
11 - Secrétariat général - fonctionnement															
04	1	11	12.01	11	17	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	139	-	-	-	139	-	
04	1	11	12.24	11	86	1211	Cnd	Dépenses diverses, frais de représentation	15	-	-	-	15	-	
04	1	11	74.01	11	90	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	35	-	-	-	35	-	
Totaux pour l'activité 11										Cnd					
										189	0	0	0	189	0
12 - Information et recherches															
04	1	11	01.01	12	16	01	Cv	Crédit variable destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	141	-	-	-	141	-	
01	1	11	12.32	12	14	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	223	-	-	-	223	-	

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 12																
								<i>Cnd</i>	223	0	0	0	223	0		
								<i>Cv</i>	141	0	0	0	141	0		
04	1	11	12.01	13	19	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	197	-	-	-	197	-		
04	1	11	12.31	13	12	1211	Cnd	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	99	-	-	-	99	-		
04	1	11	74.01	13	92	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 13																
								<i>Cnd</i>	296	0	0	0	296	0		
14 - Cinéma																
04	1	11	12.01	14	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	231	-	-	-13	218	-		
04	1	11	74.01	14	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	37	-	-	-	37	-		
Totaux pour l'activité 14																
								<i>Cnd</i>	268	0	0	-13	255	0		
15 - Centre de documentation																
04	1	11	11.12	15	45	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de mission	4	-	-	-	4	-		
04	1	11	12.01	15	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	-	-	-	44	-		
04	1	11	74.01	15	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	3	-	-	-	3	-		
Totaux pour l'activité 15																
								<i>Cnd</i>	51	0	0	0	51	0		
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse																

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
06	1	11	12.01	16	22	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	196	-	-	-	196	-	
06	1	11	74.01	16	95	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	-	-	-	10	-	
Totaux pour l'activité 16									206	0	0	0	206	0	
17 - Cellule maltraitance									Cnd						
06	1	11	12.32	17	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	198	-	-	-	198	-	
06	1	11	33.01	17	18	33	Cnd	Subventions en faveur de l'aide aux enfants victimes de maltraiances	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 17									198	0	0	0	198	0	
18 - Observatoire des politiques culturelles									Cnd						
05	1	11	12.01	18	24	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'observatoire des arts de la scène	-	-	-	-	-	-	
05	1	11	41.01	18	91	413	Cnd	Dotation à l'observatoire des politiques culturelles	149	-	-	-	149	-	
Totaux pour l'activité 18									149	0	0	0	149	0	
Totaux pour le programme 1									Cnd						
									1.580	0	0	-13	1.567	0	
								Cy	141	0	0	0	141	0	
PROGRAMME 2															
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION															
21 - Formation															
04	1	11	01.01	21	25	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la création de l'Ecole communautaire de l'Administration	-	-	-	-	-	-	
04	1	11	01.02	21	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	-	148	-	-148	-	-	

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	1	11	01.03	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics		-	118	-	-	118	-
04	1	11	11.03	21	24	11	Cnd	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française		-	-	-	-	-	-
04	1	11	12.01	21	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents		-	-	-	-	-	-
04	1	11	12.33	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités du Service général de la Fonction publique		-	-	-	-	-	-
04	1	11	41.01	21	94	415	Cnd	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française (nouveau)	1.819	-266	-	-	-	1.553	-
04	1	11	43.01	21	15	4314 4324	Cnd	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	74.01	21	03	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 21										1.819	0	0	-148	1.671	0
22 - Recrutement - Sélection										Cnd					
04	1	11	12.01	22	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	75	-	-	-75	-	-	-
Totaux pour l'activité 22										75	0	0	-75	0	0
Totaux pour le programme 2										Cnd					
										1.894	0	0	-223	1.671	0
PROGRAMME 3															
INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA WALLONIE-BRUXELLES															
31 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française															

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	1	11	12.25	31	12	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de rayonnement et de promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend.	471	-	-	-	471	-
01	1	11	12.26	31	15	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion, le rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la Démocratie et des Droits de l'Homme (y compris créances années antérieures)	-	-	-	-	-	-
01	7	11	12.27	31	18	1211	Cnd	Dépenses en relation avec le rayonnement de la Communauté Wallonie-Bruxelles dans le cadre du suivi de la Présidence belge de l'Union européenne et du développement de projets relatifs à la société de la connaissance (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-
01	1	11	33.05	31	44	33	Cnd	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger.	892	-	-	-150	742	-
01	1	11	33.06	31	47	33	Cnd	Subvention technologie Europe	-	-	-	-	-	-
01	1	11	33.07	31	50	33	Cnd	Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté Wallonie-Bruxelles	74	-	-	-	74	-
Totaux pour l'activité 31									1.437	0	0	-150	1.287	0
Cnd														
32 - Égalité des chances														
01	1	11	12.30	32	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	352	-30	-	-	322	-

								En milliers d'euros							
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	1	11	33.06	32	48	33	Cnd	Subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	372	30	-	-	402	-	
Totaux pour l'activité 32									Cnd	724	0	0	0	724	0
33 - Communauté germanophone															
01	1	11	33.04	33	43	33	Cnd	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	57	-	-	-	57	-	
Totaux pour l'activité 33									Cnd	57	0	0	0	57	0
34 - Manifestations diverses															
14	1	11	12.71	34	56	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	50	-	-	-	50	-	
14	1	11	33.02	34	38	33	Cnd	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	100	-	-	-	100	-	
Totaux pour l'activité 34									Cnd	150	0	0	0	150	0
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation															
01	1	11	12.02	35	44	1211	Cnd	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	15	-	-	-	15	-	
Totaux pour l'activité 35									Cnd	15	0	0	0	15	0
Totaux pour le programme 3									Cnd	2.383	0	0	-150	2.233	0

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	<i>En milliers d'euros</i>					
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux pour la division organique 11						
									219.055	-12.405	11.061	-4.799	212.912	0
									4.238	0	0	0	4.238	0
									<i>Cnd</i>					
									<i>Cv</i>					

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 12															
INFORMATIQUE															
PROGRAMME 1															
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE															
11 - Conventions d'achat et de service en informatique et bureautique - conventions G.I.E.I.															
04	4	12	01.01	11	42	01	Cnd	Comptage des élèves	-	-	-	-	-	-	
04	4	12	01.02	11	45	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées au développement de l'application G.R.H. (gestion des ressources humaines)	-	-	-	-	-	-	
04	4	12	12.01	11	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	
04	4	12	12.04	11	53	1211	Cnd	Location de matériel informatique	-	-	-	-	-	-	
04	4	12	74.01	11	20	7422	Cnd	Achat de matériel informatique	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 11									0	0	0	0	0	0	
Cnd															
12 - Centre de traitement de l'information															
04	4	12	12.01	12	45	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	
04	4	12	12.02	12	48	1211	Cnd	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services, y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire, y compris dépenses arriérées (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	
04	4	12	12.10	12	72	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	
04	4	12	74.01	12	21	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 12									0	0	0	0	0	0	
Cnd															
13 - Statistiques															

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
04	4	12	12.01	13	46	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-		
04	4	12	74.01	13	22	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 13									Cnd	0	0	0	0	0		
14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles																
04	4	12	41.01	14	17	414	Cnd	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	21.571	-	-	-2.157	19.414	-		
Totaux pour l'activité 14									Cnd	21.571	0	0	-2.157	19.414	0	
Totaux pour le programme 1									Cnd	21.571	0	0	-2.157	19.414	0	
Totaux pour la division organique 12									Cnd	21.571	0	0	-2.157	19.414	0	

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 13																
GESTION DES IMMEUBLES																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
01 - Biens, services et indemnités																
01	6	13	12.20	01	21	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. Fourniture de biens et de services		5	-	-	-	5	-	
Totaux pour l'activité 01										Cnd	5	0	0	0	5	0
Totaux pour le programme 0										Cnd	5	0	0	0	5	0
PROGRAMME 1																
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française																
01	6	13	12.31	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété		82	-	-	-	82	-	
01	6	13	72.30	11	19	721	Cnd	Achats de terrains et de bâtiments ; construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	7422	-	-	-	-	-	-	
01	6	13	72.31	11	22	721	Cnd	Achats de terrains et de bâtiments; construction, aménagement et premier équipement de bâtiments, y compris années antérieures.	7422	-	-	-	-	-	-	
01	6	13	72.32	11	25	721	Cde	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment (nouveau)	7422	508	-	-	-	508	-	
01	6	13	72.32	11	25	721	Cdo	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment (nouveau)	7422	508	-	-	-	508	-	

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour l'activité 11														
								<i>Cnd</i>	82	0	0	0	82	0
								<i>Cde</i>	508	0	0	0	508	0
								<i>Cdo</i>	508	0	0	0	508	0
12 - Loyers et énergie														
01	6	13	12.03	12	78	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	-	-	-	-	-	-
01	6	13	12.06	12	87	1212	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments	4.145	-194	-	-629	3.322	-
01	6	13	12.07	12	90	125	Cnd	Taxe régionale et main morte	-	-	-	-	-	-
01	6	13	12.08	12	93	1212	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. Impôts grevant les bâtiments, y compris créances années antérieures.	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 12														
								<i>Cnd</i>	4.145	-194	0	-629	3.322	0
13 - Biens, services, assurances														
01	6	13	12.07	13	91	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	35	-13	-	-	22	-
01	6	13	12.08	13	94	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...), y compris créances années antérieures.	-	13	-	-	13	-
01	6	13	12.22	13	39	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	150	194	15	-	359	-
01	6	13	12.23	13	42	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurances, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 13									Cnd	185	194	15	0	394	0
14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française															
01	6	13	22.20	14	27	215	Cde	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre" (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	
01	6	13	22.20	14	27	215	Cdo	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre" (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	
01	6	13	22.21	14	30	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	2.125	-	-	-	2.125	-	
01	6	13	22.22	14	33	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.037	-	-	-	1.037	-	
01	6	13	22.23	14	36	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	1.831	-	-	-	1.831	-	
01	6	13	22.24	14	39	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	119	-	-	-	119	-	
01	6	13	71.01	14	23	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	2.017	-	-	-	2.017	-	
01	6	13	71.02	14	26	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.367	-	-	-	1.367	-	
01	6	13	71.03	14	29	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	1.828	-	-	-	1.828	-	
01	6	13	71.04	14	32	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	165	-	-	-	165	-	
01	6	13	71.05	14	35	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse de Charleroi, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros					
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour l'activité 14														
								<i>Cnd</i>	10.489	0	0	0	10.489	0
								<i>Cde</i>	0	0	0	0	0	0
								<i>Cdo</i>	0	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 1														
								<i>Cnd</i>	14.901	0	15	-629	14.287	0
								<i>Cde</i>	508	0	0	0	508	0
								<i>Cdo</i>	508	0	0	0	508	0
Totaux pour la division organique 13														
								<i>Cnd</i>	14.906	0	15	-629	14.292	0
								<i>Cde</i>	508	0	0	0	508	0
								<i>Cdo</i>	508	0	0	0	508	0

											En milliers d'euros			
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 14														
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU														
FONDS SOCIAL EUROPÉEN														
PROGRAMME 1														
RELATIONS INTERNATIONALES														
11 - Commissariat général aux Relations internationales														
02	1	14	41.01	11	68	414	Cnd	Dotation au Commissariat général aux Relations internationales	30.386	-	-	-	30.386	-
Totaux pour l'activité 11									30.386	0	0	0	30.386	0
									Cnd					
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales														
02	1	14	12.71	12	18	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales - Grands événements internationaux	1.273	-252	-	-	1.021	-
02	1	14	12.72	12	21	1211	Cv	Crédit variable relatif aux activités organisées par la Communauté française durant la Présidence de l'Union européenne (A)	-	-	-	-	-	-
02	1	14	33.02	12	97	33	Cnd	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales - Grands événements internationaux	174	102	-	-	276	-
02	1	14	33.03	12	03	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de l'exposition universelle d'Hanovre	-	-	-	-	-	-
02	1	14	33.04	12	06	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de l'exposition universelle d'Aichi (nouveau)	250	-	-	-	250	-
02	1	14	33.05	12	09	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de la conférence sur le Fédéralisme (nouveau)	250	-	-	-	250	-
02	1	14	52.10	12	01	521	Cnd	Subventions d'équipement et de travaux (nouveau)	-	150	-	-	150	-

(109)

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 12															
									Cnd	1.947	0	0	0	1.947	0
									Cv	0	0	0	0	0	0
13 - Intervention en faveur de la Cocof															
02	1	14	45.01	13	09	451	Cnd	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales) (nouveau)	310	-	-	-	310	-	
Totaux pour l'activité 13															
									Cnd	310	0	0	0	310	0
Totaux pour le programme 1															
									Cnd	32.643	0	0	0	32.643	0
									Cv	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 2															
ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN															
20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit															
02	1	14	12.01	20	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	50	-	-	-	50	-	
Totaux pour l'activité 20															
									Cnd	50	0	0	0	50	0
22 - Actions et études diverses															
02	1	14	01.01	22	10	1211	Cde	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	-	-	-	-	-	
02	1	14	01.01	22	10	1211	Cdo	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	-	-	-	-	-	
02	1	14	01.02	22	13	1211	Cde	Informatisation de la cellule F.S.E.	-	-	-	-	-	-	
02	1	14	01.02	22	13	1211	Cdo	Informatisation de la cellule F.S.E.	-	-	-	-	-	-	
02	1	14	01.03	22	16	01	Cde	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	-	-	-	-	-	

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
02	1	14	01.03	22	16	01	Cdo	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	-	-	-	-	-
02	1	14	41.01	22	79	414	Cnd	Dotation à l'agence FSE	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 22														
								Cnd	0	0	0	0	0	0
								Cde	0	0	0	0	0	0
								Cdo	0	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 2														
								Cnd	50	0	0	0	50	0
								Cde	0	0	0	0	0	0
								Cdo	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 3														
DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT														
30 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens														
02	1	14	01.03	30	24	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'Unité Eurydice	30	-	-	-	30	-
							1111							
							1112							
							112							
							1131							
							1211							
02	1	14	12.01	30	20	1211	Cnd	Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales	37	-	-	-	37	-
02	1	14	33.06	30	30	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. Carrefour Economie Technologie Enseignement	-	-	-	-	-	-
02	1	14	33.07	30	33	1211	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales	218	-	-	-	218	-
							353							
							354							

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
02	1	14	35.01	30	33	354	Cnd	Subvention à l'Académie internationale des Sciences et de l'Education	-	-	-	-	-	-	
02	1	14	35.40	30	53	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	52	-	-	-	52	-	
Totaux pour l'activité 30									Cnd	337	0	0	0	337	0
Totaux pour le programme 3									Cnd	337	0	0	0	337	0
Totaux pour la division organique 14									Cnd	33.030	0	0	0	33.030	0
								Cde	0	0	0	0	0	0	
								Cdo	0	0	0	0	0	0	
								Cv	0	0	0	0	0	0	
Totaux pour le chapitre I									Cnd	339.957	-12.405	13.370	-8.252	332.670	0
								Cde	508	0	0	0	508	0	
								Cdo	508	0	0	0	508	0	
								Cv	27.956	0	0	0	27.956	0	

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
06	6	15	72.01	13	85	721	Cde	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.	2.350	-	-	-	2.350	-	
06	6	15	72.01	13	85	721	Cdo	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.	2.350	-	-	-	2.350	-	
Totaux pour l'activité 13															
								Cde	2.350	0	0	0	2.350	0	
								Cdo	2.350	0	0	0	2.350	0	
Totaux pour le programme 1															
								Cnd	98	0	0	-25	73	0	
								Cde	3.595	0	25	0	3.620	0	
								Cdo	3.595	0	25	0	3.620	0	
PROGRAMME 2															
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE															
21 - Charges d'emprunt															
05	6	15	21.01	21	22	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	353	-	-	-54	299	-	
05	6	15	63.26	21	87	911	Cnd	Charges d'amortissements (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	3.140	-	50	-	3.190	-	
Totaux pour l'activité 21															
								Cnd	3.493	0	50	-54	3.489	0	
22 - Musées															
05	6	15	52.41	22	34	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	154	-	-	-30	124	-	

(115)

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	6	15	52.41	22	34	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	100	-	-	-39	61	-
05	6	15	52.42	22	37	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise.	125	-	-	-125	-	-
05	6	15	52.42	22	37	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise.	190	-	40	-	230	-
Totaux pour l'activité 22														
								Cde	279	0	0	-155	124	0
								Cdo	290	0	40	-39	291	0
23 - Infrastructures culturelles														
05	6	15	01.01	23	38	721	Cv	Credit variable pour l'achat de terrains et de bâtiments.	2.335	-	-	-	2.335	-
						7422		Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A)						
05	6	15	63.41	23	37	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	2.224	-	1.368	-	3.592	-
05	6	15	63.41	23	37	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	2.800	-	-	-905	1.895	-
05	6	15	63.42	23	40	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise.	370	-	-	-241	129	-
05	6	15	63.42	23	40	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise.	470	-	-	-180	290	-
05	6	15	72.41	23	21	721	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.776	-	909	-	2.685	-
						7422								

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.595	-	129	-	1.724	-
05	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région de langue française.	5.035	-	-	-1.881	3.154	-
05	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région de langue française.	4.058	-	-	-1.000	3.058	-
05	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise.	1.551	-	-	-256	1.295	-
05	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise.	852	-	700	-	1.552	-
05	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	623	-	-	-	623	-
05	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	500	-	350	-	850	-
05	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française.	-	-	-	-	-	-
05	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française.	-	-	-	-	-	-
05	6	15	72.67	23	02	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise.	-	-	-	-	-	-
05	6	15	72.67	23	02	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise.	-	-	-	-	-	-

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour l'activité 23														
								<i>Cde</i>	11.579	0	2.277	-2.378	11.478	0
								<i>Cdo</i>	10.275	0	1.179	-2.085	9.369	0
								<i>Cv</i>	2.335	0	0	0	2.335	0
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture														
05	6	15	12.30	24	31	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	100	-35	-	-1	64	-
05	6	15	33.21	24	96	33	Cnd	Subventions aux associations pour la défense et à la mise en valeur de l'architecture	20	35	5	-	60	-
Totaux pour l'activité 24														
								<i>Cnd</i>	120	0	5	-1	124	0
25 - Orangerie de Seneffe														
05	6	15	52.45	25	49	521	Cde	Subvention en capital de l'Orangerie de Seneffe - Région de langue française	-	-	-	-	-	-
05	6	15	52.45	25	49	521	Cdo	Subvention en capital de l'Orangerie de Seneffe - Région de langue française	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 25														
								<i>Cde</i>	0	0	0	0	0	0
								<i>Cdo</i>	0	0	0	0	0	0
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles														
05	6	15	52.10	26	42	521	Cnd	Subventions pour l'acquisition du Théâtre Nationale de la Communauté Wallonie-Bruxelles - région bruxelloise (nouveau)	500	-	44	-	544	-
Totaux pour l'activité 26														
								<i>Cnd</i>	500	0	44	0	544	0
27 - Maison de jeunes														

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	5	15	52.11	27	46	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - région de langue française (nouveau)	-	-	-	-	-	-
05	6	15	52.11	27	46	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - région de langue française (nouveau)	-	-	-	-	-	-
05	6	15	52.12	27	49	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - région bruxelloise (nouveau)	-	-	-	-	-	-
05	6	15	52.12	27	49	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - région bruxelloise (nouveau)	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 27									0	0	0	0	0	0
									Cde	0	0	0	0	0
									Cdo	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 2									4.113	0	99	-55	4.157	0
									Cnd	0	2.277	-2.533	11.602	0
									Cde	0	1.219	-2.124	9.660	0
									Cdo	0	0	0	2.335	0
									Cv	2.335	0	0	0	0
PROGRAMME 3														
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT														
31 - Charges d'emprunt														
04	6	15	21.02	31	35	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	86	-	-	-	86	-
04	6	15	63.27	31	03	6321	Cnd	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	365	-	-	-	365	-

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 31										Cnd	451	0	0	451	0
32 - Centres sportifs															
04	6	15	72.56	32	75	721	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs	270	195	-	-	465	-	
04	6	15	72.56	32	75	721	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs	270	-70	-	-	200	-	
04	6	15	72.57	32	78	721	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs - Région de langue française.	4.331	-5	-	-	4.326	-	
04	6	15	72.57	32	78	721	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs - Région de langue française.	4.331	340	-	-	4.671	-	
04	6	15	72.58	32	81	721	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise.	520	-190	-	-	330	-	
04	6	15	72.58	32	81	721	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise.	520	-270	-	-	250	-	
Totaux pour l'activité 32										Cde	5.121	0	0	5.121	0
										Cdo	5.121	0	0	5.121	0
Totaux pour le programme 3										Cnd	451	0	0	451	0
										Cde	5.121	0	0	5.121	0
										Cdo	5.121	0	0	5.121	0

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros					
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour la division organique 15														
								<i>Cnd</i>	4.667	0	99	-80	4.686	0
								<i>Cde</i>	20.574	0	2.302	-2.533	20.343	0
								<i>Cdo</i>	19.281	0	1.244	-2.124	18.401	0
								<i>Cv</i>	2.335	0	0	0	2.335	0
<i>Dont : Région bruxelloise</i>														
								<i>Cde</i>	2.566	-190	0	-622	1.754	0
								<i>Cdo</i>	1.180	-270	40	-180	770	0
<i>Dont : Région de langue française</i>														
								<i>Cde</i>	11.744	-5	1.368	-1.911	11.196	0
								<i>Cdo</i>	11.289	340	0	-1.944	9.685	0

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 16															
SANTÉ															
PROGRAMME 0															
SUBSTANCE															
01 - Biens et services															
06	5	16	12.01	01	45	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers : (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)	35	-	2	-	37	-	
06	5	16	12.20	01	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de santé : réunions, enquêtes, organisation de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel	37	-	-	-	37	-	
Totaux pour l'activité 01									Cnd	72	0	2	0	74	0
Totaux pour le programme 0									Cnd	72	0	2	0	74	0
PROGRAMME 1															
INTERVENTIONS DIVERSES															
11 - Accords de coopération															
06	5	16	12.31	11	48	1211	Cnd	Dépenses relatives aux accords de coopération	85	-	-	-23	62	-	
Totaux pour l'activité 11									Cnd	85	0	0	-23	62	0
12 - Académie royale de médecine de Belgique															
06	5	16	33.02	12	54	1211	Cnd	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	102	-	-	-	102	-	

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 12									Cnd	102	0	0	0	102	0	
Totaux pour le programme 1									Cnd	187	0	0	-23	164	0	
PROGRAMME 2																
MÉDECINE PRÉVENTIVE																
21 - Subventions en matière de promotion de la																
06	5	16	33.03	21	66	33	Cnd	Subventions organismes agréés	2.477	-40	-	-	2.437	-		
06	5	16	33.04	21	69	33	Cnd	Actions et recherches en promotion de la santé	3.907	-123	141	-	3.925	2		
06	5	16	33.05	21	72	33	Cnd	Subventions à l'initiative du Gouvernement de la Communauté française	369	100	-	-	469	-		
06	5	16	33.06	21	75	33	Cnd	Subventions en faveur de la promotion de la santé	248	-	-	-78	170	-		
06	5	16	33.07	21	78	33	Cnd	Politique locale de promotion de la santé	400	-196	-	-39	165	-		
06	5	16	43.01	21	53	4312	Cnd	Politique locale de promotion de la santé	50	196	-	-	246	-		
									4322							
Totaux pour l'activité 21									Cnd	7.451	-63	141	-117	7.412	2	
22 - Actions en matière de protection de la santé																
06	5	16	12.33	22	65	1211	Cnd	Programme de vaccination	2.500	-76	500	-	2.924	-		
06	5	16	12.34	22	68	1211	Cnd	Programme de vaccination, y compris créances années antérieures	-	76	-	-	76	-		
06	5	16	12.36	22	74	1211	Cnd	Contrôle médico-sportif	421	-10	-	-	411	-		
06	5	16	33.01	22	61	33	Cnd	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	23	-	-	-5	18	-		
06	5	16	33.11	22	91	33	Cnd	Prévention du cancer	1.025	-138	-	-185	702	5		
06	5	16	33.12	22	94	33	Cnd	Prévention de la tuberculose	1.296	-	-	-	1.296	-		
06	5	16	33.13	22	97	33	Cnd	Prévention des anomalies métaboliques	650	-	-	-	650	51		

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
06	5	16	33.14	22	03	33	Cnd	Prévention du cancer y compris créances années antérieures (nouveau)	-	18	-	-	18	-	
06	5	16	33.16	22	09	33	Cnd	Prévention des maladies cardio-vasculaires	180	-	-	-180	-	-	
06	5	16	33.17	22	12	33	Cnd	Prévention du sida (nouveau)	675	-	-	-109	566	-	
06	5	16	41.03	22	42	454	Cnd	Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur	883	28	-	-5	906	-	
06	5	16	52.44	22	70	521	Cnd	Subventions d'équipement aux organismes d'éducation à la santé	-	30	-	-	30	-	
06	5	16	74.01	22	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 22									7.653	-72	500	-484	7.597	56	
23 - Interventions diverses en matière de santé									Cnd						
06	5	16	12.42	23	93	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'éducation sanitaire et de promotion de la santé	188	135	8	-	331	-	
06	5	16	12.43	23	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de santé, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	
06	5	16	33.34	23	64	33	Cnd	Recherche en médecine préventive et promotion de la santé.	-	-	-	-	-	-	
06	5	16	33.35	23	67	33	Cnd	Etudes et recherches dans le domaine de la promotion de la santé	526	-	-	-63	463	-	
06	5	16	33.36	23	70	33	Cnd	Subventions au programme de transition professionnelle	13	-	-	-8	5	-	
Totaux pour l'activité 23									727	135	8	-71	799	0	
Totaux pour le programme 2									Cnd						
									15.831	0	649	-672	15.808	58	
PROGRAMME 3															
PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE															
31 - Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole															
06	5	16	33.01	31	70	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services libres	7.294	199	28	-	7.521	-	

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
06	5	16	43.01	31	63	4316 4323	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés	6.680	-202	20	-	6.498	-	
06	5	16	43.02	31	66	4316 4323	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés, y compris créances années antérieures (nouveau)	-	202	-	-	202	-	
Totaux pour l'activité 31									Cnd	13.974	199	48	0	14.221	0
32 - Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole															
06	5	16	33.01	32	71	33	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur libre)	307	151	-	-	458	-	
06	5	16	43.01	32	64	4314 4324	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur officiel subventionné)	141	-141	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 32									Cnd	448	10	0	0	458	0
33 - Subventions de l'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables															
06	5	16	12.01	33	77	1211	Cnd	Dépenses d'information dans le cadre de la promotion de la santé à l'école (nouveau)	43	-	-	-	43	-	
06	5	16	52.10	33	76	521	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)	5	-5	-	-	-	-	
06	5	16	63.01	33	51	6311 6321	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)	5	-5	-	-	-	-	
06	5	16	74.01	33	53	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	-	-	-	50	-	
Totaux pour l'activité 33									Cnd	103	-10	0	0	93	0
Totaux pour le programme 3															
									Cnd	14.525	199	48	0	14.772	0

											En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 17															
AIDE À LA JEUNESSE															
PROGRAMME 0															
SUBSTANCE															
01 - Fonctionnement de divers services															
06	5	17	12.01	01	72	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations des tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)	99	-	-	-	99	-	
06	5	17	12.02	01	75	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux - à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	2.094	-	103	-	2.197	-	
Totaux pour l'activité 01									Cnd	2.193	0	103	0	2.296	0
02 - Énergie															
06	5	17	12.03	02	79	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	790	-	22	-	812	-	
Totaux pour l'activité 02									Cnd	790	0	22	0	812	0
03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public															
06	5	17	12.29	03	61	1211	Cnd	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	5	-	-	-	5	-	

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
06	5	17	12.32	03	70	1211	Cnd	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux institutions publiques de protection de la jeunesse et au centre d'Everberg (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et au centre d'Everberg	1.168	-	200	-	1.368	-	
Totaux pour l'activité 03									Cnd	1.173	0	200	0	1.373	0
04 - Formation															
06	5	17	12.33	04	74	1211	Cnd	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	164	-	-	-	164	-	
Totaux pour l'activité 04									Cnd	164	0	0	0	164	0
05 - Achat de matériel															
06	5	17	74.01	05	52	7422	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	280	-	24	-	304	-	
06	5	17	74.02	05	55	7422	Cnd	Dépenses inhérentes à l'acquisition de matériel durable	77	-	-	-24	53	-	
Totaux pour l'activité 05									Cnd	357	0	24	-24	357	0
07 - Provision															
06	5	17	01.01	07	76	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index.	-	-	504	-	504	-	
Totaux pour l'activité 07									Cnd	0	0	504	0	504	0
Totaux pour le programme 0									Cnd	4.677	0	853	-24	5.506	0

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
06	5	17	12.74	13	12	1211	Cnd	Dépenses relatives au domaine de l'adoption en général	62	-	-	-	62	-	
06	5	17	33.05	13	91	33	Cnd	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	72	-	-	-	72	-	
Totaux pour l'activité 13									Cnd	134	0	0	0	134	0
14 - Établissements, milieux d'accueil et initiatives diverses															
06	5	17	33.04	14	89	33	Cv	Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A).	3.838	-	-	-	3.838	-	
06	5	17	33.07	14	01	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	27	-27	-	-	-	-	
06	5	17	33.08	14	04	33	Cnd	Subvention destinée au "Fond Intersyndical d'Aide sociale", y compris créances années antérieures (nouveau)	-	27	-	-	27	-	
06	5	17	33.10	14	10	33	Cnd	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	348	-	-	-	348	-	
06	5	17	33.11	14	13	33	Cnd	Formation continuée en matière d'Aide à la Jeunesse	825	81	-	-	906	-	
06	5	17	33.14	14	22	33	Cnd	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	86	-	-	-	86	-	
06	5	17	33.17	14	31	33	Cnd	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	13.247	1.418	-	-	14.665	-	
06	5	17	33.18	14	34	33	Cnd	Subventions des centres d'orientation éducative	4.823	521	-	-	5.344	-	
06	5	17	33.19	14	37	33	Cnd	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	3.800	2	-	-	3.802	-	
06	5	17	33.20	14	40	33	Cnd	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	5.991	390	-	-	6.381	-	
06	5	17	33.21	14	43	33	Cnd	Subventions à des internats scolaires	1.005	-	-	-	1.005	-	
06	5	17	33.22	14	46	33	Cnd	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	271	-	-	-	271	-	
06	5	17	33.23	14	49	3431	Cnd	Subventions des familles d'accueil	3.475	-	-	-	3.475	-	

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
06	5	17	33.24	14	52	3431	Cnd	Subventions des services de placement familial	12.139	653	-	-	12.792	-	
06	5	17	33.25	14	55	33	Cnd	Subventions des services de protutelle	537	-36	-	-	501	-	
06	5	17	33.27	14	61	33	Cnd	Subventions à des services non-agrésés pour l'accueil occasionnel des jeunes	188	-	-	-	188	-	
06	5	17	33.28	14	64	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	113.695	1.333	-	-	115.028	-	
06	5	17	33.29	14	67	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les centres de jour	319	423	-	-	742	-	
06	5	17	33.30	14	70	33	Cnd	Subvention des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'aide et d'intervention éducative	4.005	7.126	-	-	11.131	-	
06	5	17	33.32	14	76	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	315	-	-	-	315	-	
06	5	17	33.33	14	79	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	107	-	-	-	107	-	
06	5	17	33.34	14	82	33	Cnd	Subventions des équipes "S.O.S. - Enfants"	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 14									Cnd	11.911	0	0	177.114	0	
									Cv	0	0	0	3.838	0	
15 - Etudes et recherches scientifiques															
06	5	17	33.06	15	96	1211	Cnd	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	87	-	-	-	87	-	
Totaux pour l'activité 15									Cnd	87	0	0	87	0	
16 - Actions communes du Gouvernement															
06	5	17	33.05	16	94	33	Cnd	Subventions du programme de transition professionnelle	37	-	-	-22	15	22	

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros						
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 16									Cnd	37	0	0	-22	15	22
Totaux pour le programme 1									Cnd	168.156	12.096	58	-22	180.288	46
									Cv	3.838	0	0	0	3.838	0
Totaux pour la division organique 17									Cnd	172.833	12.096	911	-46	185.794	46
									Cv	3.838	0	0	0	3.838	0

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 18														
AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE														
PROGRAMME 1														
AIDE AUX DÉTENUS														
12 - Aide sociale aux détenus														
06	1	18	12.01	12	13	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	-	-	-	-	-
06	1	18	12.34	12	15	1211	Cnd	Dépenses relatives à la formation, au sport et à la culture dans les établissements pénitentiaires	-	-	-	-	-	-
06	1	18	33.03	12	14	33	Cnd	Subsides aux services d'aide sociale aux détenus	1.143	110	-	-	1.253	-
06	1	18	33.05	12	20	33	Cnd	Subsides en faveur de l'aide aux détenus	348	-	-	-109	239	-
Totaux pour l'activité 12									Cnd	110	0	-109	1.492	0
Totaux pour le programme 1									Cnd	110	0	-109	1.492	0
Totaux pour la division organique 18									Cnd	110	0	-109	1.492	0

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 19															
ENFANCE															
PROGRAMME 1															
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE															
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance															
06	5	19	01.01	11	37	01	Cnd	Provision pour le statut social des gardiennes encadrées	1.250	-	-	-	1.250	-	
06	5	19	33.06	11	49	33	Cnd	Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances.	2.640	-	12	-	2.652	-	
06	5	19	33.07	11	52	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des centres de vacances (A).	-	-	-	-	-	-	
06	5	19	33.36	11	42	33	Cnd	Subvention complémentaire O.N.E. pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées.	3.974	-	-	-	3.974	-	
06	5	19	33.38	11	48	414	Cnd	Dotation complémentaire à l'Office de la Naissance et de l'Enfance.	2.694	-	-	-	2.694	-	
06	5	19	33.39	11	51	33	Cnd	Subvention à l'Office de la Naissance et de l'Enfance relative à une nouvelle politique de l'accueil.	-	-	-	-	-	-	
06	5	19	33.40	11	54	33	Cnd	Subvention complémentaire à l'ONE relative à la campagne de vaccination Méningitec	-	-	-	-	-	-	
06	5	19	41.01	11	09	414	Cnd	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	127.061	-	-	-	127.061	-	
06	5	19	41.02	11	12	414	Cnd	Provision pour couvrir le financement de places agréées non encore occupées chez les gardiennes encadrées	673	-	-	-	673	-	
06	5	19	41.03	11	15	414	Cnd	Provision pour dotation à l'O.N.E. destinée à couvrir le financement structurel de places liées aux programmations successives en lien avec l'épuisement de la réserve "avances provisionnelles"	1.200	-	-	-	1.200	-	
06	3	19	41.04	11	18	414	Cnd	Provision pour l'indexation de l'ONE (nouveau)	-	-	189	-	189	-	
06	5	19	61.42	11	21	6141	Cnd	Subvention d'équipement O.N.E	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 11															
Cnd									139.492	0	201	0	139.693	0	
Cv									0	0	0	0	0	0	

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour le programme 1															
									Cnd	139.492	0	201	0	139.693	0
									Cv	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 2															
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE															
21 - Politique et accueil															
06	5	19	01.01	21	47	01	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance.	519	-	-	-	519	-	-
06	5	19	01.02	21	50	01	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance, y compris créances années antérieures.	-	-	-	-	-	-	-
06	5	19	12.35	21	54	1211	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance.	-	-	-	-	-	-	-
06	5	19	12.36	21	57	1211	Cnd	Dépenses liées à la Présidence belge de l'Europe	-	-	-	-	-	-	-
06	5	19	33.08	21	65	33	Cnd	Subvention dans le cadre de la politique de l'enfance.	-	-	-	-	-	-	-
06	5	19	33.40	21	64	33	Cnd	Subvention à l'initiative du Gouvernement en matière d'accueil de l'enfant.	-	-	-	-	-	-	4
06	5	19	52.46	21	59	521	Cnd	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance.	201	-	-	-5	196	-	-
Totaux pour l'activité 21															
									Cnd	720	0	0	-5	715	4
22 - Ecoles de devoirs															
06	5	19	33.01	22	45	33	Cnd	Subventions relatives à la coordination et au fonctionnement des écoles de devoirs	-	-	-	-	-	-	1
Totaux pour l'activité 22															
									Cnd	0	0	0	0	0	1
23 - Charte d'avenir															
06	5	19	01.01	23	49	01	Cnd	Dépenses liées au Plan d'Action Charte d'avenir	-	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 23															
									Cnd	0	0	0	0	0	0

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros						
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour le programme 2									Cnd	720	0	0	-5	715	5
Totaux pour la division organique 19									Cnd	140.212	0	201	-5	140.408	5
									Cv	0	0	0	0	0	0

DIVISION ORGANIQUE 20										En milliers d'euros					
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE										Crédits	Crédits	Crédits	Crédits suppl.		
PROGRAMME 0										initiaux	1er ajust.	ann. ant.			
SUBSTANCE															
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits	Redis- tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01 - Personnel															
05	4	20	11.04	01	56	1211	Cnd	Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	
05	4	20	11.05	01	59	1111	Cv	Credit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Culture) (A).	10.000	-	-	-	10.000	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 01															
									Cnd	0	0	0	0	0	
									Cv	10.000	0	0	10.000	0	
02 - Biens et services															
05	4	20	12.01	02	57	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	229	-30	-	-	199	-	
05	4	20	12.02	02	60	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	544	30	-	-	574	-	
05	4	20	12.06	02	72	1212	Cnd	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	107	-	-	-	107	-	
						1213									
05	4	20	12.31	02	50	1211	Cnd	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	381	-	-	-	381	-	

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 02									Cnd	1.261	0	0	0	1.261	0	
03 - Énergie																
05	4	20	12.03	03	64	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	288	-	-	-	288	-		
Totaux pour l'activité 03									Cnd	288	0	0	0	288	0	
04 - Équipement des centres																
05	4	20	74.01	04	35	7422	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	731	-	-	-44	687	-		
Totaux pour l'activité 04									Cnd	731	0	0	-44	687	0	
05 - Centres extérieurs																
05	4	20	01.01	05	58	1211	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" (C)	780	-	-	-	780	-		
						721										
						7422										
05	4	20	01.02	05	61	1211	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)	313	-	-	-	313	-		
						721										
						7422										
05	4	20	01.03	05	64	1211	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Séroule. (C)	-	-	-	-	-	-		
						721										
						7422										
05	4	20	72.10	05	45	721	Cnd	Investissement pour le Centre socio-culturel de Séroule	-	-	-	-	-	-		
						7422										
Totaux pour l'activité 05									Cnd	0	0	0	0	0	0	
							Cv		1.093	0	0	0	1.093	0	0	

							En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour le programme 0													
								Cnd					
								Cv					
PROGRAMME 1													
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES													
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications													
05	4	20	01.01	11	64	01 Cnd	Dépenses relatives au domaine culturel						
05	4	20	12.20	11	26	1211 Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	876	-	-	-8	868	-
								588	-	-	-190	398	-
05	0	20	12.21	11	29	1211 Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes à l'organisation de réunions colloques, journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires - créations années antérieures	9	-	-	-	9	-
05	4	20	12.22	11	32	1211 Cnd	Dépenses en relation avec l'Observatoire des politiques Culturelles	-	-	-	-	-	-
05	4	20	12.50	11	19	1211 Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités de formation socio-culturelle	151	-	-	-	151	-
05	4	20	12.51	11	22	1211 Cv	Crédit variable pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle. (C)	62	-	-	-	62	-
Totaux pour l'activité 11													
								Cnd					
								Cv					
								1.624	0	0	-198	1.426	0
								62	0	0	0	62	0
12 - Activités culturelles - F.B.A.													
05	4	20	33.06	12	77	33 Cnd	Subventions aux activités culturelles en faveur des enfants et familles des militaires de la Communauté française stationnés en Allemagne	20	-	-	-20	-	-

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 12										Cnd	20	0	0	-20	0	0
13 - Activités culturelles pluridisciplinaires																
05	4	20	33.07	13	81	33	Cnd	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires	2.713	-	-	-13	2.700	-	-	
15	4	20	33.09	13	87	33	Cnd	Subventions Culture-école	155	-	-	-126	29	-	-	
05	4	20	33.10	13	90	33	Cnd	Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux	-	-	-	-	-	-	-	
05	4	20	33.12	13	96	33	Cnd	Subvention aux asbl développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	447	-	-	-40	407	-	-	
05	4	20	33.13	13	02	33	Cnd	Subventions aux asbl développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels, y compris créations années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
05	4	20	33.14	13	05	33	Cnd	Subventions à des initiatives jeunes initiées dans le cadre du programme "jeunesse" en concertation avec la Bureau International de Jeunesse (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	
05	4	20	43.07	13	74	4322	Cnd	Subventions aux communes dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles	225	-	-	-81	144	-	-	
Totaux pour l'activité 13										Cnd	3.540	0	0	-260	3.280	0
14 - Etudes et recherches scientifiques																
05	4	20	33.08	14	85	33	Cnd	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	10	-	-	-	10	-	-	
Totaux pour l'activité 14										Cnd	10	0	0	0	10	0
15 - Organismes culturels																

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	20	12.32	15	66	1211	Cv	Crédit variable pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué. (A)	250	-	-	-	250	-
05	4	20	52.21	15	05	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse;centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	917	-	-	-	917	-
05	4	20	52.22	15	08	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-
05	4	20	52.23	15	11	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux institutions culturelles, dans le cadre de "La culture dans la société de la connaissance"	-	-	-	-	-	-
05	4	20	63.51	15	97	6321	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	496	-	-	-	496	-
05	4	20	63.52	15	03	6321	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des associations et compagnies de théâtre, musique et danse, associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisation de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées, y compris créances années antérieures.	-	-	-	-	-	-
05	4	20	74.05	15	58	7422	Cnd	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	174	-	-	-	174	-
05	4	20	74.06	15	61	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	645	-	-	-	645	-

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
05	4	20	74.07	15	64	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	569	-	-	-	569	-	
05	4	20	74.08	15	67	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 15															
									Cnd						
									2.801	0	0	0	2.801	0	
									Cv						
									250	0	0	0	250	0	
16 - Entreprises culturelles															
05	4	20	81.01	16	13	01	Cnd	Entreprises culturelles	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 16															
									Cnd						
									0	0	0	0	0	0	
17 - Actions communes du Gouvernement															
05	1	20	30.05	17	52	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	67	-	-	-	67	-	
05	4	20	33.48	17	14	33	Cnd	Contribution du Gouvernement au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés	-	-	-	-	-	-	
01	4	20	33.49	17	17	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (C).	-	-	-	-	-	-	
05	4	20	33.50	17	20	33	Cnd	Subventions aux organisations culturelles dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 17															
									Cnd						
									67	0	0	0	67	0	
									Cv						
									0	0	0	0	0	0	
Totaux pour le programme 1															
									Cnd						
									8.062	0	0	-478	7.584	0	
									Cv						
									312	0	0	0	312	0	

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 2														
CENTRES CULTURELS														
21 - Centres culturels														
05	4	20	01.01	21	74	01	Cnd	Dépenses relatives au domaine culturel	-	-	-	-	-	-
05	4	20	33.38	21	85	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités	84	-	-	-	84	-
05	4	20	33.39	21	88	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités - Région de langue française	9.866	-72	-	-	9.794	-
05	4	20	33.40	21	91	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités - Région bruxelloise	872	-37	-	-	835	-
05	0	20	33.46	21	12	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs et de la coordination de leurs activités - créances années antérieures - Région de la langue française	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 21									10.822	-109	0	0	10.713	0
Cnd														
22 - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL														
05	4	20	33.41	22	95	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"	2.476	-	-	-	2.476	-
05	4	20	33.42	22	01	33	Cnd	Dépenses arriérées relatives à la subvention à l'ASBL Centre culturel "Le Botanique" (nouveau)	161	-	-	-161	-	-
Totaux pour l'activité 22									2.637	0	0	-161	2.476	0
Cnd														
23 - Palais des Beaux-Arts de Charleroi - ASBL														
05	4	20	33.42	23	02	33	Cnd	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française	1.181	-	-	-	1.181	-

											En milliers d'euros			
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour l'activité 23														
Cnd									1.181	0	0	0	1.181	0
24 - Subventions extraordinaires aux centres														
05	4	20	33.43	24	06	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française	300	77	-	-	377	-
05	4	20	33.44	24	09	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise	85	32	-	-	117	-
Totaux pour l'activité 24									385	109	0	0	494	0
Cnd														
25 - Halles de Schaerbeek														
05	4	20	33.45	25	13	33	Cnd	Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française	1.166	-	-	-	1.166	-
Totaux pour l'activité 25									1.166	0	0	0	1.166	0
Cnd														
26 - Centre culturel le Manège à Mons														
05	4	20	33.01	26	76	33	Cnd	Subventions au centre culturel transfrontalier le Manège à Mons (nouveau)	719	-	-	-	719	-
Totaux pour l'activité 26									719	0	0	0	719	0
Cnd														
Totaux pour le programme 2									16.910	0	0	-161	16.749	0
Cnd														
PROGRAMME 3														
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE														
31 - Commission Communautaire française														
05	1	20	45.01	31	92	451	Cnd	Dotation à la Commission Communautaire française (matières culturelles)	9.162	-	-	-	9.162	-

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux pour l'activité 31	<i>Cnd</i>	9.162	0	0	9.162	0
								Totaux pour le programme 3	<i>Cnd</i>	9.162	0	0	9.162	0
								Totaux pour la division organique 20	<i>Cnd</i>	36.414	0	0	-683	35.731
									<i>Cv</i>	11.405	0	0	0	11.405
								<i>Dont : Région bruxelloise</i>	<i>Cnd</i>	957	-5	0	952	0
								<i>Dont : Région de langue française</i>	<i>Cnd</i>	11.347	5	0	11.352	0

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
DIVISION ORGANIQUE 21																
ARTS DE LA SCÈNE																
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Enquêtes, réunions, journées d'études, publications																
05	4	21	12.20	11	53	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, recherches et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	20	-	-	-	-	20	-	
Totaux pour l'activité 11									20	0	0	0	20	0		
Cnd																
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques																
05	4	21	01.01	12	92	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux arts de la scène et au monde du spectacle	276	-	-	-	-	276	-	
05	4	21	12.35	12	02	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (cadre scolaire)	-	-	-	-	-	-	-	
05	4	21	12.36	12	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (programmes de promotion)	-	-	-	-	-	-	-	
05	4	21	12.37	12	08	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (centres culturels)	-	-	-	-	-	-	-	
05	4	21	12.38	12	11	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (lieux divers)	-	-	-	-	-	-	-	
05	4	21	12.39	12	14	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion des Arts de la Scène	116	-	-	-	-	116	-	
05	4	21	33.35	12	94	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des Arts de la Scène : cadre scolaire	537	-	-	-	-	537	-	

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
05	4	21	33.36	12	97	33	Cnd	Subventions, bourses et prix relatifs à la diffusion et la décentralisation des Arts de la Scène : programme de promotion	-	159	-	-	159	-		
05	4	21	33.37	12	03	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des Arts de la Scène : centres culturels et centres dramatiques (spectacles tout public)	802	-	-	-	802	-		
05	4	21	33.38	12	06	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des Arts de la Scène : lieux divers (spectacles tout public)	212	-	-	-	212	-		
Totaux pour l'activité 12									Cnd	1.943	159	0	0	2.102	0	
13 - Aides aux artistes																
05	4	21	33.01	13	90	33	Cnd	Subventions, bourses à la création et à la formation continue ainsi que de prix à des artistes et aux organismes philanthropiques s'occupant d'artistes	100	-57	-	-	43	-		
05	4	21	33.02	13	93	33	Cnd	Subventions en vue du soutien aux initiatives de concertation du secteur professionnel	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 13									Cnd	100	-57	0	0	43	0	
14 - Maison du spectacle																
05	4	21	33.02	14	94	33	Cnd	Subvention à la maison du spectacle, A.S.B.L. - Région bruxelloise	102	-102	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 14									Cnd	102	-102	0	0	0	0	
15 - Diffusion et promotion artistiques																
05	4	21	33.03	15	01	33	Cnd	Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	399	-	-	-	399	-		
Totaux pour l'activité 15									Cnd	399	0	0	0	399	0	

								En milliers d'euros							
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
16 - Observatoire des arts de la scène															
05	4	21	12.60	16	81	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux travaux de l'Observatoire des Arts de la Scène	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 16									Cnd	0	0	0	0	0	
17 - Activités pluridisciplinaires															
05	4	21	33.07	17	15	33	Cnd	Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires	250	-	-	-20	230	-	
05	4	21	33.08	17	18	33	Cnd	Subventions à des résidences d'artistes dans des institutions culturelles	-	-	-	-	-	-	
05	4	21	33.09	17	21	33	Cnd	Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture	205	-	-	-	205	-	
05	4	21	33.10	17	24	33	Cnd	Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre Culturel Transfrontalier Manège-Mons	1.471	-	-	-	1.471	-	
Totaux pour l'activité 17									Cnd	1.926	0	0	-20	1.906	0
Totaux pour le programme 1									Cnd	4.490	0	0	-20	4.470	0
PROGRAMME 2															
THÉÂTRE															
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale															
05	4	21	01.01	21	04	01	Cnd	Dépenses quelconques destinées à financer les projets visant à favoriser une meilleure relation entre les arts de la scène et le monde enseignant.	-	-	-	-	-	-	
05	4	21	12.40	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	127	-	-	-	127	-	
05	4	21	33.01	21	01	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue (nouveau)	-	-	-	-	-	-	
05	4	21	33.02	21	04	33	Cnd	Subvention à la maison du spectacle, A.S.B.L. - Région Bruxelloise	-	-	-	-	-	-	

								En milliers d'euros							
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
05	4	21	33.03	21	07	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, la diffusion et la promotion du conte (nouveau)	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 21									Cnd	127	0	0	127	0	
22 - Théâtre National															
05	4	21	33.38	22	16	33	Cnd	Subvention au Théâtre National	4.214	-	-	-13	4.201	-	
05	4	21	33.39	22	19	33	Cnd	Subvention aux centres dramatiques régionaux	4.989	-	-	-16	4.973	-	
Totaux pour l'activité 22									Cnd	9.203	0	-29	9.174	0	
23 - Compagnies et théâtres professionnels pour adultes															
05	4	21	33.39	23	20	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels relevant des contrats-programmes et des conventions conclues ou en négociation	10.651	50	-	-82	10.619	-	
05	4	21	33.40	23	23	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région de langue française	248	64	72	-	384	-	
05	4	21	33.41	23	26	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	
05	4	21	33.42	23	29	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région de langue française	325	-	26	-	351	-	
05	4	21	33.43	23	32	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 23									Cnd	11.224	114	98	-82	11.354	0
24 - Aide aux projets															

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
05	4	21	33.45	24	39	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.289	-57	-	-	1.232	-		
Totaux pour l'activité 24									Cnd	1.289	-57	0	1.232	0		
25 - Compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse																
05	4	21	33.46	25	43	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnées	2.979	-55	-	-	2.924	-		
05	4	21	33.47	25	46	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse agréés	374	67	-	-	441	-		
05	4	21	33.50	25	55	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion des compagnies de théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse	62	-12	-	-	50	-		
Totaux pour l'activité 25									Cnd	3.415	0	0	3.415	0		
26 - Théâtre-action																
05	4	21	33.48	26	50	33	Cnd	Subventions au théâtre-action	1.098	5	-	-	1.103	-		
Totaux pour l'activité 26									Cnd	1.098	5	0	1.103	0		
27 - Théâtre dialectal et folklorique																
05	4	21	33.49	27	54	33	Cnd	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	307	-26	-	-	281	-		
Totaux pour l'activité 27									Cnd	307	-26	0	281	0		
28 - Théâtre semi professionnel, amateur et universitaire																
05	4	21	33.52	28	64	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels et amateurs, aux fédérations de théâtre amateur et aux associations de promotion du théâtre amateur, festivals et concours de théâtre amateur	352	-38	-	-	314	-		

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 28									Cnd							
29 - Promotion, recherche et création théâtrales																
05	4	21	33.04	29	18	33	Cnd	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.085	-	-	-	1.085	-		
05	4	21	33.06	29	24	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.017	2	-	-	1.019	-		
05	4	21	33.11	29	39	33	Cnd	Subventions facultatives au bénéfice d'initiatives non récurrentes	297	-	-	-	297	-		
05	4	21	33.12	29	42	33	Cnd	Subventions exceptionnelles aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffusion théâtrales	-	-	-	-	-	-		
05	4	21	33.14	29	48	33	Cnd	Subventions aux créations Jeunes Théâtres	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 29									Cnd							
									2.399	2	0	0	2.401	0		
Totaux pour le programme 2									Cnd							
									29.414	0	98	-111	29.401	0		
PROGRAMME 3																
MUSIQUE																
31 - Initiatives diverses en matière musicale																
05	4	21	12.50	31	66	1211	Cnd	Dépenses de toute nature faites à l'initiative du Service de la musique	20	-	-	-	20	-		
05	4	21	33.01	31	11	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique classique	-	-	-	-	-	-		
05	4	21	33.02	31	14	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique non classique	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 31									Cnd							
									20	0	0	0	20	0		
32 - Subventions en musique classique																

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
05	4	21	33.22	32	75	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	124	4	-	-	128	-		
05	4	21	33.23	32	78	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique non conventionnés	93	10	-	-	103	-		
05	4	21	33.24	32	81	33	Cnd	Subventions à la production de disques de musique classique et contemporaine	100	-57	-	-	43	-		
05	4	21	33.25	32	84	33	Cnd	Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française	25	-	-	-	25	-		
05	4	21	33.35	32	17	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	107	-	-	-	107	-		
Totaux pour l'activité 32									449	-43	0	0	406	0		
33 - Subventions en musique non classique									Cnd							
05	4	21	33.16	33	58	33	Cnd	Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclues ou en négociation	980	222	-	-	1.202	-		
05	4	21	33.18	33	64	33	Cnd	Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock	400	-168	-	-	232	-		
05	4	21	33.20	33	70	33	Cnd	Subventions "contrats-programmes" ayant la musique non classique pour activité, y compris créations années antérieures	-	-	-	-	-	-		
05	4	21	33.21	33	73	33	Cnd	Subventions récurrentes en musique non classique	123	-14	-	-	109	-		
Totaux pour l'activité 33									1.503	40	0	0	1.543	0		
34 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique									Cnd							
05	4	21	33.17	34	62	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	800	-	-	-	800	-		
Totaux pour l'activité 34									800	0	0	0	800	0		
									Cnd							

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
35 - Opéra royal de Wallonie																
05	4	21	33.26	35	90	33	Cnd	Subvention à l'Opéra royal de Wallonie	12.240	-	-	-	12.240	-		
05	4	21	33.27	35	93	33	Cnd	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie	174	-	-	-	174	-		
Totaux pour l'activité 35									Cnd	12.414	0	0	12.414	0		
36 - Orchestre philharmonique de Liège																
05	4	21	33.27	36	94	33	Cnd	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	7.401	-	-	-	7.401	-		
Totaux pour l'activité 36									Cnd	7.401	0	0	7.401	0		
37 - Organismes de musique classique et contemporaine contrats-programmés ou conventionnés																
05	4	21	33.29	37	04	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	290	105	-	-127	268	-		
05	4	21	33.30	37	07	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés	324	-83	-	-	241	-		
05	4	21	33.31	37	10	33	Cnd	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	190	-1	-	-	189	-		
05	4	21	33.32	37	13	33	Cnd	Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés	365	-6	-	-	359	-		
05	4	21	33.33	37	16	33	Cnd	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	50	-12	-	-	38	-		
05	4	21	33.34	37	19	33	Cnd	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	810	-	-	-	810	-		
05	4	21	33.35	37	22	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.100	-	-	-	1.100	-		
05	4	21	33.36	37	25	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Centre de chant choral de la Communauté française	374	-	-	-	374	-		
05	4	21	33.37	37	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	400	-	-	-	400	-		
05	4	21	33.38	37	31	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. Ars Musica	276	-	-	-	276	-		

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 37									Cnd	4.179	3	0	-127	4.055	0	
Totaux pour le programme 3									Cnd	26.766	0	0	-127	26.639	0	
PROGRAMME 4																
ART DE LA DANSE																
41 - Initiatives diverses en matière de danse																
05	4	21	12.30	41	16	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de danse	12	-	-	-	12	-		
05	4	21	33.01	41	21	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 41									Cnd	12	0	0	0	12	0	
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française																
05	4	21	33.28	42	06	33	Cnd	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.099	-	-	-	3.099	-		
Totaux pour l'activité 42									Cnd	3.099	0	0	0	3.099	0	
43 - Compagnies de danse																
05	4	21	33.36	43	31	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse contrats-programmées	1.595	-	-	-	1.595	-		
05	4	21	33.37	43	34	33	Cnd	Subventions en vue de la création d'une politique de conventionnement	260	-	-	-	260	-		
Totaux pour l'activité 43									Cnd	1.855	0	0	0	1.855	0	
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals																
05	4	21	33.15	44	66	33	Cnd	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création	202	-	-	-	202	-		

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 44									Cnd	202	0	0	0	202	0	
Totaux pour le programme 4									Cnd	5.168	0	0	0	5.168	0	
PROGRAMME 5																
SERVICES EXTÉRIEURS DE PROMOTION INTERNATIONALE																
51 - Services extérieurs de promotion internationale																
52	1	21	12.45	51	71	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Théâtre	38	7	-	-	45	-	-	
52	1	21	12.46	51	74	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale Wallonie-Bruxelles Musique	62	-	-	-	62	-	-	
52	1	21	74.01	51	12	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie - Bruxelles Musique et Wallonie - Bruxelles Théâtre	7	-7	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 51									Cnd	107	0	0	0	107	0	
Totaux pour le programme 5									Cnd	107	0	0	0	107	0	
PROGRAMME 6																
ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE																
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue																
05	4	21	12.61	61	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	7	-	-	-	7	-	-	
05	4	21	33.01	61	41	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	-	-	-	-	-	-	-	

											En milliers d'euros			
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour l'activité 61														
Cnd														
62 - Compagnies														
05	4	21	33.62	62	31	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et arts de la rue	114	8	-	-	122	-
Totaux pour l'activité 62														
Cnd														
63 - Festivals														
05	4	21	33.63	63	35	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	250	-	-	-	250	-
Totaux pour l'activité 63														
Cnd														
64 - Aides aux projets														
05	4	21	33.64	64	39	33	Cnd	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	96	-	-	-	96	-
Totaux pour l'activité 64														
Cnd														
65 - Promotion														
05	4	21	33.65	65	43	33	Cnd	Subventions aux lieux, organismes et actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	68	-8	-	-	60	-
Totaux pour l'activité 65														
Cnd														
Totaux pour le programme 6														
Cnd														
535 0 0 0 535 0														

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros						
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour la division organique 21									Cnd	66.480	0	98	-258	66.320	0
Dont : Région bruxelloise									Cnd	102	-102	0	0	0	0
Dont : Région de langue française									Cnd	573	64	98	0	735	0

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 22															
LIVRE															
PROGRAMME 0															
SUBSTANCE															
01 - Service général des Lettres et du Livre -															
Fonctionnement et promotion de la lecture															
05	4	22	12.02	01	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	82	-	-	-	82	-	
Totaux pour l'activité 01									Cnd	82	0	0	82	0	
Totaux pour le programme 0									Cnd	82	0	0	82	0	
PROGRAMME 1															
LECTURE PUBLIQUE															
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre															
05	4	22	01.01	11	21	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la politique d'accueil des élèves et l'animation des bibliothèques publiques.	23	-	-	-20	3	-	
05	4	22	01.02	11	24	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique, au livre et à la langue française	124	-	-	-	124	-	
									33						
05	4	22	12.20	11	80	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	20	-	-	-	20	-	
05	4	22	12.30	11	13	1211	Cv	Crédit variable pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux Centres de lecture publique de la Communauté française et au C.L.P.C.F. (C).	46	-	-	-	46	-	
05	4	22	12.34	11	25	1211	Cnd	Initiatives du Centre de lecture publique de la Communauté française	150	-	-	-	150	-	

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	22	33.14	11	57	33	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	15	-	-	-	15	-
05	4	22	43.05	11	23	4312	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	67	-	-	-	67	-
Totaux pour l'activité 11														
								Cnd	399	0	0	-20	379	0
								Cv	46	0	0	0	46	0
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française														
05	4	22	12.31	12	17	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française	347	-	-	-	347	-
Totaux pour l'activité 12														
								Cnd	347	0	0	0	347	0
15 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique - Décret du 28 février 1978														
05	4	22	33.10	15	49	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	1.358	-	-	-	1.358	-
05	4	22	33.12	15	55	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-
05	4	22	33.13	15	58	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques en application du décret du 17 décembre 2003 relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel y compris crédit année antérieure	-	-	-	-	-	-

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	22	43.09	15	39	4312 4322	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	8.603	-	-	-	8.603	-
05	4	22	43.11	15	45	4312 4322	Cnd	Fonds documentaires spécialisés	118	-	-	-	118	-
Totaux pour l'activité 15									Cnd	10.079	0	0	10.079	0
Totaux pour le programme 1									Cnd	10.825	0	0	10.805	0
									Cv	46	0	0	46	0
PROGRAMME 2														
LETTRES FRANÇAISES ET PROMOTION DU LIVRE														
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres														
05	4	22	01.01	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux projets de chèque-lire	37	-	-	-	37	-
05	4	22	12.40	21	53	1211	Cnd	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	523	-	-	-	523	-
05	4	22	33.16	21	73	33	Cnd	Aide à la création et à la traduction littéraires	548	40	-	-10	578	-
05	4	22	33.17	21	76	3132	Cnd	Aide à l'édition littéraire	598	43	-	-23	618	-
05	4	22	33.18	21	79	3132	Cnd	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	790	37	-	-15	812	-
Totaux pour l'activité 21									Cnd	2.496	120	0	2.568	0
22 - Académie royale de Langue et de Littérature françaises - Fonds national de la Littérature														
05	4	22	33.23	22	95	1211	Cnd	Subventions aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises	50	-	-	-	50	-
05	4	22	33.28	22	13	1211	Cnd	Subventions au Fonds national de la Littérature	35	-	-	-	35	-

															En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 22									Cnd	85	0	0	0	85	0	
23 - Archives et Musée de la Littérature																
05	4	22	33.15	23	72	33	Cnd	Subvention aux "Archives et Musée de la Littérature"	1.188	-	-	-	1.188	-		
Totaux pour l'activité 23									Cnd	1.188	0	0	0	1.188	0	
24 - Promotion du livre belge de langue française																
05	4	22	12.42	24	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	30	-	-	-	30	-		
05	4	22	33.26	24	09	3132	Cnd	Promotion du livre	422	-137	-	-	285	-		
05	4	22	81.01	24	75	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre	25	-	-	-	25	-		
05	4	22	81.02	24	78	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux éditeurs (B)	146	-	-	-	146	-		
05	4	22	81.03	24	81	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	-	-	-	-	-	-		
05	4	22	81.04	24	84	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux libraires (B)	46	-	-	-	46	-		
Totaux pour l'activité 24									Cnd	477	-137	0	0	340	0	
									Cv	192	0	0	0	192	0	
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse, au conte et aux livres de sciences humaines																
05	4	22	33.01	25	32	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	100	-10	-	-40	50	-		
05	4	22	33.02	25	35	33	Cnd	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	25	10	-	-	35	-		
05	4	22	33.03	25	38	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, la diffusion et la promotion du conte	124	17	-	-	141	-		
05	4	22	33.04	25	41	33	Cnd	Subventions aux livres de sciences humaines	-	-	-	-	-	-		

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 25										Cnd	249	17	0	-40	226	0
Totaux pour le programme 2										Cnd	4.495	0	0	-88	4.407	0
										Cv	192	0	0	0	192	0
PROGRAMME 3																
LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES																
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix																
05	4	22	33.22	31	04	33	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion et la diffusion des langues endogènes	125	-	-	-	125	-		
Totaux pour l'activité 31										Cnd	125	0	0	0	125	0
Totaux pour le programme 3										Cnd	125	0	0	0	125	0
PROGRAMME 4																
LANGUE FRANÇAISE																
41 - Promotion de la langue française																
05	4	22	01.01	41	51	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion et le rayonnement de la langue française	-	-	-	-	-	-		
05	4	22	12.41	41	76	1211	Cnd	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	89	-	-	-	89	-		
05	4	22	33.24	41	20	33	Cnd	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	155	-	-	-	155	-		
05	4	22	33.27	41	29	3132	Cnd	Aide aux publications scientifiques de la langue française	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 41										Cnd	244	0	0	0	244	0

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour le programme 4										Cnd	244	0	0	0	244	0
PROGRAMME 5 INFORMATIQUE																
51 - Aide au développement Informatique																
05	4	22	12.32	51	59	1211	Cnd	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française	60	-	-	-	60	-		
05	4	22	12.35	51	68	1211	Cnd	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française	89	-	-	-40	49	-		
05	4	22	52.11	51	65	521	Cnd	Informatique - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	48	-	-	-	48	-		
05	4	22	63.52	51	93	6311 6321	Cnd	Informatique. Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	164	-	-	-	164	-		
Totaux pour l'activité 51										Cnd	361	0	0	-40	321	0
Totaux pour le programme 5										Cnd	361	0	0	-40	321	0
Totaux pour la division organique 22										Cnd	16.132	0	0	-148	15.984	0
										Cv	238	0	0	0	238	0

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 23															
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE															
PROGRAMME 1															
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES															
11 - Promotion et animation en faveur de la Jeunesse et de l'Education permanente															
05	4	23	12.20	11	10	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	12	-	-	-	12	-	
Totaux pour l'activité 11									Cnd	12	0	0	12	0	
Totaux pour le programme 1									Cnd	12	0	0	12	0	
PROGRAMME 2															
JEUNESSE															
21 - Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse															
05	4	23	12.30	21	50	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ. (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)	100	-	-	-	100	-	
05	4	23	12.32	21	56	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités de service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ, y compris créances	-	-	-	-	-	-	
05	4	23	12.33	21	59	1211	Cnd	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse (nouveau)	-	-	-	-	-	-	

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
05	4	23	33.03	21	61	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et associations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention		620	-	-	-	620	-	
05	4	23	33.04	21	64	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et associations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention y compris créances années antérieures		-	-	-	-	-	-	
05	4	23	33.09	21	79	33	Cnd	Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour des productions culturelles		297	-	-	-60	237	-	
05	4	23	33.18	21	09	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse reconnues dans le cadre du décret du 20 juin 1980 (PACA)		-	-	-	-	-	-	
05	4	23	33.19	21	12	33	Cnd	Subventions aux centres de jeunes reconnus dans le cadre du décret du 20 juillet 2000 (PACA)		-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 21										Cnd	1.017	0	0	-60	957	0
22 - Conseil de la Jeunesse d'expression française																
05	4	23	12.31	22	54	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CJEF sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière		37	-	-	-	37	-	
Totaux pour l'activité 22										Cnd	37	0	0	0	37	0
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel																
05	4	23	33.01	23	57	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980)		6.676	-	-	-	6.676	-	
05	4	23	33.02	23	60	33	Cnd	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs		6.462	-	74	-	6.536	-	

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 23									Cnd	13.138	0	74	0	13.212	0
25 - Formation															
05	4	23	33.40	25	79	33	Cnd	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	545	-	-	-	545	-	
Totaux pour l'activité 25									Cnd	545	0	0	0	545	0
Totaux pour le programme 2									Cnd	14.737	0	74	-60	14.751	0
PROGRAMME 3															
EDUCATION PERMANENTE															
31 - Activités du Service															
05	4	23	12.40	31	90	1211	Cnd	Service de l'Éducation permanente. Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente	109	-	-	-20	89	-	
05	4	23	33.06	31	80	33	Cnd	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 8 avril 1976	12.345	-131	-	-	12.214	-	
05	4	23	33.07	31	83	33	Cnd	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 8 avril 1976, y compris créances années antérieures	-	131	-	-	131	-	
05	4	23	33.27	31	46	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention	1.441	-	-	-	1.441	-	

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
05	4	23	33.28	31	49	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente ou de développement communautaire réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou aux associations culturelles non reconnues ou en exécution d'un contrat-programme, y compris créances pour années antérieures		-	-	-	-	-	-	
05	4	23	33.30	31	55	33	Cnd	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine		792	-	-	-	792	-	
Totaux pour l'activité 31																
									Cnd	14.687	0	0	-20	14.667	0	
32 - Promotion socio-culturelle des travailleurs																
05	4	23	33.22	32	32	33	Cnd	Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs : première et deuxième tranches du fonds créé par l'article 12 du décret du 8 avril 1976. Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs		4.579	-	-	-	4.579	-	
Totaux pour l'activité 32																
									Cnd	4.579	0	0	0	4.579	0	
33 - Soutien aux centres d'expression et de créativité																
05	4	23	33.33	33	66	33	Cnd	Subventions aux centres d'expression et de créativité : fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs		1.259	-	-	-	1.259	-	
15	4	23	33.35	33	72	33	Cnd	Subventions pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation		447	-	-	-	447	-	
Totaux pour l'activité 33																
									Cnd	1.706	0	0	0	1.706	0	
34 - Conseil Supérieur de l'Education permanente																
05	4	23	12.41	34	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière		37	-	-	-14	23	-	

								En milliers d'euros							
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 34									Cnd	37	0	0	-14	23	0
Totaux pour le programme 3									Cnd	21.009	0	0	-34	20.975	0
PROGRAMME 4															
ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES															
41 - Formation des animateurs socio-culturels															
05	4	23	33.10	41	05	33	Cnd	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	1.106	-	20	-	1.126	-	
Totaux pour l'activité 41									Cnd	1.106	0	20	0	1.126	0
Totaux pour le programme 4									Cnd	1.106	0	20	0	1.126	0
Totaux pour la division organique 23									Cnd	36.864	0	94	-94	36.864	0

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 24															
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES															
PROGRAMME 0															
MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT - SUBSISTANCE															
01 - Dépenses de toute nature															
05	4	24	11.04	01	67	1111	Cnd	Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française - Région de langue française	70	-	-	-70	-	-	
						1112									
						1131									
05	4	24	12.06	01	82	1211	Cnd	Dépenses de gestion et d'administration - Région de langue française	359	-	-	-	359	-	
05	4	24	12.35	01	72	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités scientifiques, muséographiques et pédagogiques, frais exceptionnels de services et d'acquisition de biens non durables - Région de langue française	416	-	-	-	416	-	
05	4	24	41.30	01	27	413	Cnd	Dotation au service à gestion séparée Musée royal de Mariemont (nouveau)	15	-	-	-15	-	-	
05	4	24	74.01	01	43	7422	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyen de transport	74	-	-	-	74	-	
05	4	24	74.83	01	95	7422	Cnd	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection	62	-	-	-	62	-	
Totaux pour l'activité 01									Cnd	996	0	0	-85	911	0
Totaux pour le programme 0									Cnd	996	0	0	-85	911	0
PROGRAMME 1															
DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES															
11 - Promotion, diffusion et animation en faveur du patrimoine culturel															

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	24	12.20	11	37	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	272	-	-	-23	249	-
05	4	24	33.04	11	81	33	Cnd	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	28	-2	-	-	26	-
05	4	24	33.07	11	90	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	277	-	-	-	277	-
05	4	24	33.08	11	93	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	356	-76	-	-	280	-
05	4	24	33.09	11	96	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	33	45	-	-	78	-
05	4	24	43.11	11	95	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région de langue française	406	6	-	-	412	-
05	4	24	43.12	11	01	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics- Région bruxelloise	144	19	-	-	163	-
05	4	24	74.80	11	96	7422	Cnd	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française - Région de langue française	230	-	-	-150	80	-
Totaux pour l'activité 11									1.746	-8	0	-173	1.565	0
12 - Institutions ayant signé une convention									Cnd					
05	4	24	33.01	12	73	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des arts contemporains du Grand Hornu	71	-	-	-	71	-
05	4	24	33.34	12	75	33	Cnd	Subventions aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.674	-	-	-23	2.651	-
05	4	24	33.35	12	78	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Domaine de Senefle - Musée de l'orfèvrerie de la Communauté française" liée par contrat-programme à la Communauté française	1.305	-2	-	-	1.303	-
05	4	24	33.36	12	81	33	Cnd	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française	1.610	-	-	-	1.610	-

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
05	4	24	33.37	12	84	33	Cnd	Mundaneum		360	-	-	-	360	-	
05	4	24	33.38	12	87	33	Cnd	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centre d'archives privées		443	10	-	-6	447	-	
Totaux pour l'activité 12										Cnd	6.463	8	0	-29	6.442	0
13 - Arts plastiques et graphiques																
05	4	24	01.01	13	77	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux arts plastiques et graphiques		50	39	-	-3	86	-	
05	4	24	12.30	13	69	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et exposition de prestige		268	-20	-	-	248	-	
05	4	24	12.60	13	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques et l'artisanat de création		359	-43	-	-35	281	-	
05	4	24	33.30	13	64	33	Cnd	Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que subventions ponctuelles en Artisanat de création et au design		416	24	-	-	440	-	
05	4	24	33.33	13	73	3441	Cnd	Bourses aux projets de jeunes artistes		50	-	-	-	50	-	
05	4	24	33.41	13	97	33	Cnd	Subventions à des manifestations en matière d'Arts plastiques liées par convention à la Communauté française		241	-	43	-	284	-	
05	4	24	74.21	13	18	745	Cnd	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporains		111	-	-	-	111	-	
05	4	24	74.22	13	21	745	Cnd	Musée des Arts contemporains du Grand Hornu		247	-	-	-	247	-	
Totaux pour l'activité 13										Cnd	1.742	0	43	-38	1.747	0
15 - Ethnologie et Folklore																
05	4	24	33.01	15	76	33	Cnd	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel (nouveau)		50	-	-	-48	2	-	

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	24	33.22	15	42	33	Cnd	Subventions aux activités de recherche ethnologique, aux manifestations et groupes folkloriques reconnus	37	-	-	-5	32	-
Totaux pour l'activité 15														
								Cnd	87	0	0	-53	34	0
16 - Aide aux artistes														
05	4	24	33.06	16	92	33	Cnd	Subventions et secours à des étudiants, à des artistes, à leurs ayants droit et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes	12	-	-	-7	5	-
Totaux pour l'activité 16														
								Cnd	12	0	0	-7	5	0
17 - Centres de culture scientifique														
05	4	24	33.39	17	95	33	Cnd	Subventions au musée des sciences de Parentville	-	-	-	-	-	-
05	4	24	33.40	17	01	33	Cnd	Subventions aux Centres de culture scientifique	25	-	-	-	25	-
Totaux pour l'activité 17														
								Cnd	25	0	0	0	25	0
Totaux pour le programme 1														
								Cnd	10.075	0	43	-300	9.818	0
Totaux pour la division organique 24														
								Cnd	11.071	0	43	-385	10.729	0
Dont : Région bruxelloise														
								Cnd	177	64	0	0	241	0
Dont : Région de langue française														
								Cnd	1.837	-70	0	-220	1.547	0

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 25																
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
01 - Biens et services																
05	1	25	12.01	01	94	1211	Cnd	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales		30	-	-	-	30	-	
Totaux pour l'activité 01										Cnd	30	0	0	0	30	0
Totaux pour le programme 0										Cnd	30	0	0	0	30	0
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Promotion et animation en faveur de																
05	1	25	12.20	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études		166	-	-	-	166	-	
Totaux pour l'activité 11										Cnd	166	0	0	0	166	0
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel																
05	1	25	12.01	12	08	1211	Cnd	Dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA (nouveau)		-	-	-	-	-	-	
05	1	25	12.21	12	68	1211	Cnd	Dépenses en relation avec le Conseil supérieur de l'Audiovisuel		-	-	-	-	-	-	
05	1	25	41.01	12	75	413	Cnd	Dépenses en relation avec le fonctionnement du CSA (nouveau)		774	-	-	-	774	-	
05	1	25	41.02	12	78	413	Cnd	Dépenses en relation avec le personnel du CSA		-	-	-	-	-	-	
05	1	25	74.02	12	84	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables		-	-	-	-	-	-	

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 12									Cnd	774	0	0	0	774	0	
13 - Organismes d'audiovisuel																
05	1	25	52.24	13	50	521	Cnd	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	100	-	-	-	100	-		
05	1	25	74.05	13	94	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes	400	-	-	-40	360	-		
Totaux pour l'activité 13									Cnd	500	0	0	-40	460	0	
14 - Aide aux télévisions locales, au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et aux projets																
05	1	25	01.01	14	08	3132	Cv	Crédit variable destiné aux subventions des télévisions locales et au Centre du cinéma et de l'audiovisuel (A)	-	-	-	-	-	-		
05	4	25	30.01	14	75	33	Cv	Crédit variable destiné aux subventions pour des projets de création d'œuvres audiovisuelles, musicales et multimédia (A)	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 14									Cv	0	0	0	0	0	0	
Totaux pour le programme 1									Cnd	1.440	0	0	-40	1.400	0	
									Cv	0	0	0	0	0	0	
PROGRAMME 2																
CINÉMA ET VIDÉO																
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle																
05	1	25	33.05	21	24	413	Cnd	Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	4.721	-	-	-	4.721	-		
05	1	25	33.06	21	27	33	Cnd	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	54	-	-	-	54	-		
05	1	25	33.07	21	30	33	Cnd	Aide aux salles d'arts et d'essais (nouveau)	603	-603	-	-	-	-		

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
05	1	25	41.02	21	87	413	Cnd	Dotation complémentaire au Centre du cinéma et de l'audiovisuel destinée aux salles d'arts et d'essais (nouveau)		-	603	-	-	603	-	
05	1	25	41.03	21	90	413	Cnd	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel		10.258	-	1.000	-	11.258	-	
Totaux pour l'activité 21										Cnd	15.636	0	1.000	0	16.636	0
23 - Politique de l'audiovisuel																
05	1	25	12.35	23	24	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel		10	-	-	-	10	-	
05	1	25	33.02	23	17	33	Cnd	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel		47	-	-	-	47	-	
Totaux pour l'activité 23										Cnd	57	0	0	0	57	0
Totaux pour le programme 2										Cnd	15.693	0	1.000	0	16.693	0
PROGRAMME 3																
RADIO ET TÉLÉVISION																
31 - Dotations et subventions en faveur de la																
05	1	25	41.01	31	94	021	Cnd	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (R.T.B.F.)		171.083	-	2.094	-	173.177	-	
05	1	25	41.02	31	97	1211	Cnd	Subvention à la R.T.B.F. pour la mise en valeur de la Communauté française		-	-	-	-	-	-	
05	1	25	41.03	31	03	021	Cnd	Dotation à la R.T.B.F. pour sa diffusion à l'étranger		-	-	-	-	-	-	
05	1	25	41.04	31	06	021	Cnd	Provision indexation pour la R.T.B.F.		-	-	-	-	-	-	
05	1	25	41.05	31	09	021	Cnd	Dotation à la R.T.B.F. pour ses frais spécifiques au projet TV5		677	-	3	-	680	-	
05	1	25	81.02	31	69	022	Cnd	R.T.B.F. - Dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts, d'acquisition de matériel et de réalisations audiovisuelles		-	-	-	-	-	-	

											En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
05	1	25	81.03	31	72	022	Cnd	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF (nouveau)	1.200	-	-	-	1.200	-	
05	1	25	81.07	31	84	022	Cnd	Dotation exceptionnelle à la R.T.B.F. relative au financement de la construction d'un pylône Radio-TV	664	-	-	-	664	-	
Totaux pour l'activité 31									Cnd	173.624	0	2.097	0	175.721	0
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite															
05	1	25	81.05	32	79	022	Cnd	R.T.B.F. - Soutien au projet TV5	4.042	-	101	-	4.143	-	
05	1	25	81.06	32	82	022	Cnd	Subventions de la Communauté française au projet TV5	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 32									Cnd	4.042	0	101	0	4.143	0
33 - Soutien aux télévisions communautaires															
05	1	25	31.09	33	30	3132	Cnd	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	446	-89	-	-	357	-	
05	1	25	33.10	33	51	3132	Cnd	Subventions aux télévisions communautaires - Région de langue française	2.993	-119	-	-	2.874	-	
05	1	25	33.11	33	54	3132	Cnd	Subventions aux télévisions communautaires - Région bruxelloise	415	4	-	-	419	-	
05	1	25	74.06	33	20	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes	347	204	-	-	551	-	
Totaux pour l'activité 33									Cnd	4.201	0	0	0	4.201	0
34 - Aide à la création radiophonique															
05	1	25	31.01	34	07	3132	Cv	Credit variable destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (B)	190	-	-	-	190	-	
Totaux pour l'activité 34									Cv	190	0	0	0	190	0

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
35 - Fréquences Radio Diffusion																
05	1	25	12.01	35	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services		-	-	-	-	-	-	
05	1	25	12.02	35	34	1211	Cnd	Conventions - Gestion fréquences radio diffusion		87	-	-	-	87	-	
05	1	25	33.01	35	26	33	Cnd	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques		87	-	-	-	87	-	
05	1	25	33.07	35	44	33	Cnd	Conventions - Gestion fréquences radio diffusion (pour mémoire)		-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 35										Cnd	174	0	0	0	174	0
Totaux pour le programme 3																
										Cnd	182.041	0	2.198	184.239	0	
										Cv	190	0	0	190	0	
PROGRAMME 4																
PRESSE																
41 - Aide directe à la presse d'opinion																
05	1	25	01.01	41	35	3132 413	Cv	Crédit variable destiné au développement de la presse écrite (A)		4.214	-	-	-	4.214	-	
05	1	25	01.02	41	38	3132	Cnd	Provision en vue d'aide à la presse (nouveau)		300	-	-	-	300	-	
05	1	25	32.03	41	29	3132	Cnd	Aide directe à la presse d'opinion		900	-	-	-	900	-	
05	1	25	33.04	41	41	33	Cnd	Subvention à l'Union professionnelle de la presse belge (Maison de la Presse)		114	-	-	-	114	-	
05	1	25	41.01	41	07	413	Cnd	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française		-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 41										Cnd	1.314	0	0	0	1.314	0
										Cv	4.214	0	0	4.214	0	

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros						
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour le programme 4															
									<i>Cnd</i>	1.314	0	0	0	1.314	0
									<i>Cv</i>	4.214	0	0	0	4.214	0
Totaux pour la division organique 25															
									<i>Cnd</i>	200.518	0	3.198	-40	203.676	0
									<i>Cv</i>	4.404	0	0	0	4.404	0
<i>Dont : Région bruxelloise</i>															
									<i>Cnd</i>	415	4	0	0	419	0
<i>Dont : Région de langue française</i>															
									<i>Cnd</i>	2.993	-119	0	0	2.874	0

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
DIVISION ORGANIQUE 26																
SPORT																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
01 - Biens et services																
04	5	26	11.08	01	36	1111	Cv	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Sport) (A)	-	-	-	-	-	-		
						1112										
						112										
						1131										
04	5	26	12.01	01	24	1211	Cnd	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la	15	-	-	-	15	-		
Totaux pour l'activité 01																
									15	0	0	0	15	0		
									0	0	0	0	0	0		
02 - Fournitures																
04	5	26	12.02	02	28	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	410	-	-	-	410	-		
Totaux pour l'activité 02																
									410	0	0	0	410	0		
03 - Énergie																
04	5	26	12.03	03	32	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	930	-	-	-	930	-		

(179)

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 03															
Cnd									930	0	0	0	930	0	
04 - Matériel durable															
04	5	26	74.01	04	03	7422	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	100	-	50	-	150	-	
741															
Totaux pour l'activité 04															
Cnd									100	0	50	0	150	0	
05 - Imprimés, publications, relations publiques															
04	5	26	12.23	05	94	1211	Cnd	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films - achats et production éventuelle, photographies - achats, pellicule, droits d'utilisation, production, petits articles d'exposition, etc...	35	-	-	-	35	-	
Totaux pour l'activité 05															
Cnd									35	0	0	0	35	0	
06 - Loyers															
04	5	26	12.06	06	44	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers à vocation sportive et éventuels impôts ou charges les grevant	7	-	-	-	7	-	
Totaux pour l'activité 06															
Cnd									7	0	0	0	7	0	
07 - Assurances															
04	5	26	12.27	07	11	1211	Cnd	Paiement des polices d'assurance	53	-	-	-	53	-	
Totaux pour l'activité 07															
Cnd									53	0	0	0	53	0	

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour le programme 0														
								Cnd	1.550	0	50	0	1.600	0
								Cv	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 1														
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT														
11 - Imprimés, publications, relations publiques														
04	5	26	11.05	11	37	1111	Cv	Crédit variable destiné aux rémunérations d'encadrement des activités sportives (A)	5.300	-	-	-	5.300	-
						1112								
						112								
						1131								
04	5	26	12.33	11	33	1211	Cv	Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	5.786	-	-	-	5.786	-
Totaux pour l'activité 11														
							Cv		11.086	0	0	0	11.086	0
12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes														
04	5	26	12.31	12	28	1211	Cnd	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	25	-	-	-	25	-
Totaux pour l'activité 12														
							Cnd		25	0	0	0	25	0
13 - Matériel non durable														
04	5	26	12.35	13	41	1211	Cnd	Services sportifs - Achat de matériel non durable	30	-	-	-	30	-
Totaux pour l'activité 13														
							Cnd		30	0	0	0	30	0
14 - Centres sportifs														
04	5	26	01.01	14	35	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.600	-	532	-	2.132	-
						1211								
						33								

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 14																
									Cnd	1.600	0	532	0	2.132	0	
Totaux pour le programme 1																
									Cnd	1.655	0	532	0	2.187	0	
									Cv	11.086	0	0	0	11.086	0	
PROGRAMME 2																
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT																
21 - Promotion du sport et de l'A.D.E.P.S.																
04	5	26	12.30	21	34	1211	Cnd	Promotion du sport	964	-	-	-	964	29		
Totaux pour l'activité 21																
									Cnd	964	0	0	0	964	29	
22 - Eudes et recherches dans le domaine du sport																
04	5	26	12.32	22	41	1211	Cnd	Frais d'études et d'expertise scientifique	60	-	-	-7	53	-		
Totaux pour l'activité 22																
									Cnd	60	0	0	-7	53	0	
Totaux pour le programme 2																
									Cnd	1.024	0	0	-7	1.017	29	
PROGRAMME 3																
SUBVENTIONS DIVERSES																
31 - Subventions pour le sport de haut niveau																
04	5	26	33.07	31	67	33	Cnd	Subvention, préparation et participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques	1	-	-	-1	-	-		
Totaux pour l'activité 31																
									Cnd	1	0	0	-1	0	0	
32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs																
04	5	26	33.13	32	86	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	55	-	-	-	55	-		

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
04	5	26	33.14	32	89	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse pour leur formation de cadres	1	-	-	-1	-	-	
04	5	26	33.15	32	92	33	Cnd	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	155	-	-	-	155	-	
Totaux pour l'activité 32									Cnd	211	0	0	-1	210	0
34 - Insertion sociale par le sport															
04	5	26	12.34	34	59	1211	Cnd	Insertion sociale par la pratique du sport	200	-	-	-	200	45	
04	5	26	33.16	34	97	33	Cnd	Subvention aux sports de quartier	30	-	-	-	30	-	
Totaux pour l'activité 34									Cnd	230	0	0	0	230	45
35 - Subventions aux fédérations, A.S.B.L., centres ou clubs sportifs															
04	5	26	01.01	35	56	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	25	-	-	-	25	65	
04	5	26	01.02	35	59	01	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité ainsi que pour l'encadrement	-	-	-	-	-	-	
04	5	26	12.01	35	58	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin	-	-	-	-	-	-	
04	5	26	33.02	35	56	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières	9.000	-	-	-500	8.500	-	
04	5	26	33.03	35	59	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	615	-	-	-25	590	-	
04	5	26	33.04	35	62	33	Cnd	Subvention fédérations sportives - projet femmes et sports	50	-	-	-25	25	-	
04	5	26	33.05	35	65	33	Cnd	Subventions à des ASBL de gestion de centres sportifs	-	-	-	-	-	-	
04	5	26	33.06	35	68	33	Cnd	Subventions en faveur de l'asbl "Jeunes maritimes"	2	-	-	-	2	-	
04	5	26	33.07	35	71	33	Cnd	Subvention projet femmes et sports	50	-	-	-	50	-	
04	5	26	33.10	35	80	33	Cnd	Subvention projet sports et éthique	25	-	-	-	25	-	
04	5	26	33.11	35	83	33	Cnd	Sport pour tous	60	-7	-	-	53	-	

En milliers d'euros													
Mi	A	D	AB	P	C	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	5	26	33.16	35	01	33	Cnd Subventions aux clubs sportifs pour handicapés.	125	-	-	-	125	-
04	5	26	33.17	35	04	33	Cnd Subvention à l'école de sport - ULB	35	-	-	-	35	-
04	5	26	33.18	35	07	33	Cnd Subventions aux centres sportifs locaux	1.336	-	-	-586	750	-
04	5	26	33.19	35	10	33	Cnd Subvention à une association de Centres sportifs	75	-	-	-	75	-
04	5	26	52.01	35	30	521	Cnd Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, les mouvements de jeunesse, etc.	400	-	-	-	400	-
04	5	26	52.10	35	57	521	Cnd Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité	155	7	-	-	162	-
04	5	26	63.01	35	32	6311	Cnd Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	100	-	-	-	100	-
Totaux pour l'activité 35								12.053	0	0	-1.136	10.917	65
Cnd													
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage													
04	5	26	12.35	36	64	1211	Cnd Evaluation des sportifs de haut niveau	140	-	-	-	140	-
04	5	26	12.36	36	67	1211	Cnd Dépenses en matière de recherche et de traitement des informations sportives	-	-	-	-	-	-
04	5	26	33.01	36	54	33	Cnd Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	24	-	-	-6	18	-
Totaux pour l'activité 36								164	0	0	-6	158	0
Cnd													
Totaux pour le programme 3								12.659	0	0	-1.144	11.515	110
Cnd													
PROGRAMME 4													
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS													
41 - Dépenses de toute nature pour les installations													
04	5	26	12.40	41	84	1211	Cnd Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	150	-	-	-	150	-

								En milliers d'euros							
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 41															
									Cnd	150	0	0	0	150	0
42 - Achat de matériel non durable															
04	5	26	12.41	42	88	1211	Cnd	Achat de matériel sportif, non durable	200	-	-	-	200	-	
Totaux pour l'activité 42															
									Cnd	200	0	0	0	200	0
43 - Équipement durable															
04	5	26	74.01	43	42	7422	Cnd	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	650	-	50	-	700	-	
Totaux pour l'activité 43															
									Cnd	650	0	50	0	700	0
Totaux pour le programme 4															
									Cnd	1.000	0	50	0	1.050	0
Totaux pour la division organique 26															
									Cnd	17.888	0	632	-1.151	17.369	139
									Cv	11.086	0	0	0	11.086	0
Totaux pour le chapitre II															
									Cnd	735.185	12.405	5.975	-3.694	749.871	248
									Cde	20.574	0	2.302	-2.533	20.343	0
									Cdo	19.281	0	1.244	-2.124	18.401	0
									Cv	33.306	0	0	0	33.306	0

CHAPITRE III

ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
DIVISION ORGANIQUE 40																
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
01	2	40	12.01	02	15	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	57	-	-	-	57	-		
01	2	40	12.02	02	18	1211	Cnd	Dépenses relatives aux publications en matière d'enseignement (nouveau)	67	-	-	-	67	-		
01	2	40	74.01	02	88	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	25	-		
Totaux pour l'activité 02									Cnd	149	0	0	0	149	0	
Totaux pour le programme 0									Cnd	149	0	0	0	149	0	
PROGRAMME 1																
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																
12 - Frais de fonctionnement																
01	3	40	01.01	12	23	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants	372	-	-	-	372	-		
01	3	40	01.02	12	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	580	-	-	-580	-	-		
01	3	40	12.01	12	25	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	156	-	-	-	156	-		
01	3	40	74.01	12	01	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	62	-	-	-	62	-		

(187)

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 12										Cnd	0	0	-580	590	0
13 - Enseignants - Action sociale															
01	3	40	11.05	13	29	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autre que les achats de biens patrimoniaux	305	-	-	-	305	-	
01	3	40	43.20	13	71	4316 4326	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres P.M.S.)	15	-	31	-	46	-	
01	3	40	44.20	13	80	443	Cnd	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement libre subventionné (y compris les centres P.M.S.)	20	-	-	-	20	-	
01	3	40	45.20	13	89	1211 3431	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres P.M.S.)	20	-	-	-	20	-	
01	3	40	82.01	13	74	83	Cv	Crédit variable destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 13										Cnd	0	31	0	391	0
										Cv	0	0	0	0	0
14 - Chargés de mission - Transports scolaires															
01	3	40	11.04	14	27	1111 1112	Cnd	Dépenses de personnel	1	-	-	-1	-	-	
01	3	40	12.01	14	27	1211 1131	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	-	-	-3	20	-	
Totaux pour l'activité 14										Cnd	0	0	-4	20	0

								En milliers d'euros							
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour le programme 1															
									Cnd	1.554	0	31	-584	1.001	0
									Cv	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 2															
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES															
20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales															
03	3	40	01.02	20	34	01	Cnd	Provision d'index	-	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 20															
									Cnd	0	0	0	0	0	0
21 - Provisions diverses															
03	3	40	01.01	21	32	1133	Cnd	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	8.200	-	-	-	-	8.200	-
03	3	40	01.03	21	38	01	Cnd	Provision en vue du remboursement à l'ONEM des sommes dues dans le cadre de l'interruption de carrière	3.629	-532	-	-	-	3.097	-
Totaux pour l'activité 21															
									Cnd	11.829	-532	0	0	11.297	0
22 - Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire															
03	3	40	11.31	22	19	1131	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés O.N.S.S. - Cotisations afférentes aux rémunérations différées des enseignants temporaires	-	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 22															
									Cnd	0	0	0	0	0	0
23 - Arriérés SNCB															
00	2	40	12.01	23	36	1211	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés de la SNCB.	-	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 23															
									Cnd	0	0	0	0	0	0

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
24 - Contrôle absences maladies															
01	3	40	12.01	24	37	1211	Cnd	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement (nouveau)	-	532	-	-	532	-	
Totaux pour l'activité 24									Cnd	0	532	0	0	532	0
Totaux pour le programme 2									Cnd	11.829	0	0	0	11.829	0
PROGRAMME 3															
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES - INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT															
30 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	40	11.03	30	40	1111	Cnd	Personnel statutaire	31	-	-	-	31	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 30									Cnd	31	0	0	0	31	0
Totaux pour le programme 3									Cnd	31	0	0	0	31	0
PROGRAMME 4															
RECHERCHES EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS															
40 - Inspection - Pilotage - Interréseaux															
01	2	40	01.01	40	51	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux manuels et didacticiels scolaires.	555	-175	175	-	555	-	

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	2	40	01.03	40	57	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à l'inspection en interréseaux	240	-	-	-240	-	-	
01	2	40	01.04	40	60	01	Cnd	Formation interréseaux CPMS (nouveau)	-	-	-	-	-	-	
01	2	40	01.05	40	63	01	Cnd	Formation interréseaux enseignement spécial (nouveau)	-	-	-	-	-	-	
01	2	40	01.06	40	66	01	Cnd	Formation interréseaux enseignement secondaire (nouveau)	-	-	-	-	-	-	
01	2	40	12.01	40	53	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	626	-	-	-55	571	-	
01	2	40	12.41	40	76	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à divers conseils consultatifs en matière d'enseignement	17	-	-	-	17	-	
01	2	40	41.01	40	23	414	Cnd	Institut de la formation en cours de carrière	4.107	-	-	-1.500	2.607	-	
01	2	40	74.01	40	29	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	-	-	-	20	-	
Totaux pour l'activité 40									Cnd	5.565	-175	175	-1.795	3.770	0
41 - Recherches en Éducation															
01	2	40	01.01	41	52	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'Enseignement secondaire et spécial.	367	175	-	-175	367	-	
						1211	33								
						354									
01	2	40	01.02	41	55	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'enseignement	471	-	-	-	471	-	
						1211	33								
01	2	40	12.30	41	44	1211	Cnd	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	37	-	-	-	37	-	
02	2	40	33.09	41	73	1211	Cnd	Subventions au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège	74	-	-	-	74	-	
01	2	40	33.10	41	76	33	Cnd	Subvention en faveur de recherches en éducation	972	-	-	-	972	-	
Totaux pour l'activité 41									Cnd	1.921	175	0	-175	1.921	0
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs															

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	1	40	01.01	42	53	01	Cv	Crédit variable destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix (B)	70	-	-	-	70	-	
Totaux pour l'activité 42															
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Études									Cv	70	0	0	0	70	0
02	2	40	01.01	43	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du printemps des sciences	246	-	-	-	246	-	
01	2	40	33.08	43	72	33	Cnd	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	50	-	-	-	50	-	
Totaux pour l'activité 43															
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur									Cnd	296	0	0	0	296	0
02	2	40	12.01	44	57	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur	258	-	-	-207	51	-	
Totaux pour l'activité 44															
Totaux pour le programme 4									Cnd	258	0	0	-207	51	0
									Cnd	8.040	0	175	-2.177	6.038	0
									Cv	70	0	0	70	0	
PROGRAMME 5															
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS															
50 - Subventions - cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes															

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	40	01.02	50	64	1211	Cnd	Dépenses courantes en rapport avec les activités pédagogiques de l'Union européenne et d'autres institutions internationales	11	-	-	-	11	-
01	2	40	33.01	50	58	33	Cnd	Subvention à l'A.E.D.E. - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	-	-	-	5	-
01	2	40	33.11	50	88	33	Cnd	Subvention aux associations de parents	78	-	-	-	78	-
Totaux pour l'activité 50									Cnd	94	0	0	94	0
51 - CONFEMEN - Actions de toute nature														
02	1	40	34.01	51	68	354	Cnd	CONFEMEN - Actions de toute nature - Cotisations	74	-74	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 51									Cnd	74	-74	0	0	0
53 - International Association for the evaluation of educational achievement														
02	2	40	33.01	53	61	354	Cnd	Subventions	-	74	-	-	74	-
Totaux pour l'activité 53									Cnd	0	74	0	0	0
55 - Organisation des études - Enseignement supérieur														
02	2	40	12.30	55	58	1211	Cnd	Recherches, enquêtes et frais d'études	24	-	-	-	24	-
Totaux pour l'activité 55									Cnd	24	0	0	24	0
Totaux pour le programme 5									Cnd	192	0	0	192	0
PROGRAMME 6														
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION														
60 - Frais de fonctionnement														

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
02	2	40	12.01	60	73	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	25	-	25	-	
Totaux pour l'activité 60									Cnd	0	0	25	0	25	0
Totaux pour le programme 6									Cnd	0	0	25	0	25	0
PROGRAMME 7															
COLLABORATION AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES - DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT															
70 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens															
02	1	40	01.03	70	87	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'Unité Eurydice (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	
						1111									
						1112									
						112									
						1131									
						1211									
02	1	40	12.01	70	83	1211	Cnd	Dépenses courantes pour la participation à des réunions internationales (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	
02	1	40	33.06	70	93	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. Carrefour Economie Technologie Enseignement (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	
02	1	40	33.07	70	96	1211	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	
						353									
						354									
02	1	40	35.01	70	96	354	Cnd	Subvention à l'Académie internationale des Sciences et de l'Education (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	
02	1	40	41.01	70	53	414	Cnd	Dotation au Commissariat général aux Relations internationales pour les actions dans le domaine de l'enseignement (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	
02	1	40	44.17	70	31	351	Cnd	Subvention à l'Agence Erasmus	280	-	75	-	355	-	

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 70									Cnd	280	0	75	0	355	0
71 - Conseil consultatif															
01	1	40	11.12	71	11	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de missions	7	-	-	-	7	-	
01	1	40	12.41	71	10	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	25	-	-	-	25	-	
Totaux pour l'activité 71									Cnd	32	0	0	0	32	0
72 - Manifestations diverses - Études															
01	1	40	12.03	72	91	1211	Cnd	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'Éducation	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 72									Cnd	0	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 7									Cnd	312	0	75	0	387	0
PROGRAMME 8															
ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPÉEN - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI															
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles															
01	1	40	01.01	80	91	01	Cv	Crédit variable pour des dépenses relatives à des programmes d'actions en relation avec l'enseignement secondaire en alternance (A)	-	-	-	-	-	-	

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	1	40	30.01	80	61	1111	Cv	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (B).	5.000	-	-	-	5.000	-
						1112								
						112								
						1131								
						1211								
01	1	40	30.02	80	64	1111	Cv	Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement à horaire réduit (B).	3.347	-	-	-	3.347	-
						1112								
						112								
						1131								
						1211								
Totaux pour l'activité 80									8.347	0	0	0	8.347	0
Totaux pour le programme 8									8.347	0	0	0	8.347	0
PROGRAMME 9														
DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS														
L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE														
90 - Commission des discriminations positives -														
Programme de transition professionnelle au sein														
des établissements, écoles et implantations à														
discrimination positive de l'enseignement														
fondamental et de l'enseignement secondaire														
01	3	40	01.05	90	16	01	Cnd	Dépenses relatives aux Commissions des discriminations positives	107	-	-	-	107	-
01	3	40	01.06	90	19	01	Cv	Crédit variable pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle (B)	5.483	-	-	-	5.483	-
01	3	40	01.07	90	22	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	3.223	-	-	-	3.223	-
Totaux pour l'activité 90									3.330	0	0	0	3.330	0
Cnd									5.483	0	0	0	5.483	0
Cv														

								En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel														
01	2	40	01.08	91	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 91									0	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 9									Cnd					
									3.330	0	0	0	3.330	0
									Cv	5.483	0	0	5.483	0
Totaux pour la division organique 40									Cnd	25.437	0	306	-2.761	22.982
									Cv	13.900	0	0	13.900	0

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	41	11.03	14	51	1111	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	582	-	-	-63	519	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 14									Cnd					
15 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement supérieur									582	0	0	-63	519	0
12	3	41	11.03	15	52	1111	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	25	-	-	-	25	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 15									Cnd					
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale									25	0	0	0	25	0
01	3	41	11.03	16	53	1111	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	514	-	-	-38	476	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 16									Cnd					
17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique									514	0	0	-38	476	0
01	3	41	11.03	17	54	1111	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	391	-	-	-175	216	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 17									Cnd					
									391	0	0	-175	216	0

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour le programme 1										Cnd	12.719	0	357	-309	12.767	0
PROGRAMME 2																
SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
21 - Frais de fonctionnement de l'Inspection des Centres P.M.S.																
01	2	41	12.01	21	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	41	-	-	-	41	-	-	
01	2	41	74.01	21	37	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 21										Cnd	41	0	0	0	41	0
22 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement préscolaire et primaire																
01	2	41	12.01	22	62	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	791	-	159	-	950	-	-	
01	2	41	74.01	22	38	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 22										Cnd	791	0	159	0	950	0
23 - Frais de fonctionnement pour l'Inspection de l'Enseignement secondaire																
01	2	41	12.01	23	63	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	504	-	16	-	520	-	-	
01	2	41	74.01	23	39	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 23										Cnd	504	0	16	0	520	0

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial																
01	2	41	12.01	24	64	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)		96	-	17	-	113	-	
01	2	41	74.01	24	40	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)		-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 24										Cnd	96	0	17	0	113	0
25 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement supérieur																
12	2	41	12.01	25	65	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)		-	-	-	-	-	-	
12	2	41	74.01	25	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)		-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 25										Cnd	0	0	0	0	0	0
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale																
01	2	41	12.01	26	66	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)		69	-	-	-	69	-	
01	2	41	74.01	26	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)		-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 26										Cnd	69	0	0	0	69	0
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique																
01	2	41	12.01	27	67	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)		41	-	-	-	41	-	
01	2	41	74.01	27	43	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)		-	-	-	-	-	-	

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros						
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 27									<i>Cnd</i>	41	0	0	41	0	
Totaux pour le programme 2									<i>Cnd</i>	1.542	0	192	0	1.734	0
Totaux pour la division organique 41									<i>Cnd</i>	14.261	0	549	-309	14.501	0

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 44														
BÂTIMENTS SCOLAIRES														
PROGRAMME 0														
FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCEDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE														
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires														
01	6	44	01.01	01	23	413	Cnd	Dotation aux services à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	27.915	-	-	-	27.915	-
						6131								
01	6	44	01.02	01	26	413	Cnd	Dotation aux services à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	12.308	-	-	-	12.308	-
						6131								
01	6	44	01.03	01	29	1211	Cde	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires.	-	-	-	-	-	-
						721								
01	6	44	01.03	01	29	1211	Cdo	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires.	1.190	-	-	-267	923	-
						721								
01	6	44	01.04	01	32	01	Cde	Programme d'urgence 2000 des bâtiments scolaires	7.437	-	-	-	7.437	-
01	6	44	01.04	01	32	01	Cdo	Programme d'urgence 2000 des bâtiments scolaires	7.437	-	-	-937	6.500	-
01	6	44	01.05	01	35	01	Cde	Programme d'urgence 2003	2.578	-	-	-	2.578	-
01	6	44	01.05	01	35	01	Cdo	Programme d'urgence 2003	1.200	-	-	-800	400	-
01	6	44	12.01	01	25	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme de travaux de première nécessité	12	-	-	-	12	-
01	6	44	12.02	01	28	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme d'urgence 2003 (nouveau)	-	-	-	8	-	-
01	6	44	41.20	01	52	413	Cnd	Subventions au service à gestion séparée - Fonds de garantie des bâtiments scolaires	11.313	-	-	-	11.313	-
Totaux pour l'activité 01														
									51.548	0	8	0	51.556	0
									10.015	0	0	0	10.015	0
									9.827	0	0	-2.004	7.823	0

Cnd
Cde
Cdo

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
02 - Subventions - Loyers - Divers															
03	6	44	12.06	02	41	1212	Cnd	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (S.P.A.B.S.)	16.079	-	-	-	16.079	-	
01	6	44	33.01	02	21	3122	Cnd	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	154	-	-	-	154	-	
Totaux pour l'activité 02									Cnd	16.233	0	0	0	16.233	0
03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française															
01	6	44	12.01	03	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2.721	-	-	-	2.721	-	
Totaux pour l'activité 03									Cnd	2.721	0	0	0	2.721	0
Totaux pour le programme 0															
									Cnd	70.502	0	8	0	70.510	0
									Cde	10.015	0	0	0	10.015	0
									Cdo	9.827	0	0	-2.004	7.823	0
Totaux pour la division organique 44															
									Cnd	70.502	0	8	0	70.510	0
									Cde	10.015	0	0	0	10.015	0
									Cdo	9.827	0	0	-2.004	7.823	0

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 45															
RECHERCHE SCIENTIFIQUE															
PROGRAMME 0															
SUBSTANCE ADMINISTRATION															
02 - Frais de fonctionnement															
02	2	45	12.01	02	53	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	-	-	-	12	-	
02	2	45	12.02	02	56	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	32	-	-	-	32	-	
02	2	45	12.20	02	13	1211	Cnd	Dépenses quelconques au soutien de la recherche	50	-	-	-	50	-	
02	2	45	12.82	02	05	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à l'université des aînés	25	-	-	-	25	-	
02	2	45	33.20	02	08	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le soutien de la recherche.	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 02									Cnd	119	0	0	0	119	0
Totaux pour le programme 0									Cnd	119	0	0	0	119	0
PROGRAMME 1															
SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS															
10 - Congrès et colloques															
02	2	45	33.01	10	56	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française	139	-	-	-	139	-	
Totaux pour l'activité 10									Cnd	139	0	0	0	139	0
11 - Financement des prix, des bourses, des frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques															

(205)

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
02	2	45	33.03	11	63	354	Cnd	Subventions à l'Institut historique belge de Rome, à l'Ecole française d'Athènes et aux stations de recherche à l'étranger	62	-	-	-	62	-		
Totaux pour l'activité 11									Cnd	62	0	0	0	62	0	
12 - Associations scientifiques et universitaires																
02	2	45	33.05	12	70	33	Cnd	Subventions	35	-	-	-	35	-		
02	2	45	33.06	12	73	33	Cnd	Subvention au Centre de Recherche en Mathématique (CREM)	75	-	-	-	75	-		
02	2	45	33.07	12	76	33	Cnd	Subvention à l'AUPELF	74	-	-	-	74	-		
Totaux pour l'activité 12									Cnd	184	0	0	0	184	0	
13 - Souscription et financement																
02	2	45	33.06	13	74	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques	198	-	-	-	198	-		
Totaux pour l'activité 13									Cnd	198	0	0	0	198	0	
14 - Dépenses coopération scientifique																
02	2	45	34.02	14	72	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères	50	-	-	-	50	-		
Totaux pour l'activité 14									Cnd	50	0	0	0	50	0	
Totaux pour le programme 1									Cnd	633	0	0	0	633	0	

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 2														
SUBVENTIONS DIVERSES														
20 - Recherche scientifique fondamentale collective														
02	2	45	31.01	20	48	414 Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	1.692	-	-	-	1.692	-	
02	2	45	31.02	20	51	414 Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - initiative ministérielle récurrente	344	-	-	-	344	-	
Totaux pour l'activité 20								Cnd	2.036	0	0	2.036	0	
Totaux pour le programme 2								Cnd	2.036	0	0	2.036	0	
PROGRAMME 3														
RECHERCHE SCIENTIFIQUE														
30 - Dépenses diverses														
02	2	45	01.01	30	79	01 Cnd 1211	Dépenses de toute nature résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique	37	-	-	-	37	-	
Totaux pour l'activité 30								Cnd	37	0	0	37	0	
31 - Subventions ASBL ou assimilés														
02	2	45	33.08	31	01	1211 Cnd	Subvention à l'aquarium Dubuisson	64	-	-	-	64	-	
02	2	45	33.09	31	04	3441 Cnd 345	Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques	12	-	-	-	12	-	
02	2	45	33.10	31	07	33 Cnd	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	273	-	-	-	273	-	
02	2	45	33.11	31	10	33 Cnd	Subventions aux associations d'étudiants	84	-	-	-	84	-	

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 31									Cnd	433	0	0	0	433	0	
32 - Missions scientifiques à l'étranger																
02	2	45	33.11	32	11	3441	Cnd	Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires - voyages à l'étranger en groupe	42	-	-	-	42	-		
02	2	45	33.12	32	14	120	Cnd	Subventions aux professeurs et aux membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étranger	74	-	-	-	74	-		
Totaux pour l'activité 32									Cnd	116	0	0	0	116	0	
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés																
02	2	45	41.04	33	63	414	Cnd	Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi 27/07/1971)	18.357	-	50	-	18.407	-		
02	2	45	41.05	33	66	414	Cnd	Subventions au F.N.R.S. dans le cadre du plan d'expansion	11.884	180	-	-	12.064	-		
02	2	45	41.06	33	69	414	Cnd	Subsides pour recherche médicale (FRSM)	8.532	-	-	-	8.532	-		
02	2	45	41.07	33	72	414	Cnd	Subvention aux fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA)	8.391	-	-	-	8.391	-		
02	2	45	41.08	33	75	414	Cnd	Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)	8.784	-	-	-	8.784	-		
02	2	45	41.09	33	78	440	Cnd	Subvention aux collèges interuniversitaires d'études doctorales dans les sciences du management	221	-	-	-	221	-		
02	2	45	41.10	33	81	413	Cnd	Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - initiative des chercheurs	10.510	-	-	-	10.510	-		
Totaux pour l'activité 33									Cnd	66.679	180	50	0	66.909	0	
34 - Subventions diverses																
02	2	45	41.10	34	82	1211	Cnd	Subventions aux centres de génétique humaine reconnus	900	-180	-	-	720	-		

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 34										Cnd	900	-180	0	0	720	0
35 - Fonds et programmes de recherche																
02	2	45	41.12	35	89	1211	Cnd	Programmes de recherche concertés - frais de gestion		-	-	-	-	-	-	
02	2	45	41.13	35	92	1211	Cnd	Subvention à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation		11.584	-	-	-	11.584	3	
02	2	45	41.14	35	95	11	Cnd	Transferts aux Fonds spéciaux pour la recherche dans les institutions universitaires		11.704	-	-	-	11.704	-	
02	2	45	41.15	35	01	413	Cnd	Subvention au Fonds de garantie pour les chercheurs (nouveau)		330	-	-	-330	-	-	
Totaux pour l'activité 35										Cnd	23.618	0	0	-330	23.288	3
Totaux pour le programme 3										Cnd	91.783	0	50	-330	91.503	3
Totaux pour la division organique 45										Cnd	94.571	0	50	-330	94.291	3

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 46															
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE															
PROGRAMME 0															
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE															
02 - Frais de fonctionnement															
02	2	46	12.01	02	80	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	209	-	-	-	209	-	
02	2	46	12.07	02	01	1211	Cnd	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	-	-	-	2	-	
02	2	46	74.01	02	56	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	23	-	-	-	23	-	
Totaux pour l'activité 02									Cnd	234	0	0	0	234	0
Totaux pour le programme 0									Cnd	234	0	0	0	234	0
PROGRAMME 1															
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT															
12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
02	1	46	11.03	12	87	1111	Cnd	Personnel statutaire	332	-	-	-59	273	-	
						1112									
						112									
						1131									
02	1	46	11.04	12	90	1111	Cnd	Personnel autre que statutaire	283	-	10	-	293	-	
						1112									
						112									
						1131									

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 12										Cnd	615	0	10	-59	566	0
Totaux pour le programme 1										Cnd	615	0	10	-59	566	0
PROGRAMME 2																
SUBVENTIONS DIVERSES																
20 - Financement des prix décernés et autres																
02	2	46	33.01	20	93	33	Cnd	Subventions à l'Académie Royale des lettres et des Beaux-Arts		27	-	-	-	27	-	
02	2	46	33.02	20	96	33	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences		15	-	-	-	15	-	
Totaux pour l'activité 20										Cnd	42	0	0	0	42	0
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique																
02	2	46	41.01	21	69	7422	Cnd	Subventions à l'Académie Royale des Lettres et des Beaux-Arts		178	-	-	-	178	-	
02	2	46	41.02	21	72	7422	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences		89	-	-	-	89	-	
02	2	46	61.01	21	55	7422	Cnd	Subventions		5	-	-	-	5	-	
Totaux pour l'activité 21										Cnd	272	0	0	0	272	0
Totaux pour le programme 2										Cnd	314	0	0	0	314	0
Totaux pour la division organique 46										Cnd	1.163	0	10	-59	1.114	0

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 47															
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES															
PROGRAMME 0															
SUBSTANCE															
02 - Frais de fonctionnement															
02	3	47	12.01	02	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	223	-	-	-	223	-	
02	3	47	12.66	02	11	1211	Cnd	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	30	-	-	-20	10	-	
02	3	47	74.01	02	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	-	-	-	50	-	
Totaux pour l'activité 02									Cnd	303	0	0	-20	283	0
Totaux pour le programme 0									Cnd	303	0	0	-20	283	0
PROGRAMME 1															
ALLOCATIONS ET PRÊTS															
10 - Allocations et prêts															
02	3	47	33.01	10	13	3431	Cnd	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	34.503	-	-	-824	33.679	-	
02	3	47	33.02	10	16	3431	Cv	Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)	400	-	824	-	1.224	-	
02	3	47	82.03	10	72	83	Cv	Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C)	496	-	-	-5	491	-	
Totaux pour l'activité 10									Cnd	34.503	0	0	-824	33.679	0
									Cv	896	0	824	-5	1.715	0
11 - Prise en charge des frais d'instruction et des allocations d'études des orphelins de guerre															
02	3	47	33.02	11	17	3431	Cnd	Frais d'instruction et allocations d'études	2	-	-	-	2	-	

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros						
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 11									<i>Cnd</i>	2	0	0	0	2	0
Totaux pour le programme 1									<i>Cnd</i>	34.505	0	0	-824	33.681	0
									<i>Cv</i>	896	0	824	-5	1.715	0
Totaux pour la division organique 47									<i>Cnd</i>	34.808	0	0	-844	33.964	0
									<i>Cv</i>	896	0	824	-5	1.715	0

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 48														
CENTRES PMS														
PROGRAMME 0														
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE														
02 - Frais de fonctionnement														
01	2	48	12.01	02	37	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	-	-	-	12	-
01	2	48	74.01	02	13	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	5	-
Totaux pour l'activité 02									Cnd	17	0	0	17	0
Totaux pour le programme 0									Cnd	17	0	0	17	0
PROGRAMME 1														
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT														
12 - Frais de fonctionnement														
01	3	48	12.01	12	47	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	-	-	-	10	-
01	3	48	74.01	12	23	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	-	-	-	7	-
Totaux pour l'activité 12									Cnd	17	0	0	17	0
Totaux pour le programme 1									Cnd	17	0	0	17	0
PROGRAMME 2														
SUBSISTANCE INSPECTION														
20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques														

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	48	11.03	20	52	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 20									<i>Cnd</i>	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 2									<i>Cnd</i>	0	0	0	0	0
PROGRAMME 3 SUBSISTANCE INSPECTION														
30 - Frais de fonctionnement														
01	2	48	12.01	30	65	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-
01	2	48	74.01	30	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 30									<i>Cnd</i>	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 3									<i>Cnd</i>	0	0	0	0	0
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES P.M.S.														
40 - Centres P.M.S. de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	3	48	11.03	40	72	1111	Cnd	Personnel statutaire	17.468	-	-	-112	17.356	-
						1112								
						112								
						1131								

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 40															
									Cnd	17.468	0	0	-112	17.356	0
42 - Centres P.M.S. officiels subventionnés - Subventions-traitements															
01	3	48	43.01	42	65	4314	Cnd	Subventions-traitements	16.587	-	184	-	16.771	-	
									4324						
Totaux pour l'activité 42															
									Cnd	16.587	0	184	0	16.771	0
43 - Centres P.M.S. libres subventionnés - Subventions-traitements															
01	3	48	44.01	43	75	441	Cnd	Subventions-traitements	26.100	-	239	-	26.339	-	
Totaux pour l'activité 43															
									Cnd	26.100	0	239	0	26.339	0
Totaux pour le programme 4															
									Cnd	60.155	0	423	-112	60.466	0
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS															
50 - Centres P.M.S. de la Communauté - Frais de fonctionnement															
01	2	48	01.01	50	83	1211	Cnd	C.P.M.S. de la Communauté française - Promotion de la Santé à l'école	6	-	-	-	6	-	
01	2	48	12.01	50	85	1211	Cnd	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	56	-	-	-	56	-	
01	2	48	41.23	50	24	413	Cnd	Dotation globale	2.719	-	32	-	2.751	-	
Totaux pour l'activité 50															
									Cnd	2.781	0	32	0	2.813	0
52 - Centres P.M.S. officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement															

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	2	48	43.23	52	44	4316	Cnd	Subventions forfaitaires	1.480	-	-	-	1.480	-	
Totaux pour l'activité 52									Cnd						
53 - Centres P.M.S. officiels subventionnés - Aide connexe															
01	2	48	43.08	53	97	4314	Cnd	Formation et recyclage des membres du personnel technique	-	-	-	-	-	-	
01	2	48	43.09	53	03	4314	Cnd	Formation réseau CPMS	27	-	-	-	27	-	
01	2	48	43.10	53	06	4314	Cnd	Formation établissements CPMS	5	-	-	-	5	-	
Totaux pour l'activité 53									Cnd						
54 - Centres P.M.S. libres subventionnés - Subventions de fonctionnement															
01	2	48	44.23	54	55	443	Cnd	Subventions forfaitaires	2.285	-	-	-	2.285	-	
Totaux pour l'activité 54									Cnd						
55 - Centres P.M.S. libres subventionnés - Aide connexe															
01	2	48	44.08	55	11	441	Cnd	Formation et recyclage des membres du personnel technique	-	-	-	-	-	-	
01	2	48	44.09	55	14	441	Cnd	Formation réseau CPMS	41	-	-	-	41	-	
01	2	48	44.10	55	17	441	Cnd	Formation établissements CPMS	8	-	-	-	8	-	
Totaux pour l'activité 55									Cnd						
									49	0	0	0	49	0	

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros						
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour le programme 5									<i>Cnd</i>	6.627	0	32	0	6.659	0
Totaux pour la division organique 48									<i>Cnd</i>	66.816	0	455	-112	67.159	0

								En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 50														
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ														
PROGRAMME 0														
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE														
02 - Frais de fonctionnement														
01	2	50	12.01	02	91	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	248	-	-	-	248	-
01	2	50	74.01	02	67	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	25	-
Totaux pour l'activité 02									Cnd	273	0	0	273	0
Totaux pour le programme 0									Cnd	273	0	0	273	0
PROGRAMME 2														
PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE														
21 - Structures - Programmes - Formation et information														
01	2	50	12.01	21	13	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.051	-	-	-235	816	10
01	2	50	12.03	21	19	1211	Cnd	Logiciels d'orientation	27	-	-	-	27	-
01	2	50	41.01	21	80	415	Cnd	Subventions en faveur de recherches et d'études	688	-	186	-250	624	-
01	2	50	41.02	21	82	415	Cnd	Subventions en faveur de recherches et d'études en ce compris les créances d'années antérieures	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 21									Cnd	1.766	0	186	-485	1.467
														10

											En milliers d'euros			
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté														
01	2	50	01.02	22	15	1211	Cnd	Formation et recyclage des membres du personnel des CPMS	-	-	-	-	-	-
01	2	50	01.04	22	21	1211	Cnd	Formation Enseignement spécial	-	-	-	-	-	-
01	2	50	01.05	22	24	1211	Cnd	Formation Enseignement secondaire	-	-	-	-	-	-
01	2	50	01.07	22	30	1211	Cnd	Formation Enseignement de promotion sociale	39	-	-	-	39	-
01	3	50	01.08	22	33	01	Cnd	Formation fonctions de sélections et de promotion	209	-	-	-122	87	-
01	3	50	01.09	22	36	1211	Cnd	Formation aux brevets de sélection et de promotion - Enseignement fondamental	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 22									248	0	0	-122	126	0
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses														
04	2	50	33.03	23	16	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. - Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	223	-	-	-	223	-
04	2	50	33.07	23	28	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. - Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté	174	-	-	-	174	-
Totaux pour l'activité 23									397	0	0	0	397	0
24 - Formation CPMS														
01	2	50	01.01	24	14	01	Cnd	Formation réseau CPMS	28	-	-	-	28	-
01	2	50	01.02	24	17	01	Cnd	Formation établissements CPMS	6	-	-	-	6	-
01	2	50	01.03	24	20	01	Cnd	Formation réseau CPMS - Enseignement spécial	72	-	-	-	72	-
01	2	50	01.04	24	23	01	Cnd	Formation établissements CPMS - Enseignement spécial	36	-	-	-	36	-
01	2	50	01.05	24	26	01	Cnd	Formation réseau CPMS - Enseignement secondaire	546	-	-	-	546	-
01	2	50	01.06	24	29	01	Cnd	Formation établissements CPMS - Enseignement secondaire	273	-	-	-	273	-

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 24										Cnd	961	0	0	0	961	0
Totaux pour le programme 2										Cnd	3.372	0	186	-607	2.951	10
PROGRAMME 3																
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
31 - Frais de fonctionnement																
01	2	50	41.23	31	59	415	Cnd	Dotation globale		1.297	-	-	-	1.297	-	
Totaux pour l'activité 31										Cnd	1.297	0	0	0	1.297	0
32 - Frais dans le domaine de l'enseignement																
01	2	50	12.01	32	24	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris expositions pédagogiques, documents pédagogiques, classes de dépaysement et découverte, activités théâtrales et autres ...		691	-	-	-	691	-	
01	2	50	74.01	32	97	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables		523	-	-	-250	273	-	
Totaux pour l'activité 32										Cnd	1.214	0	0	-250	964	0
Totaux pour le programme 3										Cnd	2.511	0	0	-250	2.261	0

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 4															
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	50	11.03	40	29	1111	Cnd	Traitements des chargés de mission	1.342	-	224	-	1.566	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 40									1.342	0	224	0	1.566	0	
									Cnd						
41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	50	11.03	41	30	1111	Cnd	Personnel statutaire	391	-	9	-	400	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 41									391	0	9	0	400	0	
									Cnd						
Totaux pour le programme 4									1.733	0	233	0	1.966	0	
									Cnd						
PROGRAMME 5															
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
51 - Frais de fonctionnement															
01	2	50	41.23	51	79	413	Cnd	Dotation globale	2.053	-	-	-	2.053	-	

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
02	2	50	41.30	51	03	415	Cnd	Dotations globales aux centres d'enseignement supérieur hors université et Hautes Écoles ; Han-sur-Lesse (Les Masures) et Buzenol	383	-	-	-	383	-	
02	2	50	41.31	51	06	415	Cnd	Dotation centre STREE	403	-	-	-	403	-	
Totaux pour l'activité 51									Cnd	2.839	0	0	2.839	0	
Totaux pour le programme 5									Cnd	2.839	0	0	2.839	0	
PROGRAMME 6															
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	50	11.03	60	49	1111	Cnd	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	2.660	-	-	-41	2.619	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 60									Cnd	2.660	0	-41	2.619	0	
61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	50	11.03	61	50	1111	Cnd	Personnel statutaire	467	-	-	-1	466	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 61									Cnd	467	0	-1	466	0	

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour le programme 6										Cnd	3.127	0	0	-42	3.085	0
PROGRAMME 7																
CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET																
HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET																
OUVRIER																
70 - Dépense de personnel																
01	3	50	11.03	70	59	1111	Cnd	Rémunération du personnel administratif et ouvrier	33	-	10	-	43	-		
						1112										
						112										
						1131										
Totaux pour l'activité 70										Cnd	33	0	10	0	43	0
Totaux pour le programme 7										Cnd	33	0	10	0	43	0
PROGRAMME 8																
CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET																
HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET																
OUVRIER																
80 - Frais de fonctionnement																
01	2	50	41.23	80	11	415	Cnd	Dotation globale	885	-	-	-	885	-		
Totaux pour l'activité 80										Cnd	885	0	0	0	885	0
Totaux pour le programme 8										Cnd	885	0	0	0	885	0
Totaux pour la division organique 50										Cnd	14.773	0	429	-899	14.303	10

							En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 51													
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE													
PROGRAMME 0													
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE													
02 - Frais de fonctionnement													
01	2	51	12.01	02	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18	-	11	-	29
01	2	51	74.01	02	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	13	-	4	-	17
							Totaux pour l'activité 02	31	0	15	0	46	0
							Totaux pour le programme 0	Cnd					
							Totaux pour le programme 0	31	0	15	0	46	0
PROGRAMME 1													
SUBSISTANCE ADMINISTRATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT													
12 - Frais de fonctionnement													
01	3	51	12.01	12	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	-	-	-	20
01	3	51	74.01	12	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	-	-	-	12
							Totaux pour l'activité 12	Cnd					
							Totaux pour l'activité 12	32	0	0	0	32	0
							Totaux pour le programme 1	Cnd					
							Totaux pour le programme 1	32	0	0	0	32	0
PROGRAMME 2													
SUBSISTANCE INSPECTION													
20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques													

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	51	11.03	20	36	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 20									Cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 2									Cnd	0	0	0	0	0
PROGRAMME 3														
SUBSTANCE INSPECTION														
30 - Frais de fonctionnement														
01	2	51	12.01	30	49	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	62
01	2	51	12.02	30	52	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-
01	2	51	74.01	30	25	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 30									Cnd	0	0	0	0	62
Totaux pour le programme 3									Cnd	0	0	0	0	62
PROGRAMME 4														
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES														
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques														

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	3	51	11.03	41	57	1111	Cnd	Personnel statutaire du maternel	28.859	-	-	-1.518	27.341	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 41									Cnd	28.859	0	0	-1.518	27.341	0
44 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions-traitements															
01	3	51	43.01	44	51	4314	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	194.901	-	5.258	-	200.159	-	
						4324									
Totaux pour l'activité 44									Cnd	194.901	0	5.258	200.159	0	
45 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions-traitements															
01	3	51	44.01	45	61	441	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	134.877	-	3.816	-	138.693	-	
Totaux pour l'activité 45									Cnd	134.877	0	3.816	138.693	0	
Totaux pour le programme 4									Cnd	358.637	0	9.074	366.193	0	
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES															
53 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement															
01	2	51	43.23	53	29	4316	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	18.367	-	818	-	19.185	-	
						4326									
Totaux pour l'activité 53									Cnd	18.367	0	818	19.185	0	

(227)

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
54 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel														
01	2	51	43.06	54	76	4314	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	1.291	-	-	-	1.291	-
Totaux pour l'activité 54									1.291	0	0	0	1.291	0
55 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement														
01	2	51	44.23	55	40	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	12.938	-	594	-	13.532	-
Totaux pour l'activité 55									12.938	0	594	0	13.532	0
56 - Écoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné														
01	2	51	44.06	56	87	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	872	-	-	-	872	3
01	2	51	44.08	56	93	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le maternel	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 56									872	0	0	0	872	3
Totaux pour le programme 5									33.468	0	1.412	0	34.880	3
PROGRAMME 6														
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES														
61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	3	51	11.03	61	77	1111	Cnd	Personnel statutaire du primaire	83.662	-	-	-3.636	80.026	-
									1112					
									112					
									1131					

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 61										Cnd	83.662	0	0	-3.636	80.026	0
62 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
01	3	51	11.03	62	78	1111	Cnd	Personnel statutaire du primaire	2.495	-	195	-	2.690	-		
						1112										
						112										
						1131										
Totaux pour l'activité 62										Cnd	2.495	0	195	0	2.690	0
63 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements																
01	3	51	43.01	63	70	4314	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	400.675	-	7.265	-	407.940	-		
						4324										
Totaux pour l'activité 63										Cnd	400.675	0	7.265	0	407.940	0
64 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements																
01	3	51	44.01	64	80	441	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	333.470	-	5.375	-	338.845	-		
Totaux pour l'activité 64										Cnd	333.470	0	5.375	0	338.845	0
Totaux pour le programme 6										Cnd	820.302	0	12.835	-3.636	829.501	0
PROGRAMME 7																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES																
70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																

(229)

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
01	2	51	41.23	70	28	415	Cnd	Dotation globale pour le fondamental	15.766	-	-	-492	15.274	-		
Totaux pour l'activité 70									Cnd	15.766	0	0	-492	15.274	0	
71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																
01	2	51	12.21	71	53	1211	Cnd	Assurance des élèves du primaire	250	-	-	-	250	-		
Totaux pour l'activité 71									Cnd	250	0	0	0	250	0	
72 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement																
01	2	51	43.05	72	91	4316	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	33	-	-	-	33	-		
						4326										
01	2	51	43.23	72	48	4316	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	43.279	-	-	-21	43.258	-		
						4326										
Totaux pour l'activité 72									Cnd	43.312	0	0	-21	43.291	0	
73 - Écoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel																
01	2	51	43.04	73	89	4316	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	7	-	-	-	7	-		
						4326										
01	2	51	43.06	73	95	4314	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.478	-	-	-	1.478	6		
						4324										
01	2	51	43.08	73	04	4314	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le primaire	-	-	-	-	-	-		
						4324										
Totaux pour l'activité 73									Cnd	1.485	0	0	0	1.485	6	
74 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement																
01	2	51	44.21	74	53	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	268	-	-	-	268	-		

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	2	51	44.23	74	59	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire		38.312	-	-	-370	37.942	-	
Totaux pour l'activité 74																
Cnd										38.580	0	0	-370	38.210	0	
75 - Écoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné																
01	2	51	44.04	75	03	443	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté		4	-	-	-	4	-	
01	2	51	44.06	75	09	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire		1.260	-	-	-	1.260	-	
01	2	51	44.08	75	15	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le primaire		-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 75																
Cnd										1.264	0	0	0	1.264	0	
76 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses																
01	2	51	33.05	76	05	33	Cnd	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française		521	-	2	-	523	-	
Totaux pour l'activité 76																
Cnd										521	0	2	0	523	0	
Totaux pour le programme 7																
Cnd										101.178	0	2	-883	100.297	6	
PROGRAMME 8																
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES																
80 - Initiatives diverses																
01	2	51	01.01	80	97	01	Cnd	Recherches relatives à l'enseignement fondamental		-	-	-	-	-	-	
01	2	51	01.05	80	12	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'opération "ouvrir mon quotidien"		390	-	-	-	390	-	

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	51	11.04	80	02	1111	Cv	Credit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental (B)	22.039	-	-	-	22.039	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 80									Cnd					
									390	0	0	0	390	0
									22.039	0	0	0	22.039	0
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental														
01	2	51	01.01	81	01	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	430	-	-	-88	342	-
01	2	51	01.02	81	04	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'innovation pédagogique	173	-	-	-	173	-
01	2	51	01.04	81	10	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans le domaine d'actions d'éducation interculturelle (nouveau)	79	-	-	-	79	-
01	2	51	01.05	81	13	01	Cnd	Dépenses liées au Plan d'Action Charte d'avenir	-	-	-	-	-	-
01	2	51	01.06	81	16	01	Cnd	Dépenses diverses pour outils pédagogiques multimédia et circulaires électroniques	232	-	-	-166	66	-
Totaux pour l'activité 81									Cnd					
									914	0	0	-254	660	0
Totaux pour le programme 8														
									1.304	0	0	-254	1.050	0
									22.039	0	0	0	22.039	0
PROGRAMME 9														
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE														
90 - Discriminations positives														
01	2	51	01.01	90	10	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux écoles et implantations à discrimination positive	8.471	83	-	-	8.554	-

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	51	01.02	90	13	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation aux projets complémentaires relatifs aux écoles et implantations à discrimination positive	3.631	-82	-	-	3.549	-
01	3	51	01.03	90	16	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"	979	-1	-	-	978	-
Totaux pour l'activité 90									Cnd					
									13.081	0	0	0	13.081	0
91 - Promotion d'une école de la réussite														
01	3	51	01.03	91	17	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques	4.380	-	-	-460	3.920	-
01	2	51	01.04	91	20	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de fonctionnement pour la promotion d'une école de la réussite	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 91									Cnd					
									4.380	0	0	-460	3.920	0
92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental														
01	2	51	01.01	92	12	01	Cnd	Formation continuée interréseaux	-	-	-	-	-	-
01	2	51	01.03	92	18	01	Cnd	Formation relative à l'Enseignement de la Communauté française	183	-	-	-	183	-
						1111								
						1112								
						112								
						1131								
						1211								
01	2	51	01.04	92	21	01	Cnd	Subventions aux Ecoles et Instituts Supérieurs de Pédagogie	200	-	-	-	200	-
01	2	51	01.05	92	24	01	Cnd	Formation en cours de carrière - niveau meso officiel subventionné	689	-	-	-	689	-
01	2	51	01.06	92	27	01	Cnd	Formation en cours de carrière - niveau micro	863	-	-	-	863	-
01	3	51	01.07	92	30	01	Cnd	Remplacement des enseignants et encadrement des élèves - macro	259	-	-	-	259	-

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	51	01.08	92	33	01	Cnd	Remplacement des enseignants et encadrement des élèves - meso/micro	388	-	-	-	388	-
01	2	51	01.09	92	36	01	Cnd	Formation en cours de carrière - niveau meso libre subventionné confessionnel	513	-	-	-	513	-
01	2	51	01.10	92	39	01	Cnd	Formation en cours de carrière - niveau meso libre non confessionnel	10	-	-	-	10	-
01	2	51	01.11	92	42	01	Cnd	Formation en cours de carrière - niveau meso non affilié	5	-	-	-	5	-
Totaux pour l'activité 92									Cnd	3.110	0	0	3.110	0
93 - Brevet sélection														
01	3	51	01.02	93	16	01	Cnd	Formation brevet sélection Communauté française	32	-	-	-	32	-
Totaux pour l'activité 93									Cnd	32	0	0	32	0
Totaux pour le programme 9									Cnd	20.603	0	0	20.143	0
Totaux pour la division organique 51									Cnd	1.335.555	0	23.338	1.352.142	71
									Cv	22.039	0	0	22.039	0

													En milliers d'euros			
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
DIVISION ORGANIQUE 52																
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
01	2	52	01.01	02	46	01	Cnd	Dépenses de toute nature liée au comptage des élèves	65	-	-	-	65	-		
01	2	52	12.01	02	48	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	539	-111	125	-	553	21		
01	2	52	12.02	02	51	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	111	-	-	111	-		
01	2	52	74.01	02	24	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	-	5	-	5	-		
Totaux pour l'activité 02									Cnd	604	0	130	0	734	21	
Totaux pour le programme 0									Cnd	604	0	130	0	734	21	
PROGRAMME 2																
SUBSTANCE INSPECTION																
20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
01	3	52	11.03	20	63	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-		
						1112										
						112										
						1131										
Totaux pour l'activité 20									Cnd	0	0	0	0	0	0	

(235)

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour le programme 2										Cnd	0	0	0	0	0
PROGRAMME 3															
SUBSISTANCE INSPECTION															
30 - Frais de fonctionnement															
01	2	52	12.01	30	76	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	
01	2	52	12.02	30	79	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	
01	2	52	74.01	30	52	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 30										Cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 3										Cnd	0	0	0	0	0
PROGRAMME 4															
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE															
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	52	11.03	41	84	1111	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	452.952	-	-	-9.607	443.345	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 41										Cnd	452.952	0	-9.607	443.345	0

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	52	11.03	42	85	1111	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	17.866	-	-	-12	17.854	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 42									Cnd	17.866	0	0	-12	17.854	0
44 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements															
01	3	52	43.01	44	78	4314	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	312.622	-	-	-2.454	310.168	-	
						4324									
Totaux pour l'activité 44									Cnd	312.622	0	0	-2.454	310.168	0
45 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements															
01	3	52	44.01	45	88	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	955.611	-	-	-573	955.038	-	
Totaux pour l'activité 45									Cnd	955.611	0	0	-573	955.038	0
Totaux pour le programme 4									Cnd	1.739.051	0	0	-12.646	1.726.405	0
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE															
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement															
01	2	52	12.45	50	34	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA - Enseignement de plein exercice	28	-	-	-	28	-	

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	2	52	44.21	55	61	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats	2.390	-	54	-	2.444	-	
01	2	52	44.23	55	67	443	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	107.684	-	2.795	-	110.479	-	
Totaux pour l'activité 55									Cnd	110.074	0	2.849	0	112.923	0
56 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice															
01	2	52	44.08	56	23	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire de plein exercice	-	-	-	-	-	-	
01	2	52	44.10	56	29	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.290	-	-	-	1.290	-	
01	2	52	44.11	56	32	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	645	-	-	-	645	-	
Totaux pour l'activité 56									Cnd	1.935	0	0	1.935	0	
Totaux pour le programme 5									Cnd	226.381	0	5.660	-21	232.020	0
PROGRAMME 6															
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES À HORAIRE RÉDUIT															
61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	52	11.03	61	07	1111	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement à horaire réduit	8.476	-	-	-595	7.881	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 61									Cnd	8.476	0	0	-595	7.881	0

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
63 - Écoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements															
01	3	52	43.01	63	97	4314	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement à horaire réduit	7.378	-	96	-	7.474	-	
Totaux pour l'activité 63									Cnd	7.378	0	96	0	7.474	0
64 - Écoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements															
01	3	52	44.01	64	10	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement à horaire réduit	18.452	-	-	-253	18.199	-	
Totaux pour l'activité 64									Cnd	18.452	0	0	-253	18.199	0
Totaux pour le programme 6									Cnd	34.306	0	96	-848	33.554	0
PROGRAMME 7															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES À HORAIRE RÉDUIT															
70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement															
01	2	52	41.23	70	55	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement à horaire réduit	1.771	-	80	-	1.851	-	
Totaux pour l'activité 70									Cnd	1.771	0	80	0	1.851	0
71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"															
01	2	52	12.21	71	80	1211	Cnd	Assurance des élèves	24	-	-	-1	23	-	
Totaux pour l'activité 71									Cnd	24	0	0	-1	23	0
Totaux pour le programme 7									Cnd	1.795	0	80	-1	1.874	0

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 8															
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI															
80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi															
01	3	52	11.04	80	29	1111	Cv	Credit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire (B)	7.328	-	-	-	7.328	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 80									7.328	0	0	0	7.328	0	
Totaux pour le programme 8									7.328	0	0	0	7.328	0	
PROGRAMME 9															
DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS															
90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire															
01	2	52	01.02	90	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux écoles à discrimination positive	508	-	-	-	508	-	
01	2	52	01.05	90	49	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel supplémentaire dans les écoles et implantations à discrimination positive dans l'enseignement secondaire	6.053	-	-	-	6.053	-	
01	2	52	01.06	90	52	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec des projets de prévention de la violence	1.625	-	-	-	1.625	-	
01	2	52	01.07	90	55	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel et du fonctionnement du service de médiation	1.245	-	-	-	1.245	-	

(241)

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	2	52	01.08	90	58	01	Cv	Crédit variable destiné au financement de projets éducatifs en faveur des populations issues de l'immigration (A)	-	-	-	-	-	-	
						1111									
						1112									
						112									
						1131									
						1211									
01	3	52	01.09	90	61	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"	868	-	44	-	912	-	
Totaux pour l'activité 90															
									Cnd						
									10.299	0	44	0	10.343	0	
									0	0	0	0	0	0	
91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement															
01	2	52	01.01	91	38	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres	778	-	-	-	778	-	
						1111									
						1112									
						112									
						1131									
						1211									
01	2	52	01.02	91	41	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	412	-200	-	-	212	-	
						1111									
						1112									
						112									
						1131									
						1211									
01	2	52	01.03	91	44	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux relations entre les arts et le monde de l'enseignement	500	200	-	-117	583	-	
01	2	52	01.04	91	47	01	Cv	Crédit variable relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (A)	464	-	-	-	464	-	
01	2	52	01.05	91	50	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées à l'immersion linguistique	726	-	-	-	726	-	
01	2	52	01.06	91	53	01	Cnd	Dépenses de toutes nature avec les Cyberécoles	131	-	-	-	131	-	

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	52	01.07	91	56	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves, y compris créances années	-	-	-	-	-	-
						1111								
						1112								
						112								
						1131								
						1211								
01	2	52	01.08	91	59	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux relations entre les arts et le monde de l'enseignement, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 91														
									Cnd	0	0	-117	2.430	0
									Cv	0	0	0	464	0
92 - Activités interréseaux														
01	2	52	01.01	92	39	01	Cnd	Formation et évaluation formative - Formation continuée interréseaux	-	-	-	-	-	-
						1111								
						1112								
						112								
						1131								
						1211								
01	2	52	12.02	92	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux	50	-	-	-	50	-
01	2	52	33.01	92	36	33	Cnd	Subvention à l'ASBL CARREFOUR Economie Technologie Enseignement	295	-	-	-	295	-
Totaux pour l'activité 92														
									Cnd	345	0	0	345	0
93 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles														
01	2	52	01.01	93	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	744	-2	2	-	744	-

								En milliers d'euros							
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
01	2	52	01.02	93	43	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles, y compris créances années antérieures	-	2	-	-	2	-	
Totaux pour l'activité 93									Cnd	744	0	2	0	746	0
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel															
01	2	52	01.01	94	41	01	Cnd	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	2.090	-	-	-	2.090	-	
01	2	52	01.02	94	44	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région wallonne (A)	5.529	-	-	-	5.529	-	
01	2	52	01.03	94	47	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région de Bruxelles Capitale (A)	-	-	-	-	-	-	
01	2	52	01.04	94	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	496	-	-	-	496	-	
Totaux pour l'activité 94									Cnd	2.586	0	0	0	2.586	0
									Cv	5.529	0	0	0	5.529	0
Totaux pour le programme 9									Cnd	16.521	0	46	-117	16.450	0
									Cv	5.993	0	0	0	5.993	0
Totaux pour la division organique 52									Cnd	2.018.658	0	6.012	-13.633	2.011.037	21
									Cv	13.321	0	0	0	13.321	0

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 53														
ENSEIGNEMENT SPECIAL														
PROGRAMME 0														
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE														
02 - Frais de fonctionnement														
01	2	53	12.01	02	75	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	-	1	-	40	-
01	2	53	74.01	02	51	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	-	1	-	5	-
Totaux pour l'activité 02									43	0	2	0	45	0
Totaux pour le programme 0									43	0	2	0	45	0
PROGRAMME 2														
SUBSTANCE INSPECTION														
20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	3	53	11.03	20	90	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 20									0	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 2									0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 3														
SUBSTANCE INSPECTION														
30 - Frais de fonctionnement														

(245)

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	53	12.01	30	06	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	16
Totaux pour l'activité 30									Cnd	0	0	0	0	16
Totaux pour le programme 3									Cnd	0	0	0	0	16
PROGRAMME 4														
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL														
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement														
01	3	53	11.03	41	14	1111	Cnd	Personnel statutaire pédagogique	75.437	-	-	-1.987	73.450	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 41									Cnd	75.437	0	-1.987	73.450	0
42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	3	53	11.03	42	15	1111	Cnd	Personnel statutaire	2.723	-	-	-106	2.617	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 42									Cnd	2.723	0	-106	2.617	0
44 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques														

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	53	11.03	44	17	1111	Cnd	Personnel statutaire paramédical	13.328	-	222	-	13.550	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 44									<i>Cnd</i>					
									13.328	0	222	0	13.550	0
46 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements														
01	3	53	43.01	46	10	4314	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	68.227	-	-	-2.183	66.044	-
						4324								
Totaux pour l'activité 46									<i>Cnd</i>					
									68.227	0	0	-2.183	66.044	0
47 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical														
01	3	53	43.01	47	11	4314	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	8.630	-	543	-	9.173	-
						4324								
Totaux pour l'activité 47									<i>Cnd</i>					
									8.630	0	543	0	9.173	0
48 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements														
01	3	53	44.01	48	21	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	126.560	-	-	-523	126.037	-
01	3	53	44.12	48	54	441	Cnd	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement libre subventionné	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 48									<i>Cnd</i>					
									126.560	0	0	-523	126.037	0
49 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical														
01	3	53	44.01	49	22	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	13.278	-	28	-	13.306	-

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 49															
									Cnd	13.278	0	28	0	13.306	0
Totaux pour le programme 4															
									Cnd	308.183	0	793	-4.799	304.177	0
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL															
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement															
01	2	53	12.45	50	61	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA	28	-	-	-	-	28	-
01	2	53	41.23	50	62	415	Cnd	Dotation globale	13.686	-	329	-	-	14.015	-
Totaux pour l'activité 50															
									Cnd	13.714	0	329	0	14.043	0
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"															
01	2	53	12.21	51	87	1211	Cnd	Assurance des élèves	57	-	-	-5	-	52	-
Totaux pour l'activité 51															
									Cnd	57	0	0	-5	52	0
53 - Écoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement															
01	2	53	43.23	53	83	4316	Cnd	Subventions forfaitaires	5.134	-	157	-	-	5.291	-
						4326									
Totaux pour l'activité 53															
									Cnd	5.134	0	157	0	5.291	0
54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné															
01	2	53	43.06	54	33	4314	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	48	-	-	-	-	48	6
						4324									

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
01	2	53	43.08	54	39	4314	Cnd	Formation et recyclage des enseignants du pédagogique	-	-	-	-	-	-		
						4324										
01	2	53	43.09	54	42	4314	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel	87	-	-	-	87	-		
						4324		subventionné								
01	2	53	43.10	54	45	4314	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire	44	-	-	-	44	-		
						4324		officiel subventionné								
Totaux pour l'activité 54									Cnd	179	0	0	179	6		
56 - Écoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement																
01	2	53	44.23	56	95	443	Cnd	Subventions forfaitaires	10.155	-	276	-	10.431	-		
Totaux pour l'activité 56									Cnd	10.155	0	276	0	10.431		
57 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné																
01	2	53	43.09	57	45	4314	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel	-	-	-	-	-	-		
						4324		subventionné (pour mémoire)								
01	2	53	43.10	57	48	4314	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire	-	-	-	-	-	-		
						4324		officiel subventionné (pour mémoire)								
01	2	53	44.06	57	45	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	54	-	-	-	54	-		
01	2	53	44.08	57	51	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants du pédagogique	-	-	-	-	-	-		
01	2	53	44.09	57	54	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre	146	-	-	-	146	-		
								subventionné								
01	2	53	44.10	57	57	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre	73	-	-	-	73	-		
								subventionné								
Totaux pour l'activité 57									Cnd	273	0	0	273	0		

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour le programme 5									Cnd	29.512	0	762	-5	30.269	6	
PROGRAMME 6																
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI																
60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi																
01	3	53	11.04	60	36	1111	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial (B)	2.115	-	-	-	2.115	-		
						1112										
						1131										
Totaux pour l'activité 60									Cv	2.115	0	0	0	2.115	0	
Totaux pour le programme 6									Cv	2.115	0	0	0	2.115	0	
PROGRAMME 7																
ACTIONS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION CONTRE LES ASSUËTUDES ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES																
70 - Activités diverses																
01	2	53	01.01	70	44	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	167	-	-	-	167	-		
Totaux pour l'activité 70									Cnd	167	0	0	0	167	0	
Totaux pour le programme 7									Cnd	167	0	0	0	167	0	

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 8															
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES															
80 - Initiatives diverses															
01	2	53	01.01	80	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux travaux de recherches relatives à l'enseignement spécial	102	-	40	-	142	-	
Totaux pour l'activité 80									Cnd	102	0	40	0	142	0
Totaux pour le programme 8									Cnd	102	0	40	0	142	0
Totaux pour la division organique 53									Cnd	338.007	0	1.597	-4.804	334.800	22
									Cv	2.115	0	0	0	2.115	0

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 54															
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE															
PROGRAMME 0															
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS															
01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes															
02	3	54	01.01	01	02	01	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement - Personnel autre que statutaire	1.030	-	-	-1	1.029	1	
						1111									
						1112									
						112									
						1131									
						1211									
Totaux pour l'activité 01									Cnd	1.030	0	0	-1	1.029	1
Totaux pour le programme 0									Cnd	1.030	0	0	-1	1.029	1
PROGRAMME 1															
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ															
10 - Frais de fonctionnement															
02	2	54	41.12	10	16	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	110.718	-	356	-	111.074	209	
02	2	54	41.13	10	19	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Mons - Hainaut	17.820	-	55	-	17.875	35	
02	2	54	41.14	10	22	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux	13.799	-	43	-	13.842	27	
Totaux pour l'activité 10									Cnd	142.337	0	454	0	142.791	271
11 - Subventions															
02	2	54	41.16	11	29	3122	Cnd	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	-	-	-	8.924	-	

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
02	2	54	61.01	11	67	6141	Cnd	Subvention destinée à la constitution du capital du C.H.U. Liège	1.723	-	25	-	1.748	-		
Totaux pour l'activité 11									Cnd	10.647	0	25	0	10.672	0	
13 - Subventions sociales																
02	2	54	41.15	13	28	415	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements assimilés	3.675	-	15	-	3.690	-		
Totaux pour l'activité 13									Cnd	3.675	0	15	0	3.690	0	
Totaux pour le programme 1									Cnd	156.659	0	494	0	157.153	271	
PROGRAMME 2																
UNIVERSITÉS LIBRES																
20 - Intervention																
02	2	54	44.02	20	23	441	Cnd	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	5.558	-	21	-	5.579	12		
Totaux pour l'activité 20									Cnd	5.558	0	21	0	5.579	12	
21 - Subventions																
02	2	54	44.04	21	30	440	Cnd	Subventions au département environnement de l'Université de Liège	2.745	-	35	-	2.780	-		
02	2	54	44.05	21	33	440	Cnd	Subventions à l'Institut universitaire Eudes du Judaïsme Martin Büber	155	-	-	-	155	-		
Totaux pour l'activité 21									Cnd	2.900	0	35	0	2.935	0	
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées																

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
02	2	54	44.03	22	28	440	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements assimilés	9.119	-	43	-	9.162	-		
Totaux pour l'activité 22									Cnd	9.119	0	43	0	9.162	0	
23 - Allocations de fonctionnement																
02	2	54	44.12	23	56	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	137.853	-	439	-	138.292	267		
02	2	54	44.13	23	59	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	117.689	-	372	-	118.061	226		
02	2	54	44.14	23	62	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur	35.223	-	112	-	35.335	68		
02	2	54	44.15	23	65	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons	7.044	-	22	-	7.066	15		
02	2	54	44.16	23	68	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons	15.119	-	48	-	15.167	29		
02	2	54	44.17	23	71	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles	7.902	-	24	-	7.926	15		
Totaux pour l'activité 23									Cnd	320.830	0	1.017	0	321.847	620	
Totaux pour le programme 2									Cnd	338.407	0	1.116	0	339.523	632	
PROGRAMME 3																
SUBVENTIONS DIVERSES																
30 - Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Insititut polytechnique de Charleroi																
02	2	54	33.14	30	67	33	Cnd	Subventions	241	-	-	-	241	-		
Totaux pour l'activité 30									Cnd	241	0	0	0	241	0	

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
31 - Synergies																
02	3	54	01.01	31	32	01	Cnd	Subventions pour le développement de synergies		-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 31										Cnd	0	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 3										Cnd	241	0	0	0	241	0
PROGRAMME 4																
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE																
41 - Frais de fonctionnement																
02	2	54	12.01	41	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services		12	-	-	-	12	-	
02	2	54	12.70	41	57	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire		34	-	-	-	34	-	
02	2	54	33.01	41	39	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire		50	-	-	-	50	-	
02	2	54	34.03	41	54	3441	Cnd	Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire		74	-	-	-	74	-	
Totaux pour l'activité 41										Cnd	170	0	0	0	170	0
42 - Conseil interuniversitaire de la Communauté française																
02	2	54	41.04	42	24	33	Cnd	Subventions de fonctionnement		216	-	-	-	216	-	
Totaux pour l'activité 42										Cnd	216	0	0	0	216	0
43 - Subventions																
02	2	54	33.15	43	83	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques		372	-	-	-	372	-	

(255)

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
02	2	54	44.14	43	82	440	Cnd	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles		192	-	-	-	192	-	
02	2	54	44.16	43	88	344	Cnd	Subvention au Collège interuniversitaire Etudes doctorales dans les sciences du Management		-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 43										Cnd						
										564	0	0	0	564	0	
44 - Subventions sociales - Institutions diverses																
02	2	54	44.15	44	86	440	Cnd	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles		5	-	-	-	5	-	
Totaux pour l'activité 44										Cnd						
										5	0	0	0	5	0	
45 - Coopération interuniversitaire - Banque de données																
02	2	54	40.01	45	09	33	Cnd	Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire		75	-75	-	-	-	-	
02	2	54	40.02	45	12	33	Cnd	Bibliothèque virtuelle		-	248	-	-	248	-	
02	2	54	40.03	45	15	33	Cnd	Subvention au centre de formation continuée (nouveau)		258	-	-	-172	86	-	
02	2	54	40.04	45	18	33	Cnd	Promotion de la santé et médecine préventive (nouveau)		380	-	-	-253	127	-	
02	2	54	40.05	45	21	33	Cnd	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite (nouveau)		273	-93	-	-120	60	-	
02	2	54	40.06	45	24	33	Cnd	Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires (nouveau)		300	-80	-	-220	-	-	
02	2	54	40.07	45	27	33	Cnd	Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude (nouveau)		-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 45										Cnd						
										1.286	0	0	-765	521	0	
Totaux pour le programme 4										Cnd						
										2.241	0	0	-765	1.476	0	

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour la division organique 54										Cnd	498.578	0	1.610	-766	499.422	904

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour le programme 1										Cnd	32	0	0	0	32	0
PROGRAMME 2																
SUBSISTANCE INSPECTION																
20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
02	3	55	11.03	20	47	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	-	
						1112										
						112										
						1131										
Totaux pour l'activité 20										Cnd	0	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 2										Cnd	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 4																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)																
40 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépense de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
02	3	55	11.03	40	67	1111	Cnd	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	1.097	-	-	-42	1.055	-	-	
						1112										
						112										
						1131										
Totaux pour l'activité 40										Cnd	1.097	0	0	-42	1.055	0
41 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles																

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
02	3	55	11.03	41	68	1111	Cnd	Personnel statutaire (mises en disponibilité)	1.249	-	75	-	1.324	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 41									Cnd						
								42 - Hautes Écoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel	1.249	0	75	0	1.324	0	
02	3	55	11.03	42	69	1111	Cnd	Personnel statutaire (chargés de mission)	83	-	-	-35	48	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 42									Cnd						
								43 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles officielles subventionnées (hors subventions)	83	0	0	-35	48	0	
02	3	55	43.14	43	03	4314	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	4.766	-	-	-	4.766	-	
						4324									
02	3	55	43.15	43	06	4314	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	402	-	23	-	425	-	
						4324									
Totaux pour l'activité 43									Cnd						
								44 - Hautes Écoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles libres subventionnées (hors subventions)	5.168	0	23	0	5.191	0	
02	3	55	44.10	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.222	-	-	-	5.222	-	
02	3	55	44.11	44	04	441	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	212	-	-	-113	99	-	

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 44										Cnd	5.434	0	0	-113	5.321	0
Totaux pour le programme 4										Cnd	13.031	0	98	-190	12.939	0
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES																
50 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers																
02	2	55	01.04	50	87	1211	Cnd	Écoles d'interprètes internationaux de Mons	459	-	-	-	-	459	-	
Totaux pour l'activité 50										Cnd	459	0	0	0	459	0
51 - Hautes Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Écoles de la Communauté française																
02	2	55	41.21	51	14	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles	65.340	-	163	-	-	65.503	319	
02	2	55	41.22	51	17	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 51										Cnd	65.340	0	163	0	65.503	319
52 - Hautes Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																
02	2	55	12.01	52	82	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	-	-	-	-	27	-	
02	2	55	33.01	52	77	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	-	-	-	-	-	-	-	
02	2	55	41.23	52	21	415	Cnd	Interventions en vue d'assurer la gestion des 12 internats autonomes	6.877	-75	181	-	-	6.983	-	
Totaux pour l'activité 52										Cnd	6.904	-75	181	0	7.010	0

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
02	2	55	44.14	57	26	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 57									Cnd	135.176	0	338	0	135.514	0
58 - Refinancement des Hautes Écoles - Enseignement															
02	2	55	01.01	58	86	01	Cnd	Dépenses générales quelconque relatives aux Hautes Ecoles	50	-	-	-	50	-	
02	3	55	11.04	58	88	1111	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles de la Communauté - Rémunérations	350	-	14	-	364	-	
02	3	55	43.01	58	76	4314	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Subventions-Traitements	483	-	114	-	597	-	
02	3	55	44.01	58	85	441	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles libres subventionnées - Subventions-Traitements	872	-	85	-	957	-	
Totaux pour l'activité 58									Cnd	1.755	0	213	0	1.968	0
59 - Refinancement des Hautes Écoles - Équipement															
02	2	55	01.01	59	87	01	Cv	Crédit variable relatif aux interventions des régions (A)	-	-	-	-	-	-	
02	2	55	60.01	59	36	6151 6313 6323 641	Cnd	Equipement des Hautes Ecoles	299	-33	-	-	266	-	
02	2	55	63.01	59	63	6313 6323	Cnd	Equipement des Hautes Ecoles - officielles subventionnées	459	-1	-	-	458	-	
02	2	55	64.01	59	72	641	Cnd	Equipement des Hautes Ecoles - libres subventionnées	729	34	-	-	763	-	
Totaux pour l'activité 59									Cnd	1.487	0	0	1.487	0	
									Cv	0	0	0	0	0	

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour le programme 5															
									Cnd						
									298.464	0	1.122	-6	299.580	2.719	
									0	0	0	0	0	0	
PROGRAMME 6															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE															
60 - Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture															
02	2	55	41.21	60	23	415	Cnd	Dotation à l'Institut d'Architecture - La Cambre	2.182	-	-	-60	2.122	-	
Totaux pour l'activité 60															
									2.182	0	0	-60	2.122	0	
61 - Écoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture															
02	2	55	43.24	61	51	4324	Cnd	Subvention à l'Intercommunale d'Architecture	5.409	-	-	-242	5.167	-	
						4326									
Totaux pour l'activité 61															
									5.409	0	0	-242	5.167	0	
62 - Écoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture															
02	2	55	44.13	62	28	441	Cnd	Subvention aux Instituts Saint-Luc	5.305	-	43	-	5.348	-	
						443									
Totaux pour l'activité 62															
									5.305	0	43	0	5.348	0	
Totaux pour le programme 6															
									12.896	0	43	-302	12.637	0	
PROGRAMME 7															
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ															

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes														
02	3	55	01.01	70	01	01	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement	520	-	-	-	520	-
						1111								
						1112								
						112								
						1131								
						1211								
						7422								
Totaux pour l'activité 70									Cnd	520	0	0	520	0
71 - Allocations familiales														
02	3	55	45.40	71	30	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'Enseignement Supérieur hors université	1.283	-	-	-	1.283	-
02	3	55	45.41	71	33	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de l'Officiel Subventionné de l'Enseignement Supérieur hors université	1.759	-	-	-	1.759	-
02	3	55	45.42	71	36	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel du Libre Subventionné de l'Enseignement Supérieur hors université	3.726	-	-	-	3.726	-
Totaux pour l'activité 71									Cnd	6.768	0	0	6.768	0
72 - Congés de maternité														
02	3	55	01.01	72	03	01	Cnd	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liées aux congés de maternité	234	-	-	-61	173	-
						1111								
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 72									Cnd	234	0	0	173	0

(265)

							En milliers d'euros							
Mi	A	D	AB	P	C	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour le programme 7								Cnd	7.522	0	0	-61	7.461	0
PROGRAMME 8														
HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR														
HORS UNIVERSITÉ														
81 - Divers														
02	2	55	12.02	81	17	1211	Cnd Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	12	-	-	-	12	-	
02	2	55	12.24	81	83	1211	Cnd Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement supérieur hors université	50	-	-	-40	10	-	
02	2	55	33.01	81	09	33	Cnd Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	25	-	-	-	25	-	
02	2	55	33.02	81	12	33	Cnd Subvention aux Centres de ressources de l'Éducation aux médias	30	-	-	-	30	-	
02	2	55	43.02	81	05	434	Cnd Dotation aux Centres de ressources de l'Éducation aux médias	10	-	-	-	10	-	
Totaux pour l'activité 81								Cnd	127	0	0	-40	87	0
82 - Subventions sociales														
02	2	55	33.01	82	10	33	Cnd Subventions sociales	3.748	-	9	-	3.757	-	
Totaux pour l'activité 82								Cnd	3.748	0	9	0	3.757	0
Totaux pour le programme 8								Cnd	3.875	0	9	-40	3.844	0
PROGRAMME 9														
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI														

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi														
02	3	55	11.04	90	23	1111	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur hors université (B)	1.812	-	-	-	1.812	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 90									1.812	0	0	0	1.812	0
91 - Interventions diverses - Fonds Social Européen														
02	3	55	01.01	91	22	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (A)	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 91									0	0	0	0	0	0
92 - Interventions diverses - Etat fédéral														
02	3	55	01.01	92	23	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (A)	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 92									0	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 9									1.812	0	0	0	1.812	0
Totaux pour la division organique 55									335.949	0	1.272	-600	336.621	2.720
							Cnd		1.812	0	0	0	1.812	0

													En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.			
DIVISION ORGANIQUE 56																	
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
01	2	56	12.01	02	59	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	241	-	-	-85	156	-			
01	2	56	12.02	02	62	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris années antérieures	-	-	-	-	-	-			
01	2	56	12.24	02	31	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	-	-	-	-	-	-			
01	2	56	33.01	02	54	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris a.a.	34	-	-	-	34	-			
01	2	56	74.01	02	35	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	5	-			
Totaux pour l'activité 02									Cnd	280	0	0	-85	195	0		
Totaux pour le programme 0									Cnd	280	0	0	-85	195	0		
PROGRAMME 1																	
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																	
12 - Frais de fonctionnement																	
01	3	56	12.01	12	69	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2	-	-	-	2	-			
01	3	56	74.01	12	45	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	-	-	-	2	-			
Totaux pour l'activité 12									Cnd	4	0	0	0	4	0		

								En milliers d'euros							
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour le programme 1									Cnd	4	0	0	0	4	0
PROGRAMME 2															
SUBSTANCE INSPECTION															
20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	56	11.03	20	74	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 20									Cnd	0	0	0	0	0	
Totaux pour le programme 2									Cnd	0	0	0	0	0	
PROGRAMME 3															
SUBSTANCE INSPECTION															
30 - Frais de fonctionnement															
01	2	56	12.01	30	87	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 30									Cnd	0	0	0	0	0	
Totaux pour le programme 3									Cnd	0	0	0	0	0	
PROGRAMME 4															
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE															
Totaux pour le programme 4									Cnd	0	0	0	0	0	

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
40 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	56	11.03	40	94	1111	Cnd	Personnel statutaire	30.070	-	835	-	30.905	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 40									Cnd						
									30.070	0	835	0	30.905	0	
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	56	11.03	41	95	1111	Cnd	Personnel statutaire	355	-	-	-	355	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 41									Cnd						
									355	0	0	0	355	0	
43 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements															
01	3	56	43.01	43	88	4314	Cnd	Subventions-traitements	52.987	-	1.701	-	54.688	-	
						4324									
Totaux pour l'activité 43									Cnd						
									52.987	0	1.701	0	54.688	0	
44 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements															
01	3	56	44.01	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements	32.232	-	1.034	-	33.266	-	
Totaux pour l'activité 44									Cnd						
									32.232	0	1.034	0	33.266	0	

										En milliers d'euros						
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour le programme 4										Cnd	115.644	0	3.570	0	119.214	0
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE																
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																
01	2	56	41.23	50	46	415	Cnd	Dotation globale	2.287	-	-	-	2.287	-		
Totaux pour l'activité 50										Cnd	2.287	0	0	0	2.287	0
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																
01	2	56	12.21	51	71	1211	Cnd	Assurance des élèves	229	-	55	-	284	-		
01	2	56	12.24	51	80	1211	Cnd	Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 51										Cnd	229	0	55	0	284	0
52 - Écoles de la Communauté - Dépenses de fonctionnement																
01	2	56	41.24	52	51	1111	Cv	Credit variable relatif à la dotation globale pour des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale de la Communauté française (B)	1.223	-	-	-	1.223	-		
Totaux pour l'activité 52										Cv	1.223	0	0	0	1.223	0
54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement																

(271)

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
01	2	56	43.08	54	23	4314	Cnd	Frais pour la formation continuée	76	-	-	-	76	-		
						4324										
01	2	56	43.23	54	68	4316	Cnd	Subventions forfaitaires	1.768	-	9	-	1.777	-		
						4326										
01	2	56	43.24	54	71	4314	Cv	Credit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale officiel subventionné (B)	1.352	-	-	-	1.352	-		
						4316										
						4324										
						4326										
01	2	56	43.25	54	74	4316	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	-	-	-	-	-		
						4326										
Totaux pour l'activité 54																
									Cnd	1.844	0	9	0	1.853	0	
									Cv	1.352	0	0	0	1.352	0	
55 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement																
01	2	56	44.08	55	33	441	Cnd	Frais pour la formation continuée	41	-	-	-	41	-		
01	2	56	44.23	55	78	443	Cnd	Subventions forfaitaires	450	-	3	-	453	-		
01	2	56	44.24	55	81	441	Cv	Credit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale libre subventionné (B)	1.341	-	-	-	1.341	-		
						443										
01	2	56	44.25	55	84	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	-	-	-	-	-		
Totaux pour l'activité 55																
									Cnd	491	0	3	0	494	0	
									Cv	1.341	0	0	0	1.341	0	
56 - Formation-subvention à l'acquisition d'équipements																
01	2	56	60.01	56	60	6151	Cv	Credit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de Promotion sociale (A)	100	-	-	-	100	-		
						6311										
						6321										
						641										

										En milliers d'euros				
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour l'activité 56														
								Cv	100	0	0	0	100	0
Totaux pour le programme 5														
								Cnd	4.851	0	67	0	4.918	0
								Cv	4.016	0	0	0	4.016	0
PROGRAMME 6														
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI														
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi														
01	3	56	11.04	60	20	1111	Cv	Credit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale (B)	1.014	-	-	-	1.014	-
						1112								
						112								
						1131								
Totaux pour l'activité 60														
								Cv	1.014	0	0	0	1.014	0
Totaux pour le programme 6														
								Cv	1.014	0	0	0	1.014	0
PROGRAMME 7														
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS														
70 - Initiatives diverses														
01	2	56	01.01	70	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.080	-	-	-	1.080	-
						1111								
						1112								
						112								
						1131								
						1211								

(273)

							En milliers d'euros							
Mi	A	D	AB	P	C	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 70								Cnd	1.080	0	0	0	1.080	0
Totaux pour le programme 7								Cnd	1.080	0	0	0	1.080	0
PROGRAMME 8														
RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE														
81 - Actions diverses														
01	2	56	01.01	81	39	01	Cnd	103	-	40	-40	103	-	
Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale														
01	2	56	01.02	81	42	01	Cnd	193	-	-	-193	0	-	
Dépenses de toute nature avec la restructuration de l'enseignement de promotion sociale														
Totaux pour l'activité 81								Cnd	296	0	0	-233	103	0
83 - Transfert de données														
01	2	56	01.03	83	47	01	Cnd	-	-	-	-	-	54	
Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO														
01	2	56	01.04	83	50	01	Cnd	458	-	-	-458	-	-	
Dépenses de toute nature en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance (nouveau)														
Totaux pour l'activité 83								Cnd	458	0	0	-458	0	54
Totaux pour le programme 8								Cnd	754	0	40	-691	103	54
Totaux pour la division organique 56								Cnd	122.613	0	3.677	-776	125.514	54
								Cv	5.030	0	0	0	5.030	0

													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 57														
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE														
PROGRAMME 0														
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE														
02 - Frais de fonctionnement														
01	2	57	12.01	02	86	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	54	-	-	-3	51	3
01	2	57	74.01	02	62	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	5	-
Totaux pour l'activité 02									59	0	0	-3	56	3
Totaux pour le programme 0									59	0	0	-3	56	3
PROGRAMME 1														
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT														
12 - Frais de fonctionnement														
01	3	57	12.01	12	96	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	-	-	-	35	-
01	3	57	74.01	12	72	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	5	-
Totaux pour l'activité 12									40	0	0	0	40	0
Totaux pour le programme 1									40	0	0	0	40	0
PROGRAMME 2														
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES														
20 - Académie d'été de Wallonie														
01	2	57	33.02	20	05	33	Cnd	Subventions à l'établissement d'utilité publique	176	-	20	-	196	-

													En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 20									Cnd	176	0	20	0	196	0
21 - Subventions à des associations diverses															
12	2	57	33.04	21	12	33	Cnd	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	335	-	-	-	335	-	
Totaux pour l'activité 21									Cnd	335	0	0	0	335	0
Totaux pour le programme 2									Cnd	511	0	20	0	531	0
PROGRAMME 3															
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR															
30 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
02	3	57	11.03	30	14	1111	Cnd	Personnel statutaire	18.965	-	678	-	19.643	-	
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 30									Cnd	18.965	0	678	0	19.643	0
31 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement															
02	3	57	11.03	31	15	1111	Cnd	Personnel statutaire	2.702	-	-	-92	2.610	-	
						1112									
						112									
						1131									

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour l'activité 31									Cnd	2.702	0	0	-92	2.610	0
32 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements															
02	3	57	43.01	32	07	4314	Cnd	Subventions-traitements	8.468	-	-	-61	8.407	-	
									4324						
Totaux pour l'activité 32									Cnd	8.468	0	0	-61	8.407	0
33 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements															
02	3	57	44.01	33	17	441	Cnd	Subventions-traitements	16.555	-	572	-	17.127	-	
Totaux pour l'activité 33									Cnd	16.555	0	572	0	17.127	0
Totaux pour le programme 3									Cnd	46.690	0	1.250	-153	47.787	0
PROGRAMME 4															
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR															
40 - Établissements de la Communauté - Frais de fonctionnement															
02	2	57	41.01	40	94	415	Cnd	Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée	2.638	-	13	-	2.651	-	
Totaux pour l'activité 40									Cnd	2.638	0	13	0	2.651	0
42 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement															

(277)

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
02	2	57	43.03	42	23	4316	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	465	-	-	4	-	469	-	
Totaux pour l'activité 42																
Cnd									465	0	4	0	469	0		
43 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers																
02	2	57	01.01	43	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique	25	-	-	-	25	-	-	
Totaux pour l'activité 43																
Cnd									25	0	0	0	25	0		
44 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement																
02	2	57	44.30	44	18	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1.218	-	-	-	1.218	-	-	
Totaux pour l'activité 44																
Cnd									1.218	0	0	0	1.218	0		
45 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers																
02	2	57	33.01	45	27	33	Cnd	Subventions à des associations diverses	50	-	-	-	50	-	-	
Totaux pour l'activité 45																
Cnd									50	0	0	0	50	0		
46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts																
02	2	57	33.02	46	31	33	Cnd	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	353	-	-	-20	333	-	-	
Totaux pour l'activité 46																
Cnd									353	0	0	-20	333	0		
47 - Centre d'Appui																
02	2	57	41.02	47	07	415	Cnd	Dotation au Centre d'Appui aux Ecoles Supérieures des Arts (nouveau)	154	-	-	-	154	-	-	

											En milliers d'euros			
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux pour l'activité 47														
									Cnd	154	0	0	154	0
Totaux pour le programme 4														
								PROGRAMME 5	Cnd	4.903	0	17	4.900	0
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS						
50 - Subventions-traitements														
01	3	57	43.01	50	25	4314	Cnd	Subventions-traitements	1.656	-	-	-79	1.577	-
4324														
Totaux pour l'activité 50														
									Cnd	1.656	0	0	1.577	0
Totaux pour le programme 5														
									Cnd	1.656	0	0	1.577	0
PROGRAMME 6														
								FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS						
60 - Subventions de fonctionnement														
01	2	57	43.02	60	38	4316	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	-	-	-	-	-	-
4326														
Totaux pour l'activité 60														
									Cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 6														
									Cnd	0	0	0	0	0

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 7															
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT															
70 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés															
01	3	57	43.01	70	45	4314	Cnd	Subventions-traitements	60.404	-	144	-	60.548	-	
						4324									
Totaux pour l'activité 70									Cnd	60.404	0	144	0	60.548	0
71 - Établissements d'enseignement libres subventionnés															
01	3	57	44.01	71	55	441	Cnd	Subventions-traitements	7.482	-	-	-195	7.287	-	
Totaux pour l'activité 71									Cnd	7.482	0	0	-195	7.287	0
72 - Humanités artistiques															
01	3	57	01.01	72	57	441	Cnd	Subventions traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné (nouveau)	677	-	-	-507	170	-	
						4314									
						4324									
Totaux pour l'activité 72									Cnd	677	0	0	-507	170	0
Totaux pour le programme 7									Cnd	68.563	0	144	-702	68.005	0
PROGRAMME 8															
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT															
80 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement															
01	2	57	43.02	80	58	4316	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.179	-	7	-	2.186	-	
						4326									

														En milliers d'euros		
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
Totaux pour l'activité 80									Cnd	2.179	0	7	0	2.186	0	
81 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Initiatives et subventions diverses																
01	2	57	43.06	81	71	4316	Cnd	Subventions pour les expérimentations pédagogiques	32	-	-	-	32	-		
Totaux pour l'activité 81									Cnd	32	0	0	0	32	0	
82 - Établissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement																
01	2	57	44.30	82	56	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	191	-	-	-12	179	-		
Totaux pour l'activité 82									Cnd	191	0	0	-12	179	0	
Totaux pour le programme 8									Cnd	2.402	0	7	-12	2.397	0	
PROGRAMME 9																
EQUIPEMENTS																
90 - Dépenses en matière d'équipement																
02	2	57	60.01	90	24	6151	Cnd	Equipement des Ecoles supérieures des Arts	94	73	-	-	167	-		
02	2	57	63.01	90	51	6311	Cnd	Equipement des Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	44	-27	-	-	17	-		
02	2	57	64.01	90	60	641	Cnd	Equipement des Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	112	-46	-	-	66	-		
Totaux pour l'activité 90									Cnd	250	0	0	0	250	0	

(281)

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros						
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour le programme 9									<i>Cnd</i>	250	0	0	0	250	0
Totaux pour la division organique 57									<i>Cnd</i>	125.074	0	1.438	-969	125.543	3

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 58															
ENSEIGNEMENT A DISTANCE															
PROGRAMME 0															
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE															
02 - Frais de fonctionnement															
01	2	58	01.01	02	14	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique d'enseignement à distance		345	-	-	-300	45	-
01	2	58	12.01	02	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services		893	-	-	-	893	-
01	2	58	12.02	02	19	1211	Cnd	Paiement des professeurs correcteurs		1.304	-	156	-	1.460	-
01	2	58	12.09	02	40	1211	Cnd	Dépenses relatives à des nouvelles initiatives en matière d'enseignement à distance		30	-	-	-	30	-
01	2	58	33.01	02	11	33	Cnd	Subventions dans le cadre d'initiatives nouvelles		25	-	-	-25	-	-
01	2	58	74.01	02	89	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables		38	-	-	-	38	-
Totaux pour l'activité 02										Cnd	0	156	-325	2.466	0
Totaux pour le programme 0										Cnd	0	156	-325	2.466	0
PROGRAMME 1															
SUBSISTANCE INSPECTION															
10 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
01	3	58	11.03	10	21	1111	Cnd	Personnel statutaire		312	-	-	-	312	-
						1112									
						112									
						1131									
Totaux pour l'activité 10										Cnd	0	0	0	312	0

(283)

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	En milliers d'euros						
									Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux pour le programme 1									Cnd	312	0	0	0	312	0
PROGRAMME 3															
RÉALISATION D'ACTION OU DE FORMATION DE															
REINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE A															
L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE															
30 - Actions diverses															
01	2	58	01.01	30	42	01	Cv	Crédit variable destiné à la réalisation de programme d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance (A)	124	-	-	-	124	-	-
Totaux pour l'activité 30									Cv	124	0	0	0	124	0
Totaux pour le programme 3									Cv	124	0	0	0	124	0
Totaux pour la division organique 58									Cnd	2.947	0	156	-325	2.778	0
									Cv	124	0	0	0	124	0
Totaux pour le chapitre III									Cnd	5.099.712	0	40.907	-33.938	5.106.681	3.808
									Cde	10.015	0	0	0	10.015	0
									Cdo	9.827	0	0	-2.004	7.823	0
									Cv	59.237	0	824	-5	60.056	0

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
03	1	85	21.04	10	67	211	Cnd	Intérêts dus pour la dette consolidée (y compris primes éventuelles)	118.905	-	-	-11.320	107.585	-	
03	1	85	91.01	10	09	911	Cnd	Amortissements dus pour la dette consolidée	256.200	-	-	-	256.200	-	
Totaux pour l'activité 10									Cnd	386.450	0	0	-11.320	375.130	0
Totaux pour le programme 1									Cnd	386.450	0	0	-11.320	375.130	0
Totaux pour la division organique 85									Cnd	386.922	0	210	-11.320	375.812	0

DIVISION ORGANIQUE 86													En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis- tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES														
PROGRAMME 1														
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE														
10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté														
03	1	86	21.03	10	91	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	2.900	-	-	-600	2.300	-
03	1	86	44.08	10	22	415	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	117	-	-	-30	87	-
03	1	86	91.01	10	36	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté	1.750	-	-	-	1.750	-
03	1	86	91.02	10	39	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités de la Communauté	-	-	-	-	-	-
Totaux pour l'activité 10									4.767	0	0	-630	4.137	0
Cnd														
11 - Subventions et charges financières des universités libres														
03	1	86	21.04	11	95	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres (y compris primes éventuelles)	3.000	-	-	-600	2.400	-
03	1	86	21.05	11	01	211	Cnd	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	155	-	-	-	155	-

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
03	1	86	44.08	11	23	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	12.200	-	-	-3.700	8.500	-	
03	1	86	44.23	11	68	444	Cnd	Intervention en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise en vue de couvrir les charges financières 1996 liées aux investissements immobiliers antérieurs (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	
03	1	86	44.40	11	22	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	50	-	-	-	50	-	
03	1	86	91.01	11	37	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement de la Fondation universitaire luxembourgeoise	150	-	-	-	150	-	
03	1	86	91.02	11	40	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités libres	1.745	-	-	-	1.745	-	
03	1	86	91.03	11	43	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres	1.800	-	-	-	1.800	-	
03	1	86	91.04	11	46	911	Cnd	Subvention en capital destinée à l'amortissement de l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	430	-	-	-	430	-	
Totaux pour l'activité 11									Cnd	19.530	0	0	-4.300	15.230	0
Totaux pour le programme 1									Cnd	24.297	0	0	-4.930	19.367	0
Totaux pour la division organique 86									Cnd	24.297	0	0	-4.930	19.367	0

														En milliers d'euros	
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 87															
DETTE LIÉE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES															
D'INTÉRÊT PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR LA															
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
PROGRAMME 1															
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE															
10 - Intérêts et charges d'amortissements															
03	1	87	21.11	10	45	211	Cnd	Charges d'intérêts des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992	930	-	-	-210	720	-	
03	1	87	91.11	10	93	911	Cnd	Charges d'amortissement des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992	15.560	-	-	-	15.560	-	
Totaux pour l'activité 10									Cnd	16.490	0	0	-210	16.280	0
Totaux pour le programme 1									Cnd	16.490	0	0	-210	16.280	0
Totaux pour la division organique 87									Cnd	16.490	0	0	-210	16.280	0
Totaux pour le chapitre IV									Cnd	427.709	0	210	-16.460	411.459	0

CHAPITRE V

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

										En milliers d'euros					
Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redis-tributions	Crédits supplément.	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 90															
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE															
PROGRAMME 1															
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE															
11 - Région Wallonne - Cocof															
03	1	90	01.32	11	10	4531	Cnd	Dotation à la Région Wallonne	270.015	-	-	-609	269.406	-	
03	1	90	01.33	11	13	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française	79.256	-	-	-185	79.071	-	
03	1	90	01.34	11	16	451	Cnd	Dotations à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	1.575	-	-	-20	1.555	-	
						4531									
Totaux pour l'activité 11									Cnd	350.846	0	0	-814	350.032	0
Totaux pour le programme 1									Cnd	350.846	0	0	-814	350.032	0
Totaux pour la division organique 90									Cnd	350.846	0	0	-814	350.032	0
Totaux pour le chapitre V									Cnd	350.846	0	0	-814	350.032	0
Total général									Cnd	6.953.409	0	60.462	-63.158	6.950.713	4.056
									Cde	31.097	0	2.302	-2.533	30.866	0
									Cdo	29.616	0	1.244	-4.128	26.732	0
									Cv	120.499	0	824	-5	121.318	0

SERVICES A GESTION SEPARÉE

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel**Budget des dépenses et recettes - Exercice budgétaire 2004**

<u>1 Recettes (en milliers d ' Euros)</u>	
1.2 Dotation de la Communauté française (A.B. 41.03.21 programme 2)	10.258
1.3 Contribution à la création audiovisuelle des abonnés via certains distributeurs	2.248
1.4 Recettes diverses dont le Médiadesk	260
1.5 Ajustement	1.000
1.6. Transfert de l'allocation de base 33.07.21.	603
Solde à financer	1.682
Total des recettes	16.051
<u>2 Dépenses (en milliers d ' Euros)</u>	
2.2 Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma dont WBI, à l'initiative de l'administration	798
2.3 Primes à l'industrie cinématographique	1.143
2.4 Ateliers d'accueil et ateliers de production	1.091
Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Atelier de l'INSAS, Atelier IAD, Atelier LA CAMBRE, Collectif Dérives, Atelier Graphoui, Wallonie Image Production, CPC, Atelier Alfred, Atelier Jeunes Cinéastes, Caméra Enfants Admis, Folioscope, Inform'Action, CBA, Centre de Création Multimédia de la C.F., GSARA, Centre de Ressources Vidéo, C.L.A.V.	
2.5 Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques	398
Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Festival du CM de Bruxelles, Midis du Cinéma, Festival du Court Métrage de Huy, Centre du Film sur l'Art Semaine du dessin animé, Festival Super 8, Festival du Film d'Amour, Festival du Film Fantastique Caméra aux Jeunes, Festival cinématographique de Wallonie, Festival de Bruxelles, Festival du Film européen de Virton, Média 10/10, Grand Angle, Festival international de cinéma de Mons, Centre du Film pour la Jeunesse, Festival Homosexualité, Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre, Festival du Film social de Charleroi et divers à déterminer	
2.6 Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.215
2.7 Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers	1.328
Subventions à octroyer, notamment, aux bénéficiaires suivants: Eureka, Cinélibre, l'Observatoire européen, C.P.C., DISC, Progrès Diffusion, Centre Création Multimédia de la C.F., Edimédia, Grignoux (Convention "Le Parc"), IMA'J (Mémoire juive), CLARA, Association européenne du dessin animé, A.I.D.A., Cinédécouvertes, Aide RACC, Fonds Storck, La rétine de Plateau, C.I.A.V., Cinéculture (Samedis du Cinéma), Cinédit, Service national des Ciné-clubs, Centre Laïque audiovisuel, Cinélibre, Studio Parallax, salles d'art et Essai, Bureau de liaison du cinéma de l'espace francophone, Action Culture Enseignement, Convention Comédia Le p'tit ciné et divers à déterminer.	
2.8 Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs	8.685
2.9 Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer	87
2.10 Dépenses afférentes à Eurimages, au Médiadesk et à certains accords internationaux	306
2.11 Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	397
2.12. Aide aux Salles d'Art et Essai	603
Total des dépenses	16.051
Résultat	0

BUDGET 2004 AJUSTE DE L'ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

RECETTES	Montant
	(EUR)
1.1. Solde à reporter	0
1.2. Dotation de la Communauté française (DO 11 - AB 41.01.21)	1.553.000
1.3. Recettes diverses	0
TOTAL GENERAL	1.553.000
DEPENSES	Montant
	(EUR)
2.1. Frais de personnel	0
2.2. Dépenses liées aux formations et au fonctionnement de l'Ecole	1.553.000
2.3. Dépenses relatives au paiement des primes liées aux formations	0
TOTAL GENERAL	1.553.000

Vu pour être annexé au projet de décret du

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Marie ARENA

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Marie-Dominique SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances,

Michel DAERDEN

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Claude EERDEKENS

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,

Fadila LMNAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Catherine FONCK

ANNEXE I : RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Cour des comptes

*Commentaires et observations de la Cour sur le projet
de premier ajustement du budget pour l'année 2004
de la Communauté française*

Rapport adopté par la Chambre française de la Cour des comptes le 19 octobre 2004

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de sa mission d'information en matière budgétaire, fondée sur les dispositions de l'article 16 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, la Cour des comptes transmet au Parlement de la Communauté française ses commentaires et observations relativement au projet de premier ajustement du budget de l'année 2004.

1 PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

1.1 APERÇU GENERAL

Les prévisions de recettes, ajustées par le présent projet, s'établissent globalement à 6.732,3 millions EUR. Elles restent stables (- 0,7 million EUR) par rapport au montant initialement fixé. Cette stabilité globale est le résultat de l'évolution divergente des principaux types de recettes. Ainsi, les transferts en provenance d'autres pouvoirs diminuent de 12,3 millions EUR, mais cette réduction est pratiquement compensée par les recettes supplémentaires attendues en matière de recettes diverses (+ 10,8 millions EUR) et de recettes affectées (+ 0,8 million EUR).

Tableau 1 – Recettes¹

2004	<i>Budget initial</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Budget ajusté</i>
<i>Recettes fiscales et générales</i>	<i>6.612.496</i>	<i>- 1.524</i>	<i>6.610.972</i>
Transferts des autres pouvoirs	6.546.442	- 12.277	6.534.165
Recettes diverses	66.054	10.753	76.807
<i>Recettes affectées</i>	<i>120.499</i>	<i>819</i>	<i>121.318</i>
TOTAL RECETTES (hors emprunts)	6.732.995	- 705	6.732.290

Il convient de rappeler que, depuis l'année budgétaire 2004, le budget des voies et moyens de la Communauté française ne comporte plus de titre III relatif aux produits d'emprunts. Cette modification a été opérée dans un souci de conformité à la méthodologie SEC. Selon cette dernière, la levée d'emprunts s'identifie à des opérations de trésorerie, destinées, *in fine*, à financer l'excédent éventuel de dépenses par rapport aux recettes. Dans cette optique, la budgétisation des autorisations d'emprunt n'est plus requise.

¹ Sauf indication contraire, tous les montants repris dans les tableaux et autres présentations du présent rapport sont exprimés en milliers EUR.

1.2 RECETTES FISCALES ET GENERALES

1.2.1 Moyens transférés par l'Etat fédéral

1.2.1.1 Partie attribuée de l'impôt des personnes physiques (I.P.P.) – Article 46.01

L'article 47, § 2, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, modifié en dernier lieu par la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension du pouvoir fiscal des régions, dispose que le montant de la partie attribuée de l'I.P.P. est adapté au taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation, ainsi qu'à la croissance réelle du revenu national brut (R.N.B.) de l'année budgétaire concernée.

Dans l'attente de la fixation définitive de ces paramètres, le Gouvernement de la Communauté française a, conformément à la disposition précitée, arrêté ses prévisions sur la base des valeurs mentionnées dans le budget économique du 20 février 2004.

Initialement estimées à 1.682,3 millions EUR, ces recettes ont été réduites de 21,3 millions EUR par le projet d'ajustement pour s'établir à 1.660,9 millions EUR. Ce montant est conforme aux estimations reprises dans le budget des voies et moyens ajusté de l'Etat fédéral pour l'année 2004.

Part attribuée pour l'année 2004

La part attribuée de l'I.P.P. pour l'année 2004 a été provisoirement réestimée à 1.673,9 millions EUR par le Gouvernement communautaire, ce qui représente une réduction de 8,4 millions EUR par rapport au budget initial.

Cette réduction résulte de la révision, au mois de février dernier², des paramètres macroéconomiques pour les années 2003 et 2004 :

² Budget économique 2004 du Bureau fédéral du Plan du 20 février 2004.

- d'une part, le taux de croissance du R.N.B. pour 2003 a été arrêté à 1,2 %, alors qu'il avait été estimé à 2,0 % à l'occasion de l'élaboration du budget initial pour l'année 2004 ;
- d'autre part, le taux de croissance du R.N.B. pour 2004 a été revu à la hausse (2,3 % pour 2,1 % initialement) ainsi que l'inflation pour 2004 (1,5 % pour 1,4 % initialement).

Solde du décompte définitif de l'année 2003

En application de la décision du Comité de Concertation du 22 septembre 2003³, les paramètres macroéconomiques utilisés pour le calcul de la dotation 2003 ont été définitivement fixés à 1,6 % pour l'inflation et 1,2 % pour le taux de croissance du R.N.B., alors qu'ils avaient été estimés à, respectivement, 1,6 % et 2,0 % à l'occasion de la réalisation des budgets ajustés pour l'année 2003.

En conséquence, le décompte final pour l'année 2003 dégage un solde négatif de 12,9 millions EUR, néanmoins plus favorable pour la Communauté que celui estimé initialement (- 38,3 millions EUR).

1.2.1.2 Partie attribuée de la T.V.A. – Article 46.02

La partie attribuée de la T.V.A. a été réestimée par le Gouvernement de la Communauté française au montant de 4.550,5 millions EUR (+ 8,9 millions EUR par rapport au budget initial), suite à une révision à la hausse des paramètres macroéconomiques, tant en ce qui concerne l'estimation du montant attribué pour l'exercice budgétaire 2004 que le calcul du solde définitif pour l'année 2003.

Ce montant (4.550,5 millions EUR) est identique à celui repris dans le projet d'ajustement du budget fédéral pour l'année 2004.

Les documents budgétaires transmis à la Cour ne fournissent aucune indication à propos de la ventilation de cette augmentation entre les exercices 2003 et

³ A l'occasion de ce Comité, il a été décidé que les révisions, postérieures au mois de mars de l'année (t+1), de la croissance réelle du revenu national brut pour l'année (t) n'auront plus d'incidence sur le calcul des moyens pour les années postérieures à (t). Cette décision de « cliquer » les coefficients définitivement permet d'éviter que des révisions, pour le passé, du paramètre de croissance réelle, par l'Institut des Comptes Nationaux, n'influent sur les moyens transférés dans le futur.

2004 ni sur l'évolution du montant du refinancement, octroyé par l'Etat fédéral, conformément à l'article 38, § 3 bis et 3 ter de la loi spéciale du 16 janvier 1989, telle que modifiée. Toutefois, sur la base des données figurant dans le projet de budget ajusté de l'Etat fédéral, la Cour est en mesure de fournir certaines informations sur cette répartition.

Part attribuée de la TVA hors refinancement

Hors refinancement, la part attribuée à la Communauté française pour l'année 2004 a été ajustée à 4.349,7 millions EUR (+ 5,8 millions EUR par rapport au montant initialement estimé).

Tableau 2 – Calcul de la part attribuée de la TVA (hors refinancement)

Montant de base (Art. 38, § 1 ^{er} , L.S.F.)	7.347.210
Indice moyen des prix à la consommation	1,3613
Indice de dénatalité	1,0096
Part de la Communauté française dans le nombre total d'élèves	43,07 %
Dotation T.V.A.	4.349.730

Par ailleurs, le décompte définitif des moyens pour l'année 2003 dégage un solde positif de 0,9 million EUR pour la Communauté française.

Ces modifications sont liées à la hausse du taux d'inflation et de l'indice de dénatalité.

Refinancement

Le montant du refinancement s'élève, quant à lui, à 199,9 millions EUR et ne subit pas de modifications significatives (+ 0,2 million EUR).

1.2.1.3 Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision – Article 49.41

Le montant de recettes (261,4 millions EUR), prévu au titre de dotation allouée par l'Etat fédéral à la Communauté française en compensation de la régionalisation de la redevance radio et télévision, est identique à celui inscrit dans le

projet d'ajustement du budget 2004 de l'Etat fédéral. Ce montant est constitué de la dotation estimée pour l'année 2004 (261,4 millions EUR), ainsi que du solde⁴ du décompte définitif pour l'année 2003.

1.2.1.4 Le budget économique du 1^{er} octobre 2004

La Cour souligne que, sur la base des valeurs des paramètres macroéconomiques (2,2 % de croissance du R.N.B. et 2,1 % d'inflation), figurant dans le dernier budget économique publié par le Bureau du Plan⁵, la Communauté française pourrait prétendre à une part attribuée d'I.P.P. et de T.V.A.⁶ s'élevant à un montant de 6.524,4 millions EUR pour l'année 2004, excédant de 39,5 millions EUR ceux qui seront versés par l'Etat fédéral pour cette même année.

1.2.1.5 Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers – Article 46.05

Conformément à l'article 62 de la loi spéciale de financement susmentionnée, le montant de cette intervention de l'Etat en faveur de la Communauté française est adapté annuellement au taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire, tel que prévu par le budget économique.

Le montant (60.261 milliers EUR), inscrit au budget initial de la Communauté française pour l'année 2004, n'est pas modifié à l'occasion du présent ajustement. L'application d'un taux d'inflation pour l'année 2004, réévalué à 1,5 %⁷ et la prise en compte du décompte définitif de cette intervention pour l'année 2003 (- 6 milliers EUR) auraient cependant dû amener le Gouvernement de la Communauté française à inscrire un montant identique à celui figurant dans le budget ajusté de l'Etat fédéral (60.309 milliers EUR).

⁴ 25 milliers EUR en faveur de la Communauté française.

⁵ Budget économique du 1^{er} octobre 2004.

⁶ Intégrant la dotation compensatoire de la redevance radio et télévision.

⁷ Budget économique du 20 février 2004.

1.2.2 Recettes diverses

1.2.2.1 Recettes diverses en capital (Art. 76.03)

Le projet d'ajustement augmente sensiblement (+ 10.753 milliers EUR) les prévisions de recettes en capital⁸ pour les établir à 10,9 millions EUR.

Cette augmentation résulte de la récupération des excédents budgétaires, dégagés par les comptes pour 2003 de deux organismes d'intérêt public communautaires (voir *infra*), à savoir : 7.140 milliers EUR pour l'ETNIC⁹ et 3.613 milliers EUR pour l'IFC¹⁰.

1.2.2.2 Les autres recettes diverses

L'article 76.03 mis à part, les prévisions initiales n'ont pas été modifiées dans le cadre du présent projet. Il s'ensuit que, comme au cours des dernières années, la Cour doit relever, la surestimation des prévisions (65,9 millions EUR) inscrites en matière de recettes diverses.

Le montant des réalisations opérées en 2003 (51,2 millions EUR) et des recettes perçues au 30 septembre 2004 (21,5 millions EUR) confirme le bien-fondé de ce constat.

Tableau 3 – Evolution des recettes diverses (prévisions et réalisations)

Montant du projet d'ajustement du budget 2004	65.930
Réalisations du budget 2003	51.177
Réalisations du budget 2004 au 30 septembre 2004	21.506

Les trois principaux articles concernés sont repris dans le tableau ci-après.

⁸ Dans le tableau 1 ci-avant, les recettes en capital sont englobées dans les recettes diverses.

⁹ Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication.

¹⁰ Institut de la Formation en cours de Carrière.

Tableau 4 – Principales surestimations des prévisions en matière de recettes diverses

Article	Nature de la recette	Prévision budgétaire	Recettes imputées en 2003	Recettes imputées au 30.09.2003	Recettes imputées au 30.09.2004
11.01	Remboursement de traitements	18.290	6.520	5.234	6.089
16.01	Produits divers	11.341	5.594	1.942	2.267
29.01	Intérêts créditeurs	4.338	1.030	462	423
TOTAL		33.969	13.144	7.638	8.779

Il ressort de ce tableau qu'à l'instar des exercices précédents, les réalisations imputées en 2004 aux articles 11.01, 16.01 et 29.01 devraient rester bien en-deçà des prévisions.

Il faut toutefois signaler que, globalement, le montant des perceptions réalisées au 30 septembre 2004 est supérieur (+ 4,3 millions EUR) à celui des perceptions de l'exercice 2003 à la même époque.

1.2.3 Recettes affectées

Le projet d'ajustement ne modifie que légèrement (+ 0,8 million EUR) les prévisions de recettes affectées, seules celles relatives aux remboursements de prêts et d'allocations d'études étant ajustées.

A l'instar des années précédentes, l'augmentation des prévisions de recettes n'est pas fondée sur le montant des perceptions effectivement opérées depuis le début de l'année 2004, mais découle automatiquement de l'ajustement des dépenses auxquelles elles sont affectées. Il ressort en effet du tableau ci-dessous que les perceptions en matière de recettes affectées ne devraient pas atteindre les prévisions inscrites au budget ajusté (121,3 millions EUR au total).

Tableau 5 - Recettes affectées (prévisions et réalisations)

Prévisions budgétaires	Recettes imputées en 2003	Recettes imputées au 30.09.2003	Recettes imputées au 30.09.2004
121.318	93.994	66.720	51.661

Le présent ajustement s'inscrit donc dans la pratique habituelle du Gouvernement de la Communauté française, consistant à équilibrer, dans un but de neutralité budgétaire, les prévisions de recettes et de dépenses des fonds organiques.

2 PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DÉPENSES

Globalement, les moyens d'action augmentent de 0,03 % et les moyens de paiement diminuent de 0,01 % par rapport aux crédits initiaux. Ces variations proviennent essentiellement d'une hausse des crédits non dissociés et des crédits variables, d'une part, et d'une baisse des crédits d'ordonnancement, d'autre part. La majoration des crédits variables est identique à celle observée en matière de recettes affectées afin de préserver la neutralité des fonds organiques vis-à-vis des soldes budgétaires.

Tableau 6 – Aperçu général des dépenses

2004	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Optique des engagements			
Crédits non dissociés	6.953.409	1.360	6.954.769
Crédits dissociés	31.097	-231	30.866
<i>Sous-total</i>	6.984.506	1.129	6.985.635
Crédits variables	120.499	819	121.318
TOTAL DES MOYENS D'ACTION (MA)	7.105.005	1.948	7.106.953
Optique des ordonnancements			
Crédits non dissociés	6.953.409	1.360	6.954.769
Crédits dissociés	29.616	-2.884	26.732
<i>Sous-total</i>	6.983.025	-1.524	6.981.501
Crédits variables	120.499	819	121.318
TOTAL DES MOYENS DE PAIEMENT (MP)	7.103.524	-705	7.102.819

2.1 CREDITS NON DISSOCIES (Y COMPRIS LES CREDITS POUR ANNEES ANTERIEURES)

Les crédits non dissociés augmentent de 1,4 million EUR (+0,02 %). Cette hausse est la résultante de variations à la hausse (+ 64,3 millions EUR) comme à la baisse (- 62,9 millions EUR), réparties sur l'ensemble des chapitres du budget.

Les mouvements les plus significatifs sont liés aux dépenses d'enseignement (chapitre 3 – *Education, Recherche et Formation*) qui progressent globalement de 7,0 millions EUR. Cette augmentation touche tout spécialement les crédits de la division organique 51 – *Enseignement préscolaire et enseignement primaire* (+ 16,5 millions EUR) et particulièrement les programmes 4 – *Dépenses de personnel des écoles maternelles* (+ 7,6 millions EUR) et 6 – *Dépenses de personnel des écoles primaires* (+ 9,2 millions EUR).

A la division organique 40¹¹ de ce même chapitre, la Cour souligne la réduction (- 1,5 million EUR) de la dotation à l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) qui passe à 2,6 millions EUR. Cette réduction pose un double problème au plan juridique :

- l'article 21 du décret du 11 juillet 2002¹² fixe la clé de répartition des crédits affectés à la formation en cours de carrière entre les différents types de formation. La diminution de la dotation à l'IFC (chargé de l'organisation des formations en interréseaux) aurait donc dû s'accompagner d'une diminution proportionnelle des montants consacrés aux autres types de formation, ce qui n'est pas le cas ;
- l'article 51 du contrat de gestion de l'IFC limite à 10 % maximum la part de la dotation affectée aux frais de gestion et de secrétariat. D'après les informations recueillies auprès de cet organisme, la réduction de sa dotation ne lui permettra pas de respecter ce plafond, celui-ci étant d'ores et déjà dépassé.

Les crédits du chapitre 1 – *Services généraux* diminuent de 7,3 millions EUR en raison principalement des réductions appliquées aux divisions 11 – *Affaires générales – Secrétariat général* et 12 – *Informatique* :

- au sein de la division 11, la réduction (- 12,4 millions EUR) la plus marquée porte sur les crédits inscrits à l'allocation de base 01.05.02, destinés à financer l'augmentation salariale du secteur non-marchand. Par contre, l'allocation de base 01.03.02 est créditée d'un montant de 6,1 millions EUR pour faire face aux effets d'une augmentation de l'index ;
- la diminution de 2,2 millions EUR des crédits inscrits à la division 12 est intégralement imputable à celle de la dotation à l'ETNIC, inscrite à l'allocation de base 41.01.04.

La progression de 14,7 millions EUR des crédits du chapitre 2 – *Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport* est liée à celles des crédits des divisions 17 – *Aide à la jeunesse* (+ 13,0 millions EUR) et 25 – *Audiovisuel et Multimedia* (+ 3,2 millions EUR). Concernant cette dernière division, on remarquera plus particulièrement l'augmentation des dotations allouées au Centre du cinéma et de

¹¹ DO 40 – *Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation – Relations internationales.*

¹² Décret du Parlement de la Communauté française du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire.

l'audiovisuel (AB 41.03.21 : + 1,0 million EUR) et à la RTBF (AB 41.01.31 : + 2,1 millions EUR).

En ce qui concerne le chapitre 4 – *Dette publique de la Communauté française*, le projet d'ajustement prévoit une diminution (-16,2 millions EUR) des crédits destinés à couvrir les charges d'intérêts de la dette (directe et indirecte), en raison de la baisse des taux à court terme.

Enfin, les crédits relatifs aux dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, inscrits à la division organique 90 du chapitre 5, ont subi une diminution globale de 0,8 million EUR, à la suite de la révision des paramètres de calcul. Pour l'année en cours, la diminution se chiffre à 794 milliers EUR, bien que le taux d'inflation provisoirement retenu pour l'année 2004 (1,5 %) soit supérieur à celui appliqué au budget initial (1,4%). Cette baisse s'explique par le fait que le coefficient barémique de la fonction publique bruxelloise, utilisé pour déterminer la part à déduire du montant de base des dotations, est passé de 2 % à 2,41 %. Par ailleurs, la détermination du montant définitif de la dotation à la Région wallonne et à la Commission communautaire française pour l'année 2003, a entraîné la réduction (- 20 milliers EUR) des crédits de l'article 01.34.11¹³.

2.2 CREDITS DISSOCIES

La diminution globale des crédits dissociés d'engagement (- 0,2 million EUR) résulte de la compensation de mouvements à la hausse (+ 2,3 millions EUR) et à la baisse (- 2,5 millions EUR) au sein du programme 2 – *Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture* de la division organique 15 – *Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport*. Les augmentations précitées concernent plus particulièrement deux allocations de base. L'A.B. 63.41.23 ¹⁴ bénéficie de crédits supplémentaires (1,4 million EUR) en vue de l'exécution de projets prévus dans les contrats « culture » et pour l'achèvement de travaux cofinancés par le FEDER, dont le Musée des Beaux-Arts de Mons. A l'A.B. 72.41.23 ¹⁵, les crédits d'engagement, qui se rapportent principalement à des travaux d'aménagements intérieurs au Théâtre National et au Botanique ainsi qu'à la phase V

¹³ Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française – Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts).

¹⁴ Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures – Région de langue française.

¹⁵ Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.

des travaux de rénovation du Château de Seneffe, ont été majorés de 0,9 million EUR. Quant aux diminutions de crédits, elles résultent, selon les informations recueillies par la Cour, d'ajournements de projets.

La réduction globale des crédits d'ordonnancement (-2,9 millions EUR), affecte à concurrence de 2,0 millions EUR le programme 01 – *Fonctionnement des bâtiments scolaires* de la division organique 44 – *Bâtiments scolaires*, et à concurrence de 0,9 million EUR, les crédits destinés aux infrastructures culturelles au sein du programme 2 précité de la division organique 15.

2.3 CREDITS VARIABLES

Comme mentionné ci-avant, l'augmentation des crédits variables (+ 0,8 million EUR) correspond à celle des recettes affectées attendues.

2.4 DEPASSEMENTS DE CREDITS LEGAUX

Au regard des données enregistrées à la Cour, en date du 15 octobre 2004, les réductions de crédits, opérées par le présent projet d'ajustement du budget, entraînent des dépassements de crédits légaux à concurrence de 224,0 milliers EUR au niveau du programme 6 – *Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française* de la division organique 50 – *Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française*.

Au niveau des allocations de base, cinq dépassements ont été constatés en engagement pour un total de 944,4 milliers EUR¹⁶ et deux en ordonnancement pour un total de 307,9 milliers EUR¹⁷.

¹⁶ AB 13.12.06.12, 15.21.01.21, 21.33.07.17, 23.12.41.34 et 50.11.03.60.

¹⁷ AB 15.21.01.21 et 50.11.03.60.

3 PROJET D'AJUSTEMENT DES BUDGETS DES SERVICES À GESTION SÉPARÉE ET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC

La Cour souligne que les projets d'ajustement des budgets des services à gestion séparée¹⁸ et des organismes d'intérêt public de catégorie A¹⁹ ne lui ont pas été transmis par le Gouvernement de la Communauté française. En vertu des dispositions de l'article 1^{er} des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat et de l'article 3 de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, ces documents font pourtant partie intégrante du budget de la Communauté française au même titre que le budget des voies et moyens et que le budget général des dépenses.

Par ailleurs, pour permettre à la Cour de vérifier les calculs opérés par le Gouvernement de la Communauté française en matière de respect des normes budgétaires²⁰, il conviendrait également que celui-ci lui transmette les projets de budget (et d'ajustement de budget) des autres organismes d'intérêt public et de la RTBF, lesquels appartiennent au périmètre de consolidation.

¹⁸ A l'exception du budget ajusté du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel et de l'Ecole d'Administration publique.

¹⁹ Au sens de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public.

²⁰ Voir *infra*, 4.2 Le respect des normes budgétaires.

4 LES EFFETS DE L'AJUSTEMENT SUR LES SOLDES BUDGETAIRES

4.1 LES SOLDES BUDGETAIRES

Le projet de feuillet d'ajustement du budget 2004 de la Communauté française aboutit aux soldes budgétaires suivants.

Tableau 7 – Détermination des soldes budgétaires

2004	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes	6.732.995	- 705	6.732.290
Dépenses	7.103.524	- 705	7.102.819
Solde budgétaire brut	- 370.529	-	- 370.529
Amortissements	277.635	-	277.635
Solde budgétaire net	- 92.894	-	- 92.894

Etabli *ex ante*, le solde budgétaire net (-92,9 millions EUR), appelé aussi solde net à financer, n'est pas modifié par rapport au budget initial.

4.2 LE RESPECT DES NORMES BUDGETAIRES

Pour l'année budgétaire 2004, la norme de déficit maximal pour la Communauté française est fixée à 21.957 milliers EUR²¹.

Lors de l'établissement du budget initial, le Gouvernement de la Communauté française avait apporté diverses corrections au solde budgétaire net de manière à déterminer le solde de financement SEC, au regard duquel le respect de la norme doit être vérifié.

Comme le montre le tableau suivant, le solde de financement demeure, lui aussi, inchangé. Tel que présenté par le Gouvernement de la Communauté française, il s'inscrit dans le respect de la norme.

²¹ Pour rappel, la norme fixée initialement à 29.747 milliers EUR par la convention du 15 décembre 2000 a été réduite, lors du Comité de Concertation avec les communautés et les régions du 22 septembre 2003, d'un montant de 7.790 milliers EUR.

Tableau 6 – Détermination du solde de financement SEC

2004	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes	6.732.995	- 705	6.732.290
Dépenses	7.103.524	- 705	7.102.819
Solde budgétaire brut	- 370.529	-	- 370.529
Amortissements	277.635	-	277.635
Solde budgétaire net	- 92.894	-	- 92.894
Corrections de passage			
Sous-utilisations de crédits	48.000	-	48.000
Périmètre de consolidation	14.420	-	14.420
Corrections amortissement (leasing)	8.517	-	8.517
Solde de financement SEC	- 21.957	-	- 21.957
Norme imposée à la Communauté française	- 21.957	-	- 21.957
Ecart par rapport à la norme	0	-	0

Les corrections appliquées appellent toutefois les commentaires suivants.

Sous-utilisation de crédits

La prévision, relative au taux de sous-utilisation des crédits, demeure fixée à 48,0 millions EUR, équivalant à un taux de 0,75 %.

Cette prévision semble réaliste puisque la sous-utilisation des crédits pour l'exercice 2003, calculée par la Cour dans sa préfiguration des résultats de l'exécution du budget 2003, s'élevait à 69,2 millions EUR.

Périmètre de consolidation

Lors de l'établissement du budget initial 2004, le Gouvernement de la Communauté française avait calculé le solde de financement sur la base d'un postulat d'équilibre budgétaire des organismes et institutions à consolider, à l'exception du Fonds Ecureuil et du Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement. La consolidation du solde budgétaire de ces deux organismes avec celui des services d'administration générale de la Communauté avait permis d'appliquer au solde net à financer une correction positive de 14,4 millions EUR. Ce dernier montant correspondait à celui des dotations, inscrites au budget de la Communauté, au nom du Fonds Ecureuil (14,2 millions EUR) et du Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française (0,2 million EUR), et affectées par ces

organismes à la constitution de provisions. En effet, les soldes bénéficiaires dégagés par ces organismes devaient neutraliser les dépenses de la Communauté à leur profit. En l'absence de modification du montant des dotations initiales, le Gouvernement a maintenu la même correction au budget ajusté.

A ce sujet, la Cour relève que le montant de la dotation au Fonds Ecureuil pour l'année 2004, régi par les dispositions de l'article 18 de son décret organique du 20 juin 2002, aurait dû, dans le cadre du présent ajustement, être adapté en fonction de l'évolution des recettes institutionnelles transférées, et être fixé au minimum à 14,8 millions EUR ²².

Par ailleurs, la Cour estime que, lors de son calcul du solde de financement du budget ajusté, le Gouvernement aurait dû procéder à une correction négative de 10,8 millions EUR. Ce montant représente l'excédent budgétaire pour l'année 2003 de deux organismes (ETNIC et IFC) , que ceux-ci devront reverser au budget des recettes de la Communauté. En effet, la non-consommation intégrale des moyens, qui leur avaient été transférés par la Communauté en 2003, a déjà influencé positivement le solde de financement SEC de cet exercice. Ces mêmes moyens ne peuvent dès lors une nouvelle fois influencer favorablement sur ledit solde, ce qui est le cas dans le présent projet puisque ces remboursements attendus sont inscrits au budget des recettes de la Communauté française, sans l'être au budget (volet « dépenses ») des organismes ²³. En outre, le remboursement par ces organismes de la partie de leur dotation non utilisée s'apparente à une utilisation de réserves. Ce remboursement doit, en conséquence, être pris en compte dans le calcul du solde de financement ²⁴, au même

²² Plus précisément, 14.784 milliers EUR (0,2284 % x 6.472.828 milliers EUR).

²³ La Cour n'a pas reçu les budgets ajustés de l'ETNIC et de l'IFC. Toutefois, selon les informations en sa possession, ces budgets ne comporteraient pas les crédits de dépenses nécessaires aux transferts prévus. A ce sujet, la Cour rappelle que pour un organisme d'intérêt public (OIP), le remboursement, à la Communauté française, d'une partie de la dotation versée antérieurement par cette dernière, doit être considéré comme une dépense budgétaire. Par contre, les soldes disponibles à la fin de l'exercice précédent ne peuvent être enregistrés en recettes dans le budget de l'organisme, ces soldes ne constituant pas des recettes budgétaires au sens de l'article 2 de l'arrêté royal du 7 juillet 1954 portant règlement général sur le budget et la comptabilité des organismes d'intérêt public visés par la loi du 16 mars 1954.

Un simple exemple démontre la nécessité de traiter le remboursement fait par un OIP à la Communauté française comme une opération budgétaire. Supposons qu'en 2004 la Communauté française verse à un OIP, qui n'effectuerait aucune dépense cette année là, une dotation de 100 millions EUR. Cette opération n'aurait aucun impact sur le solde de l'« entité consolidée Communauté française » puisque le versement de 100 millions EUR serait compensé par le boni budgétaire de 100 millions EUR de l'OIP. Si l'année suivante, ledit OIP pouvait rembourser ces 100 millions EUR à la Communauté française sans que cela entraîne pour lui une dépense budgétaire, il y aurait en 2005 l'enregistrement d'une recette de ce même montant par la Communauté française, et un boni global de 100 millions EUR pour l'entité consolidée Communauté française. Pareille conclusion est inacceptable : le remboursement d'une somme doit avoir le même impact budgétaire que son versement.

²⁴ En effet, l'influence positive résultant de la perception de la recette au budget de la Communauté est annihilée, lors de la consolidation, par la prise en compte de la dépense imputée au budget de l'organisme.

titre que les transferts vers le budget des recettes de la Communauté en provenance du Fonds d'égalisation, tels ceux réalisés en 2003.

Cela étant, la Cour rappelle qu'elle n'est pas en mesure, à partir de l'estimation des recettes et des dépenses, telle que présentée dans le projet d'ajustement, de déterminer précisément le solde de financement. Celui-ci ne peut en effet se déduire que du regroupement économique des opérations. A titre d'exemple, elle relève que, dans son rapport de juillet 2004, le Conseil supérieur des Finances a estimé le solde de financement SEC pour 2004 (crédits initiaux) à + 17,3 millions EUR, soit un écart de 39,3 millions EUR avec le montant calculé par le Gouvernement de la Communauté. D'autre part, le CSF a souligné « la difficulté d'utiliser la notion SEC en tant qu'objectif dans la confection du budget et lors des délibérations ultérieures, étant donné qu'elle ne reçoit un contenu qu'ex post ».

Les amortissements dans le cadre d'opérations de leasing financier

Le montant global présumé des charges d'amortissement découlant de ces opérations de leasing financier a été porté à 8.567 milliers EUR (8.517 milliers EUR dans le budget initial). En conséquence, la correction pour amortissement, appliquée au solde net à financer, aurait dû s'élever à ce montant ajusté.

5 EVOLUTION DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT ET ASSIMILE

Provision index

Aucune provision index n'était prévue au budget initial et l'ajustement ne modifie pas cette situation. Toutefois, un saut d'index affectera les rémunérations de novembre 2004. L'impact moyen prévisible peut être estimé à 0,17 % (1/12^e de l'augmentation de 2 %) de la charge salariale.

En conséquence, les variations de crédits examinées ci-après devront couvrir également la charge supplémentaire de 0,17 %, qui n'avait pas été prévue initialement par une provision index ni, en principe, intégrée dans les crédits initiaux (une provision index est en règle générale prévue au budget initial).

Ajustement des crédits

Globalement, les crédits destinés au financement des traitements du personnel de l'enseignement (hors enseignement supérieur, inspection et C.P.M.S.) augmentent de 0,11 %. Cette augmentation atteint 0,17 % pour l'enseignement supérieur organisé en hautes écoles.

Les crédits de l'enseignement fondamental (division organique 51) enregistrent une hausse de 1,41 %, qui ne profite qu'aux réseaux subventionnés (2,75 % pour le niveau maternel et 1,7 % pour le niveau primaire). Les crédits de l'enseignement fondamental de la Communauté subissent, quant à eux, une baisse dont l'ampleur est également plus accentuée au niveau maternel (-5,26 %) qu'au niveau primaire (-4,35 %).

Les crédits de l'enseignement secondaire de plein exercice (division organique 52) sont réduits de 0,76 %. Cette baisse concerne principalement le réseau de la Communauté (-2,12 %), et dans une moindre mesure, l'enseignement officiel subventionné (-0,78 %). Elle ne touche pratiquement pas l'enseignement libre (-0,06 %).

Les crédits pour l'enseignement spécial (division organique 53) sont en diminution de 1,28 %. Cette réduction concerne, à des degrés divers, le personnel pédagogique de tous les réseaux ; l'enseignement officiel subventionné (-3,2 %) et l'enseignement de la Communauté (-2,6 %) sont principalement touchés,

l'enseignement libre ne subissant qu'une réduction de 0,4 %. Par contre, les crédits destinés au personnel paramédical enregistrent une hausse, spécialement pour le réseau officiel subventionné (6,3 %). Il y a néanmoins lieu de relever le faible volume de ce personnel par rapport à celui du personnel pédagogique.

L'enseignement de promotion sociale (division organique 56) bénéficie d'une augmentation de ses crédits de 3,1%, répartie, de manière sensiblement égale, entre les trois réseaux.

Une progression moyenne de 0,9 % est observée pour les crédits de l'enseignement artistique (division organique 57), qui résulte d'une augmentation (+3,5 %) pour les établissements supérieurs de la Communauté et du réseau libre et d'une diminution (-2,6 %) pour les crédits destinés à l'enseignement à horaire réduit du réseau libre.

L'augmentation globale (+0,17 %) des crédits de fonctionnement de la division organique 55 – *Enseignement supérieur hors universités et hautes écoles* découle essentiellement de la hausse de 0,27 % à 0,38 %, selon les réseaux, des enveloppes allouées aux hautes écoles, comprenant les allocations de fonctionnement et des crédits relatifs au refinancement des traitements, alors que, par ailleurs, les crédits prévus pour les instituts supérieurs d'architecture diminuent de 2 %.

ANNEXE II - AVIS COMMISSION EDUCATION

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Education

Avis de la commission de l'Education

Par 11 voix et 6 abstentions, la commission de l'Education recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport de l'amendement n° 1 au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 – partim pour les matières relevant de ses compétences tel qu'amendé.

Par 11 voix et 6 abstentions, la commission de l'Education recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

La Présidente,

Mohammed DAÏF

Julie de GROOTE

ANNEXE III - AVIS COMMISSION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Avis de la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Par 9 voix contre 1 et 4 abstentions, la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

Françoise FASSIAUX-LOOTEN

Le Président,

Frédéric DAERDEN

ANNEXE IV - AVIS COMMISSION DE LA SANTÉ

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse

Avis de la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse

Par 10 voix contre 1 et 3 abstentions, la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Dimitri FOURNY

Le Président,

Paul GALAND

ANNEXE V - AVIS COMMISSION CULTURE

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma

Avis de la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma

Par 8 voix et 5 abstention(s), la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

Véronique JAMOULLE

Le Président,

Pierre-Yves JEHOLET